CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 23 mai 2023 à 19 h, le conseil du 12ème arrondissement de Paris légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'arrondissement, salle des Fêtes, sous la présidence de Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement de Paris, conseillère de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Mesdames, messieurs. Merci à vous pour votre présence à cette séance du conseil d'arrondissement. Avant d'en venir à notre ordre du jour, je voudrais ici partager quelques mots.

Le 9 mai 2023, Yannick Morez, maire de Saint-Brevin-les-Pins, a démissionné de son mandat et a quitté avec toute sa famille la ville où il a vécu 32 ans.

Cette démission fait suite aux manifestations organisées par l'extrême droite et à l'incendie volontaire de son domicile en pleine nuit en raison de son soutien à un projet de centre d'accueil de demandeurs d'asile, CADA, sur sa commune.

Ici, ce soir, je crois pouvoir lui témoigner au nom de notre conseil d'arrondissement notre plein soutien, à lui, à ses proches et à son équipe municipale. Je crois aussi pouvoir affirmer notre ferme condamnation des inadmissibles intimidations et violences dont il a été la cible.

Ces attaques et campagnes violentes de l'extrême droite connaissent une forme de banalisation ces derniers mois, comme une suite trop évidente à la normalisation du discours de haine… Coupures enregistrement de [00.01.15] à [00.01.25] du REC …et de recondamner ou pour venir en soutien à celles et ceux qui en ont fait l'objet… Coupure …à tous les niveaux pour faire face au péril qu'elles représentent pour notre pacte démocratique. Nous le mesurons lorsque l'on en vient à connaître un attentat aux motivations xénophobes, perpétré contre un élu de la République. S'en prendre à un ou une élu, c'est s'en prendre à la République.

Je vous remercie de votre écoute et du soutien solidaire dont vous pouvez témoigner.

Je vais laisser la parole à M. Emmanuel Grégoire."

M. Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la maire de Paris, conseiller de Paris :

"Merci beaucoup, madame la maire. Mes très chers collègues, c'est avec une émotion certaine que je m'adresse à vous, mais aussi avec une gravité tout aussi certaine. À vrai dire, je ne pensais pas qu'un jour, nous serions amenés en France à évoquer les faits que vous connaissez et que madame la maire vient d'évoquer et qui ont, disons-le, à l'origine si peu défrayé la chronique.

Dans un geste de désespoir, de peur et de colère, Yannick Morez, maire de Saint-Brevin, commune de 14 000 habitants de ce très beau département qu'est la Loire-Atlantique, a décidé de démissionner de son mandat de maire et de quitter la ville pour protéger sa famille.

Sa faute : avoir accepté l'installation d'un centre d'accueil pour migrants, CADA, ce qui n'est là que l'honneur de notre pays d'accueillir les plus fragiles, comme la loi y oblige, celles et ceux qui fuient la guerre, la famine, la misère, ce devoir d'accueil qui est à la base de la coopération internationale,

ce devoir d'humanité qui s'est perpétué des réfugiés de la guerre d'Espagne aux femmes, hommes et enfants qui fuyaient le régime barbare nazi, en passant par les boat-people vietnamiens jusqu'aux Chiliens fuyant Pinochet. C'est pour moi un motif de fierté que d'être élu d'une République qui respecte et fait respecter le droit d'asile, le devoir d'accueil.

Et pour cette faute, le maire de Saint-Brevin s'est vu insulté, menacé et enfin a été victime d'un attentat. Un engin incendiaire est venu brûler ses véhicules, le feu s'est propagé à sa maison.

Ce que le maire de Saint-Brevin entend dénoncer par sa démission, c'est aussi la solitude dans laquelle il s'est trouvé et qui a très certainement permis le passage à l'acte violent. Les manifestations devant ses fenêtres, les menaces de mort contre sa famille et lui, rien n'a été pris avec suffisamment de sérieux par les différentes autorités qui en avaient la charge. Et c'est la mort dans l'âme qu'il a pris cette décision : quitter son mandat, sa ville et même son pays pour nous alerter sur la réalité du vécu de nombreux élus de proximité qui sont, rappelons-le, l'immense majorité des élus de notre pays et qui sont dans l'immense majorité non indemnisés pour les fonctions qu'ils exercent, ainsi que sur la réalité de la menace de l'extrême droite dans notre République. Les élus de proximité, celles et ceux qui sont à portée d'engueulade, comme on dit, à portée de baffe, celles et ceux qui vivent au plus près de nos concitoyens connaissent depuis de nombreuses années une dégradation des relations avec leurs administrés.

Les menaces, les pressions sont souvent quotidiennes, parfois les violences. Évidemment, on peut mettre en cause le rôle des réseaux sociaux, mais il n'y a pas que sur les réseaux sociaux que ces menaces et ces violences s'exercent. Et il appartient à la société de s'interroger sur ces menaces, en particulier parce qu'elles s'exercent à l'encontre de celles et ceux qui permettent à la démocratie de vivre et qui, majorité comme opposition, y consacrent une immense part de leur vie personnelle.

Donc, nous souhaitions, avec madame la maire, faire une interpellation solennelle pour à la fois apporter notre soutien à notre collègue maire de Saint-Brevin et lui souhaiter le meilleur pour la suite, mais aussi pour tirer la sonnette d'alarme sur les conditions dans lesquelles s'exercent les mandats en général, et le respect qui s'impose à chacun dans le débat contradictoire tel que l'autorise notre vie collective, mais dans le respect des individus, des convictions et des engagements."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Je vous remercie, monsieur le premier adjoint.

Nous en venons à notre ordre du jour. Ce conseil nous amène à examiner 50 délibérations, 10 vœux et 6 questions orales.

Je remercie sans plus attendre notre collègue, Anouchka Comushian, de bien vouloir procéder, comme de coutume, à l'appel des membres du conseil."

CONSEIL DU 12Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Date de la convocation et de l'ordre du jour initial, le mercredi 17 mai 2023 :

Étaient présents : Mme Atlan-Tapiero, M. Belghith, M. Bonnet-Oulaldj, M. Bouigue, Mme Charnoz, Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, Mme Derenemesnil, M. Grégoire, Mme Havet, Mme Marcin, M. Margain, M. Martial, Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Romero-Michel, M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, M. Tabacchi, Mme Taïeb, M. Teisseire.

Pouvoirs : Mme Coffin (pouvoir donné à Mme Havet), Mme Komitès (pouvoir donné à M. Paris), Mme Kopoka (pouvoir donné à Mme Dallot), M. Marque (pouvoir donné à Mme Comushian), M. Rebourg (pouvoir donné à M. Grégoire).

Était absent : 0

Mme Anouchka Comushian, conseillère d'arrondissement et secrétaire de séance, procède à l'appel nominatif des conseillers-ères présents-es (DELIB 12-2023-045), 25 membres sont présents, le quorum requis étant atteint, le conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

***

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris, rapporteure :

"Je vous remercie. Je constate que notre quorum est atteint. Nous pouvons donc poursuivre ».

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Délibération n° 12-2023-005 : Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 6 mars 2023.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris, rapporteure :

" Je mets aux voix l'approbation du procès-verbal de la dernière séance, celle du lundi 6 mars 2023. Y a-t-il des remarques ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Il est donc adopté. Je vous en remercie."

Personnes présentes à la séance du lundi 6 mars 2023 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du mardi 23 mai 2023.

Mme Atlan-Tapiero, M. Bonnet-Oulaldj, M. Bouigue, Mme Charnoz, Mme Coffin (pouvoir donné à Mme Havet), Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, Mme Derenemesnil, M. Grégoire, Mme Havet, Mme Marcin, M. Margain, M. Marque (pouvoir donné à Mme Comushian), M. Martial, Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, M. Tabacchi, Mme Taïeb, M. Teisseire.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 25 dont 2 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023 – 046)

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

DÉLIBÉRATION n° 12-2023-006 : **Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'**État spécial du 12ème **arrondissement de Paris, pour l'exercice** 2022.

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12ème arrondissement de Paris, conseiller **d'arrondissement,** rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"L'ordre du jour appelle une délibération sur l'exécution du compte de gestion de l'État spécial du 12ème arrondissement pour l'exercice 2022. Celui-ci est depuis cette année soumis à l'avis de notre conseil d'arrondissement. M. Tabacchi, voulez-vous le présenter ?"

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12ème **arrondissement, conseiller d'arrondissement** :

"Je vous remercie. Bonsoir à tout le monde. Jusqu'à cette année, un avis était donné en conseil de Paris sur chaque compte de gestion par arrondissement. Désormais, les conseils d'arrondissement donneront leur avis préalable sur l'exécution du compte de gestion tenu par la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Il nous est demandé de, je cite, «sanctionner la stricte concordance entre les écritures de l'ordinateur, en l'occurrence la ville de Paris via la mairie du 12ème arrondissement, et celles du comptable public ». L'exposé des motifs comprend un tableau qui résume les résultats de clôture. Pour constater la stricte concordance des chiffres, il faut les comparer à ceux contenus dans la délibération sur l'État spécial qui suit.

Après comparaison, je peux vous donner des éléments factuels. Par exemple, le montant des reports de dotations d'investissement de 2021 de 469 822,35 euros, provenant de la page 18 du compte de gestion, se retrouve bien dans le tableau 1 de la colonne «reports des crédits et reports de l'état spécial».

De même, le montant des reports des dotations de fonctionnement 2021 de 1 844 141,08 euros, provenant de la page 18 du compte de gestion, se retrouve bien dans le tableau 1 colonne «reports des crédits et reports correspondant à la somme de la DGL + DAL».

Il en est de même pour le montant total des reports de 2021, provenant de la page 18 du compte de gestion, qui se constate dans le tableau 1 de l'état spécial à hauteur de 2 313 963,43 euros.

Il en est de même pour la coïncidence des montants de dotations perçus en investissements en 2022. Il en est de même pour la coïncidence des montants des dépenses exécutées en investissements.

Également, le montant des dotations perçues en 2022 en fonctionnement a été constaté au même montant sur les deux documents.

CONSEIL DU 12Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Le montant des dépenses exécutées en fonctionnement a été constaté sur les deux documents au même montant.

Donc, les montants précédemment évoqués étant identiques dans le compte de gestion et dans l'État spécial, leurs sommes le sont par conséquent, et nous pouvons affirmer la stricte concordance entre le compte de gestion et l'État spécial qui est ici constatée."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :
"Merci beaucoup, M. Tabacchi. Il n'y a pas d'inscriptions, donc je mets aux voix cette délibération. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui ne participe pas au vote ? Il est donc adopté. Je vous en remercie."
Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs	
Pour : 23	Contre : 00
Abstentions : 05	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023 – 047)

CONSEIL DU 12Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

DÉLIBÉRATION n° 12-2023-007 : Élection du président de séance pour le compte administratif 2022 de l'État spécial du 12ème arrondissement de Paris.

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12ème arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous allons désormais passer à l'examen de notre compte administratif pour lequel, comme vous le savez, la maire ne peut présider elle-même la séance. Dans cette optique, je vous propose de mettre aux voix la délibération 12-2023, élection du président de séance pour le compte administratif 2022 de l'État spécial du 12ème arrondissement de Paris, afin de désigner M. Richard Bouigue, premier adjoint, en tant que président de séance.
Qui vote pour ? C'est donc adopté. Je vous en remercie. Je remercie M. le président. Je vous laisse la parole et je reviendrai avec vous dans quelques instants."
Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023-048)

Sortie, de Mme Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, après le vote de l'élection du président de séance, pour le compte administratif 2022.

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Délibération n° 12-2023-008 : Adoption du compte administratif 2022 **de l'**État spécial, du 12ème arrondissement de Paris.

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12ème arrondissement de Paris, conseiller **d'arrondissement,** rapporteur :

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12ème arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Merci, madame la maire, le temps que vous nous quittiez pour quelques instants et que j'assume la présidence momentanée de ce conseil. La délibération suivante appelle l'adoption du compte administratif 2022 de l'État spécial du 12ème arrondissement de Paris.

Je cède la parole à Guy Tabacchi. Comme à l'accoutumée, M. Seingier, vous êtes inscrit, et nous aurons donc sûrement un débat que nous avons déjà eu, mais que nous allons poursuivre au sein de cette assemblée concernant ce compte administratif de l'État spécial. M. Tabacchi, c'est à vous."

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12ème **arrondissement, conseiller d'arrondissement** :

"Je vous remercie, monsieur le président. Ce compte administratif rend compte des sommes mandatées sous paiement exécuté pour chacune des lignes de crédits ouverts et permet d'identifier les crédits non consommés à l'issue de l'exercice budgétaire 2022 et qui seront reportés de plein droit lors du budget supplémentaire 2022. Bien entendu, les sommes engagées non encore mandatées ne sont pas libres d'emploi.

Ce compte administratif a été impacté tout d'abord par les conséquences de l'exercice 2021 qui, comme lors de l'exercice 2020, avait été marqué par la crise sanitaire et les dispositions y attenant, et avait généré un nombre important de reports libres d'emploi. Les dernières restrictions sanitaires n'ont été levées que courant avril 2022, ce qui n'a pas permis d'engager l'ensemble des crédits d'animations locales et culturelles prévues.

Également, ce compte administratif a été impacté par la situation économique internationale caractérisée par une forte augmentation du prix des énergies, des matières premières, par une pénurie de certaines d'entre elles et par une très forte inflation. À titre d'exemple, les crédits mandatés pour les fluides en 2022 se sont élevés à 3 053 000 euros contre 2,55 millions d'euros en 2021.

Autre élément impactant, mais très ponctuel, c'est la découverte d'insectes xylophages dans le cadre des travaux de l'État civil en mairie qui a nécessité de consacrer des crédits d'investissements non prévus, à hauteur de 176 000 euros pour le moment, et qui ont été engagés mais pas encore mandatés.

En ce qui concerne la dotation de gestion locale, son exécution par mandatement a été de 89 % en 2022 contre 86,6 % en 2021.

Si l'on observe les crédits engagés, ils s'établissent à 11 303 777,21 euros, soit 92,2 % contre 93,6 % en 2022, donc une stabilité pour les engager. Il faut noter la forte consommation de crédits ouverts pour les équipements du secteur jeunesse : écoles, gymnases, piscines, etc.

En ce qui concerne la dotation d'animations locales, les crédits ouverts étaient de 1 104 838,68 euros, et ils ont été mandatés à hauteur de 61,8 %. Si l'on prend en compte l'engagé, la consommation est de 82,8 %. Pour la seule animation locale, le taux de mandatement s'élève à 62,3 %. Et si l'on prend en compte l'engagé, la consommation est de 78,4 %. La différence entre l'engagé et le mandaté provient de dépenses engagées en fin d'année 2022. Il faut aussi noter le fort taux d'engagement, 98 %, pour les travaux urgents contre un taux de mandatement plus faible de 65,7 % dû à des travaux engagés en fin 2022 et à des factures non reçues à la clôture de l'exercice.

En ce qui concerne la dotation d'investissement, les crédits ouverts ont été de 836 310,35 euros. Cette dotation a été mandatée à hauteur de 41,7 % et les engagés représentent 68,3 %, ce qui illustre de nouveau le décalage de l'engagement des frais vers la fin de l'année 2022. Des exemples de réalisations par l'utilisation des fonds de la dotation d'investissements sont inclus dans l'exposé des motifs, et il faut noter la restructuration du back office de l'État civil.

En conclusion, l'année 2022 se situe toujours dans un environnement turbulent de nature différente, puisque même si présentes depuis 2022, les contraintes sanitaires ont cédé la place aux conséquences de la forte inflation, touchant les flux énergétiques et les matières premières. Malgré cela, la gestion 2022 du compte administratif conserve la même réactivité et la même agilité, comme l'a montré l'adaptation à des travaux de l'État civil. Je vous remercie."

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12ème arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Merci, M. Tabacchi. Merci de votre concision. Vous en avez presque fait tomber des verres à l'autre bout de l'assemblée. Je cède la parole à M. Seingier qui l'a demandée sur cette délibération."

M. **Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement** :

"Merci. Vous m'appelez à un débat, je vais vous décevoir. Je vais être très court. Traditionnellement. Nous avons voté contre l'État spécial, donc il est logique de voter contre le compte administratif.

Traditionnellement, la sous-consommation démontre au contraire non pas une adaptabilité ou une agilité, mais que vous auriez pu voter moins de crédits initialement et faire des économies puisque vous ne consommez pas tous les crédits ouverts. Donc, nous allons voter contre le compte administratif 2022."

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12ème arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Merci, M. Seingier. Il n'y a pas de problème à ne pas respecter forcément la tradition. Vous dites que vous faites cela traditionnellement, mais vous avez le droit aussi de ne pas garder la tradition. Si, un jour, vous souhaitez voter pour, on y est tout à fait favorables, bien évidemment. Vous le savez.

M. Tabacchi, des éléments complémentaires à apporter ? Non ? Tout va bien. Je mets la délibération au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée. Je vous remercie.

Nous en profitons pour rappeler la maire qui va reprendre la suite de la présidence de la séance du conseil. Ensuite, nous attaquons la partie sur le PLU. C'est une partie conséquente. Nous attendons pour cela le retour de la maire."

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 29	
Nombre de votants : 27 dont 5 pouvoirs	
Pour : 22	Contre : 05
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023-049)

Retour, de Mme Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, après le vote de l'adoption du compte administratif 2022 de l'état spécial.
Arrivée, de M. Martial, de Mme Derenemesnil, après le vote de l'adoption du compte administratif 2022 de l'état spécial.

CONSEIL DU 12Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Délibération n° 12-2023-DU 033 : PLU – Révision – Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet.

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12ème arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :
"Merci, M. Bouigue, mon premier adjoint, d'avoir présidé cette partie du conseil. Mesdames, messieurs, je vous propose de passer à l'examen des délibérations qui nous ont été transmises par l'Hôtel de Ville et qui ont fait l'objet de demandes d'inscription de notre part.

Dans cette optique, nous ouvrons cette séance avec un débat organisé au titre de l'article 24 de notre règlement intérieur sur la délibération 2023 du DU 033 : Plan local d'urbanisme, révision, approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet.

Sur cette délibération, les groupes pourront réagir à sa présentation dans le cadre d'un débat organisé dont le temps qui n'excédera pas une quinzaine de minutes au total réparties entre l'ensemble des familles politiques ici représentées conformément au nombre des élus siégeant en leur nom, soit par ordre décroissant 6 minutes maximum pour le groupe Paris en commun, 4 pour le groupe écologiste, 3 pour le groupe Changer Paris, 2 pour le groupe communiste.

Je me permets une brève introduction avant de laisser la parole à mon adjoint en charge de l'urbanisme ainsi qu'au premier adjoint de la maire de Paris. Je suis heureuse d'introduire ce soir le débat autour de la délibération afin de se prononcer sur l'arrêt du projet du nouveau Plan local d'urbanisme, de son petit nom PLU, et l'approbation du bilan de la concertation après presque trois années pleines de travail et plusieurs étapes majeures de consultation des habitantes et habitants.

Cela peut paraître long, mais c'est en fait relativement court au vu de l'ampleur du travail qui a été mené pour que le PLU fasse peau neuve. C'est aussi un temps nécessaire à prendre pour donner la parole aux habitants et aux habitantes qui expérimentent au quotidien les conséquences de ce que contient le PLU.

L'urbanisme réglementaire demeure complexe. Cette révision est une révision ambitieuse qui doit permettre d'amorcer une nouvelle façon d'appréhender et de fabriquer la ville de demain. Si le PLU ne peut prétendre répondre à tout, il définit néanmoins les grandes orientations pour concevoir une ville au service de l'intérêt général.

L'urbanisme d'aujourd'hui ne ressemble plus et ne doit plus ressembler à celui d'hier. Mon ambition en tant que maire du 12ème arrondissement est de peser de tout mon poids pour changer de modèle urbain. C'est ce que je m'efforce de faire depuis le début de mon mandat en adéquation avec les dynamiques à l'œuvre de transformation du PLU actuel en PLU bioclimatique, en anticipation même de cette nouvelle réglementation également. Croyez-moi, négocier avec les promoteurs n'est pas toujours une mince affaire, surtout quand ils sont dans les clous, c'est-à-dire conformes à l'actuel PLU.

Le PLU bioclimatique devra nous aider à passer à un urbanisme qui prépare notre ville aux conséquences déjà trop présentes du dérèglement climatique, qui crée de la fraîcheur et ne réchauffe pas la ville en même temps qu'il contribue à répondre aux besoins essentiels des

parisiennes et des parisiens en logements abordables et services de proximité et de loisirs. Le PLU bioclimatique pourra juger de la pertinence d'un projet à l'échelle du quartier, des îlots de chaleur, des corridors écologiques. Il sera plus protecteur pour le patrimoine bâti et végétal. Il nous permettra de refuser des permis de construire proposant des projets trop denses avec trop d'impacts sur l'existant et surtout protéger nos cœurs d'îlots si précieux à Paris.

Une fois adopté, celui-ci fera office de nouvelle boîte à outils juridiques pour amender des permis de construire qui ne sont pas en phase avec les enjeux de notre siècle, pour protéger la ville des excès de la logique du marché, de l'aménager et d'y créer du logement tout en veillant à son adaptation au changement climatique.

Je laisse maintenant la parole à Nicolas Rouveau, que je remercie pour son implication au quotidien dans le suivi du processus de révision."

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12ème **arrondissement, conseiller d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Mesdames et messieurs, notre conseil est invité à se prononcer sur l'arrêt du projet du nouveau Plan local d'urbanisme, PLU. C'est difficile de résumer rapidement un document de plus de 3 000 pages, mais je vais essayer de faire au mieux et surtout me centrer sur ce qui nous concerne particulièrement dans le 12ème.

Nous avions voté ici même en novembre/décembre 2020 la révision de ce Plan local d'urbanisme. Pendant deux ans, nous avons mené des études et des concertations en lien avec les services de la ville, avec tous les élus de la ville, les acteurs, les actrices, les usagers, les usagères, les habitants, les habitantes et aussi d'autres acteurs comme l'État, les villes limitrophes, la région. Toutes ces personnes ont pris part à la révision de ce Plan local d'urbanisme.

Le Plan local d'urbanisme vise à répondre à deux grandes urgences auxquelles la ville de Paris devra faire face dans les années à venir, celle de l'adaptation à la crise climatique et environnementale et celle sociale de loger l'ensemble des parisiens et des parisiennes.

Quelques mots sur la concertation qui a eu lieu tout au long de ce processus. La ville de Paris a mis en place un dispositif de concertation particulièrement ambitieux afin de permettre au public de s'exprimer, de participer activement, et de permettre de toucher le public le plus large possible. La concertation a concerné tous les parisiens et parisiennes, les Franciliens, les Franciliennes, tous les acteurs dont je parlais. En tant que relais de proximité, les mairies d'arrondissement, et la nôtre en particulier, ont été des maillons essentiels pour diffuser l'information au plus près des parisiens et des parisiennes. À chaque étape de cette concertation, des versions papier du diagnostic de l'APUR, de l'avant-projet du plan d'aménagement et de développement durable, le PADD, de l'avant-projet du règlement et des OAP ont été mises à disposition du public dans cette mairie avec des registres pour noter des observations, et une consultation numérique a été ouverte en ligne.

La concertation s'est déroulée en trois grandes étapes correspondant aux trois grandes étapes d'élaboration du PLU bioclimatique : le diagnostic, le plan d'aménagement du développement durable, et le règlement et les OAP. La première étape de concertation sur le diagnostic s'est

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

déroulée du 12 avril au 16 juillet 2021. À cette occasion, les parisiens et parisiennes ont été amenés à apporter des compléments au diagnostic réalisé par l'APUR afin de l'enrichir et de consolider les bases du PLU. Dans le 12ème, nous avons organisé une première grande réunion publique en visioconférence, car c'était encore l'époque Covid, deux kiosques ambulants et une réunion avec chaque conseil de quartier pour expliquer la démarche de révision. L'école Bizot a travaillé au diagnostic avec les enfants du centre de loisirs et une marche exploratoire a été organisée. Enfin, un atelier de recueil des contributions a eu lieu.

La deuxième étape de concertation sur le PADD s'est déroulée du 21 janvier au 1er avril 2022. Pour cette étape de concertation, les participants et participantes ont été amenés à s'exprimer sur l'avant-projet du PADD et à préciser leurs priorités quant aux orientations à donner au PLU bioclimatique. Dans le 12ème, nous avons organisé pour cette phase une grande réunion publique, un atelier pour les conseils de quartier et deux promenades thématiques.

La troisième et dernière étape de concertation sur le règlement et les OAP s'est tenue du 5 septembre au 4 novembre 2022. L'objectif était, à partir d'un avant-projet de règlement et d'OAP, de mener un débat sur la rédaction du contenu réglementaire du PLU. Dans le 12ème, il s'agissait d'une réunion publique, de deux ateliers, un en mairie dans cette même salle avec des cartes où les habitants ont pu annoter les cartes et une marche exploratoire dans le quartier Bel-Air Nord.

Les conseils de quartier ont été particulièrement mobilisés dans toutes ces étapes. Je les en remercie. Ils ont utilisé notamment un dispositif qui était les cahiers d'acteurs. Prochainement, à l'issue de l'arrêt du projet du PLU, l'enquête publique donnera une nouvelle occasion à toutes et à tous de s'exprimer, et ce sera aussi l'occasion de présenter aux parisiens et parisiennes l'ensemble du contenu du Plan local d'urbanisme.

Que contient ce PLU ? Plusieurs sections et plusieurs grands thèmes. La première section est le rapport de présentation avec, à l'intérieur, le diagnostic territorial, l'état initial de l'environnement, l'évaluation environnementale et les justifications du choix.

Quelques mots très rapides sur le diagnostic qui a été réalisé en 2020 par l'APUR, l'Atelier parisien d'urbanisme, qui permet de justifier les choix retenus pour établir ensuite les autres documents. Paris compte plus de 2 millions d'habitants, mais la population diminue depuis plusieurs années du fait de l'évolution des modes de vie et du nombre de résidences principales. Dans le même temps, sous l'effet de la pression de la spéculation immobilière, le nombre de logements vacants, de résidences secondaires et de meublés touristiques a augmenté. Le coût du logement à la vente et à la location a fortement augmenté. Même si le parc social représentait en 2020 23 % des logements, 24,5 % dans le 12ème, loger tous les parisiens, quels que soient leurs revenus, demeure un défi prioritaire pour la capitale. Sur le plan économique, de nouvelles formes d'activités se sont développées : l'économie sociale et solidaire, l'agriculture urbaine et la logistique urbaine. Paris bénéficie d'un réseau d'équipements et de services très dense et varié, mais des répartitions restent inégales entre les arrondissements et au sein de certains quartiers. Sur le plan environnemental, Paris est une ville particulièrement vulnérable aux conséquences du dérèglement climatique, notamment car l'intensité des usages qu'elle accueille et sa minéralité

la rendent sensible aux phénomènes d'îlots de chaleur urbains. La pollution de l'air et les nuisances sonores demeurent des préoccupations importantes malgré des améliorations significatives ces dernières années grâce à la politique que nous menons de réduction de la place de la voiture en ville et le développement des mobilités actives et du transport en commun. L'exposition aux nuisances et la fragilité vis-à-vis de la santé environnementale sont influencées aussi par les inégalités sociales. Les populations les plus exposées aux risques souffrent souvent de vulnérabilités dues à l'âge, au niveau socio-économique et aux conditions de logement. Enfin, le bâti représente 71 % des émissions locales de gaz à effet de serre. Donc, c'est un levier privilégié d'action pour réduire nos émissions au niveau parisien. Le bâti est particulièrement énergivore dans toute sa durée de vie, de la construction au fonctionnement et à la démolition.

Une fois que l'on a parlé du diagnostic, le deuxième grand volet de ce PLU, c'est le projet d'aménagement et de développement durable, le PADD, qui formule des orientations qui guident le contenu du PLU. Dans la première partie du PADD, on introduit la notion d'urbanisme bioclimatique. C'est un concept central de ce nouveau PLU. L'urbanisme bioclimatique vise à concevoir la ville au service de la transition écologique. Paris est une ville du «déjà là» qui ne dispose plus de beaucoup d'espaces à construire. La capitale doit pourtant s'adapter aux évolutions de la société, et notamment pour protéger les plus fragiles et prévenir les conséquences du dérèglement climatique. Cet objectif se décline à toutes les étapes de la fabrique de la ville, et l'idée de transformer et d'adapter l'existant plutôt que de construire est une idée phare de ce PLU bioclimatique. En complément de ce principe de transformation, chaque projet doit être porteur d'externalité positive pour l'environnement et les collectivités, et ce à toutes les échelles. Bien sûr, la ville bioclimatique se conçoit avec les habitants, les habitantes, les usagers, les usagères à chaque étape de la construction de la ville. Ces principes irriguent les trois grandes parties du PADD qui sont «une ville en transition vertueuse et résiliente», «une ville inclusive, productive et solidaire» et «une ville qui considère et valorise ses identités urbaines». Les orientations du PADD visent à donner toute sa place à la nature en ville et à faire du sol, du végétal et de l'eau des éléments structurants du cadre urbain, avec notamment pour le 12ème un focus sur le bois de Vincennes et la Seine qui représentent des enjeux forts en matière de biodiversité et de préservation des ressources. Les orientations doivent mener aussi à la décarbonation de deux sources principales d'émission de gaz à effet de serre : le bâti et les mobilités. Les orientations du PADD visent à offrir à tous les publics un accès à un hébergement, un logement digne et abordable adapté. Les objectifs de rééquilibrage de la mixité sociale principalement Ouest-Est de la capitale, ainsi que l'ambition d'atteindre 40 % de logements publics, dont 30 % de logements sociaux d'ici 2035, sont réaffirmés pour lutter contre les processus d'exclusion qui génèrent les tensions sur les marchés immobiliers. L'objectif d'une baisse de la superficie des bureaux à Paris est proposé également pour contribuer au rééquilibrage des usages et des fonctions à l'échelle de la métropole. Le PADD déploie sur cet axe des orientations à prendre en compte les enjeux de genre, d'âge et de handicap dans la ville et l'espace public. Enfin, le PADD décline des orientations précisant le principe de transformer et d'adapter plutôt que de démolir et reconstruire.

Enfin, le dernier grand point, c'est le règlement, le cœur opérationnel du PLU qui est élaboré en conséquence des orientations du PADD. Je vais vous citer quelques mesures, je ne peux pas toutes les citer, mais quelques mesures nouvelles et phares avec quelques données sur le 12ème arrondissement. On a déjà la création d'une servitude de mixité fonctionnelle en cas de changements de destination, de restructurations lourdes ou de créations de nouveaux bâtiments de bureaux de plus de 5000 m². On a une obligation de transformer 10 % de la surface plancher en logement. Le règlement interdit aussi tous les magasins dédiés à la vente en ligne et les cuisines dédiées à la vente en ligne, les dark stores et les dark kitchens, dans les terrains comportant de l'habitation. Le règlement interdit également la transformation de locaux situés en rez-de-chaussée vers cette destination. Une autre problématique importante à laquelle le PLU bioclimatique entend répondre est la lutte contre le développement des meublés touristiques. On ne peut plus faire de meublés touristiques sur des terrains comportant de l'habitation. On a une limitation de la création de bureaux, comme je vous le disais. Le règlement incite à l'utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés pour prendre en compte la séquence urbaine dans laquelle ils s'insèrent. Pour répondre aux enjeux de sobriété, le PLU bioclimatique inscrit la mutation de la capitale dans son plafond historique de hauteur de 37 m de haut. C'est la fin des tours à Paris, et notamment à Bercy-Charenton pour le 12ème. Au niveau de la mixité sociale, le PLU bioclimatique contribue à atteindre l'objectif de 40 % de logements publics à Paris en 2035, dont 30 % de logements sociaux et 10 % de logements abordables. Le nombre d'emplacements réservés pour le logement a également augmenté pour suivre l'effort de production de logements sociaux et abordables. Au niveau des espaces libres, le règlement comporte une avancée majeure pour augmenter les emprises libres de construction, et notamment introduire davantage de pleine terre dans les projets afin d'accroître la végétalisation de la ville. Le nouveau règlement impose des surfaces d'espaces libres minimums pour tous les projets et les terrains de plus de 150 m², exprimées en proportion de la surface totale de la parcelle et augmentant avec la taille de la parcelle jusqu'à 60 % pour les parcelles de plus de 3500 m². Afin de protéger les cœurs d'îlots, le PLU bioclimatique impose que les constructions s'implantent en limites séparatives et non plus au centre du terrain. Le règlement incite à un secteur de renforcement du végétal pour lequel les exigences sont plus élevées dans les quartiers déficitaires en espaces verts et nature, notamment pour la compensation obligatoire en cas d'abattages d'arbres qui a désormais doublé. Le règlement impose également que des espaces libres soient en pleine terre et végétalisés, et une densité minimale de plantation est requise et calculée selon la surface d'espace libre de la parcelle. Pour la première fois, des arbres remarquables au titre de leur qualité paysagère, esthétique et écologique ont aussi été identifiés. Ce sont 41 arbres dans le 12ème arrondissement, particulièrement dans les parcs et jardins, dans le bois de Vincennes, mais aussi dans les résidences sociales qui ont été identifiés et qui sont protégés. De nouveaux espaces verts protégés sont sanctuarisés. Ce sont 364 espaces verts protégés dans le 12ème, dont l'oasis verte au 95 Picpus qui fait l'objet de cet EVP. Un nouveau secteur a été instauré, celui de la ceinture verte et sportive comprise entre le boulevard des Maréchaux et la limite communale, qui vise à préserver ses qualités et développer les fonctionnalités bénéfiques pour l'environnement et le cadre de vie. Les performances énergétiques doivent être supérieures aux prescriptions du règlement environnemental de 2020. Le règlement fixe des valeurs minimales de performance

énergétique à atteindre, notamment dans le cadre de ravalements de façades et de réfections des toitures qui doivent être l'occasion d'améliorer les performances énergétiques du bâti. Le règlement promeut également l'économie circulaire et la stratégie zéro déchets. Enfin, on a une protection renforcée des commerces et de l'artisanat. De nombreux linéaires commerciaux et d'artisanat ont été nouvellement protégés, notamment dans le 12ème arrondissement. Certains bâtiments de la ville, et notamment 119 parcelles dans le 12ème arrondissement, ont une protection de la ville de Paris au titre du patrimoine.

Pour finir, les orientations d'aménagement et de programmation, les OAP. Il existe des OAP thématiques et des OAP sectorielles. Les OAP thématiques, il n'y en avait qu'une seule dans l'ancien PLU. Il y en a maintenant 7. Je ne vais pas toutes vous les détailler. En tout cas, elles nous concernent toutes, évidemment, mais particulièrement l'OAP en lien métropolitain qui parle du bois de Vincennes et de la Seine, et de comment renforcer le lien avec les communes limitrophes, l'OAP espace public, l'OAP quartier du «quart d'heure». L'OAP «héritage et transformation» et l'OAP «constructions neuves» sont deux OAP qui rappellent le principe de transformation plutôt que de démolition et imposent une architecture bioclimatique. Enfin, l'OAP «biodiversité et adaptation au changement climatique» et une nouvelle OAP «santé publique et environnementale» portent aussi bien sur le renforcement de l'offre de prévention et de soins et le développement de l'urbanisme favorable à la santé. Les OAP sectorielles, il en existe 13. Il y en a trois qui nous concernent dans le 12ème. Elles étaient déjà là sous l'ancien PLU. C'est Bercy-Charenton, la gare de Lyon-Daumesnil-Les Messageries, et c'est la porte de Vincennes dans une OAP un peu plus large qui est «portes de l'Est parisien». Deux de ces OAP sectorielles correspondent à des ZAC, des zones d'aménagement concerté, et les contenus de ces OAP sont en lien avec les objectifs qu'on a déjà définis dans le cadre des ZAC. Sur porte de Vincennes, c'est la fin de l'immeuble-pont et un gymnase qui ne soit pas sur le périphérique. Sur Les Messageries, c'est la préservation de la halle et un quartier mixte avec un grand espace vert qui permet une continuité verte. Sur Bercy-Charenton, je vous ai parlé des hauteurs, du lien avec Charenton et la Seine, et bien sûr un quartier principalement de logements.

Voilà ce que j'avais à dire sur le PLU. Comme je vous l'ai dit, c'est très compliqué de résumer 3 000 pages en 17 minutes. Je suis désolé pour le dépassement. Je pense que le débat va être intéressant. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Rouveau."

M. **Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement** :

"Un rappel au règlement, s'il vous plaît."
Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Je vous en prie."

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

M. **Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Effectivement, on a un petit souci sur les questions de temps puisque l'on nous explique que l'on va avoir un débat organisé sur l'article 24, qui dit bien que "c'est la présidente de séance qui fixe la durée globale du débat". Donc, c'est vous qui avez fixé la durée globale.

On nous explique que l'on aura trois minutes là où, si c'était une délibération classique, M. Rouveau n'aurait eu que deux minutes de présentation. Il en a eu 17. Et nous, nous n'aurons que trois minutes, si je comprends bien, pour pouvoir nous exprimer. Seulement, nous avons déposé des vœux et des questions orales que vous avez rattachés à cette délibération. Donc, je voulais être sûr que les temps de parole consacrés à ces vœux et questions seraient bien rattachés au temps de parole de notre groupe en général."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Oui, bien sûr. Là, c'est juste pour s'exprimer sur la délibération en tant que telle. Ensuite, vous aurez le temps sur les vœux et sur les questions orales, comme le prévoit le règlement intérieur. Pas de sujet. M. Emmanuel Grégoire."

M. Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la maire de Paris, conseiller de Paris :

"Merci beaucoup, madame la maire. Écoutez, la présentation de votre adjoint était très complète. D'abord, madame la maire, je voudrais vous adresser mes remerciements personnels, comme je le fais à l'endroit de tous les maires d'arrondissement, pour votre disponibilité et à travers vous celle de l'ensemble de votre exécutif, et en particulier de votre adjoint à l'urbanisme pour ce très long travail, puisque parmi les très nombreux chiffres que je pourrais citer, il y en a un qui est vertigineux en lui seul : 12 000 prescriptions localisées. J'ai eu le bonheur de les étudier une à une, et Nicolas Rouveau l'évoquait à l'instant, de très nombreuses prescriptions localisées dans le 12ème arrondissement qui viennent à la fois confirmer et mettre en œuvre des engagements de mandature, mais plus important encore, préparer l'avenir du 12ème.

Je voudrais remercier votre cabinet, également votre directeur de cabinet et l'ensemble des membres de votre cabinet, avec évidemment une pensée particulière pour votre conseillère technique en charge des questions d'urbanisme, là aussi pour leur disponibilité dans le dialogue permanent avec mon cabinet sur les très nombreux sujets qui nous ont animés ces derniers mois.

Je ne vais pas être très long, puisque Nicolas Rouveau a présenté de façon très exhaustive et très efficace les orientations de ce PLU de façon globale, et en particulier les incidences pour le 12ème arrondissement.

Ce PLU bioclimatique est d'abord un travail collaboratif au long cours avec une méthode de concertation tout à fait inédite par son ampleur, sa durée, ses méthodes et je rappelle que si le conseil de Paris devait voter le 5 juin prochain l'étape 1 du PLU, ce ne serait que pour engager une nouvelle période de concertation avec l'enquête publique qui nous permet d'envisager une adoption définitive du PLU à la fin de l'année 2024, début 2025 si ma volonté s'émousse. En réalité,

nous allons continuer à travailler, mais c'est évidemment pour notre conseil d'arrondissement et pour le conseil de Paris une étape importante.

Le PLU bioclimatique, c'est d'abord un cadre de planification stratégique en matière d'aménagement urbain autour de plusieurs enjeux, accélérer notre politique de transformation urbaine que nous avons mis en œuvre depuis 2001. C'est une étape historique, disons-le, parce qu'il y a évidemment une évolution importante qui vise à capitaliser sur les acquis et les outils efficaces du PLU actuel, mais de les augmenter au regard de nouveaux enjeux qui se dressent devant nous que je résumerai autour de quatre grands enjeux : la réponse à l'urgence climatique et comment nous préparons Paris à répondre à cette urgence climatique ; répondre à l'urgence sociale et comment nous faisons en sorte de permettre à chacun de se loger dans des logements de qualité, notamment les familles, les travailleurs, les plus fragiles, les classes moyennes, bref toutes les parisiennes et tous les parisiens dans leur diversité ; un impératif de mixité pour garantir une qualité de vie et d'habitation au quotidien avec des services publics renforcés, des équipements, des commerces de proximité ; et enfin lutter contre les effets prédateurs de marché qui ont des avantages lorsqu'ils sont bien organisés, mais ont beaucoup d'écueils et notamment des effets d'éviction et de ségrégation qui conduisent à faire disparaître des logements accessibles aux parisiennes et aux parisiens et à notre conception de la vie de proximité, notamment que nous illustrons autour des enjeux de la ville du « quart d'heure ».

Depuis 2014 en particulier, nous avons engagé une révolution dans la façon de faire la ville avec des effets notables, que ce soit en matière de mobilité, de réduction de l'usage de la voiture individuelle. Je rappelle qu'entre 2011 et 2021, le trafic routier a diminué de 40 % dans Paris intramuros. Alors, il peut toujours y avoir des bouchons, mais c'est 40 % de réduction du trafic dans Paris intramuros avec évidemment les gains en matière de lutte contre la pollution qui sont documentés par les autorités dont c'est la charge et pas uniquement par la ville de Paris, le développement du vélo, l'accroissement du nombre d'arbres plantés, les créations des « rues aux écoles », « embellir votre quartier », etc.

Et, évidemment, la question du développement d'une offre de logements en faveur de toutes et de tous que nous nous documentons. Nicolas Rouveau le rappelait à l'instant autour de l'objectif à l'horizon 2035 de 40 % de logements publics qui mixent à la fois l'offre de logement social, mais également de logements intermédiaires en particulier pour les classes moyennes et les familles. Face aux urgences climatiques et sociales qui s'aggravent chaque jour, nous devons amplifier notre action, et c'est aussi à cela que sert notre PLU. C'est à la fois à Paris et dans la métropole du Grand Paris, parce que notre PLU n'aurait pas de pertinence s'il n'avait pas de cohérence avec les enjeux métropolitains. C'est faire baisser la pollution, les pollutions atmosphériques, les pollutions sonores, et le PLU y concourt largement, et puis poursuivre l'objectif de rééquilibrage en matière de logements. Si Paris s'enorgueillit d'avoir atteint les 25 % de logements sociaux, je rappelle que dans le 7ème arrondissement, et je ne cite pas cet arrondissement au hasard, mais parce que c'est l'arrondissement où il y a le moins de logements sociaux, il n'y a que 2,2 % de logements sociaux. Si tout le monde est pour le logement social, encore faut-il que ce soit un effort partagé.

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

C'est un PLU qui permet de concilier la réponse à l'urgence écologique et la réponse à l'urgence sociale dans une mise en cohérence qui est le résultat de l'apport de chacune des composantes de la majorité pour y parvenir. Il y a de très nombreux sujets dans le PLU, mais sans doute le conseil de Paris permettra d'y revenir plus en détail, et Nicolas Rouveau a en a dressé les grandes lignes.

Dans le 12ème arrondissement, là aussi, je ne reviens pas du tout sur le détail. De très nombreuses prescriptions localisées viennent défendre nos stratégies d'aménagement, la défense des services publics de proximité, la défense du commerce, la défense des équipements sportifs, culturels, la défense des espaces verts. Et je reprends au moins un chiffre qu'a cité Nicolas Rouveau : 363 espaces végétalisés qui sont protégés, et parce que vous connaissez mon attachement au patrimoine : 231 adresses seront protégées au titre du patrimoine.

Nous aurons l'occasion avec les vœux de revenir sur quelques sujets particuliers. Merci beaucoup, madame la maire, à vous et à votre équipe, pour ce travail. Et je me réjouis que nous puissions le poursuivre dans les mois et les années qui viennent."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci infiniment, monsieur le premier adjoint. Au tour des groupes de s'exprimer. La parole pour commencer est au groupe Changer Paris. M. Seingier."

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

M. Matthieu Seingier**, conseiller d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Très rapidement, nous regrettons évidemment de ne pas avoir eu plus de temps pour étudier sereinement ce PLU, puisque je rappelle que c'est la semaine dernière que nous avons reçu la liasse des multiples documents et annexes, et vous le rappelez d'ailleurs, M. Grégoire, pour étudier ces milliers de prescriptions localisées qui nécessitent nécessairement un travail d'analyse de grande ampleur. Nous avons eu peu de temps. Je le regrette d'autant plus que j'avais demandé ici même s'il était possible d'avoir une séance spéciale et d'avoir les documents en amont. Nous sommes vraiment désolés de devoir regretter cela.
Nous sommes également obligés d'avoir un débit très rapide sur ces questions alors que notre groupe a proposé un nombre important de modifications. Du coup, je ne pourrai pas lister les points bénéfiques puisque sur la notion même de PLU bioclimatique, nous ne sommes pas contre. Mais nous estimons que, dans ce PLU, il y a une surenchère de projets déconnectés les uns des autres, et pas toujours une vision globale qui aurait dû être mieux mise en avant.

Sur la forme, je vous épargne mes critiques habituelles sur vos éléments de langage qui viennent s'ajouter au droit, « la résilience », « l'inclusivité », « décarboner », sans dire réellement ce que vous entendez par là et qui vont être source d'insécurité juridique. Je rappelle que le PLU n'implique pas un débat comme les autres. C'est un document essentiel pour toute construction, toute autorisation d'urbanisme. À force d'ajouter un peu de communication, des éléments de langage, vous donnez parfois à des petits malins des failles pour contourner l'application des principes d'urbanisme. Je regrette ce point.

Pour le reste, sur l'aspect global, je vous renvoie à ce que notre groupe a produit avec la proposition de 30 séries de contre-propositions, et ce sera abordé en conseil de Paris.

Je vais m'atteler à la partie 12ème et notamment à ce que M. Rouveau a trop résumé pour le coup, les orientations d'aménagement et de programmation quartier par quartier. Nous en avons trois dans le 12ème, dont Bercy-Charenton. C'est encore pour nous l'occasion de rappeler que nous pensons que vous pouvez encore aller plus loin sur ce quartier, car il doit avoir trois fonctions majeures, le logement durable, certes, mais aussi l'agriculture urbaine, je vais y revenir sur la présentation de mon vœu, et une vision beaucoup plus mixte au sens où on l'entend, c'est-à-dire qu'il y ait une meilleure représentation de la mixité sociale et des immeubles à taille humaine. Sur les immeubles à taille humaine, je me réjouis que le PLU prévoie enfin une limitation de la taille des hauteurs d'immeubles à 37 m. Je pense que l'on pourrait même aller plus loin sur Bercy-Charenton et descendre à 31 m, comme l'immeuble Lumière. Mais c'est une bonne avancée, surtout qu'elle vient un peu de notre pression, puisque nous n'avons cessé de militer pour qu'il n'y ait pas d'immeubles de grande hauteur sur Bercy-Charenton. Ne me sortez pas, comme la dernière fois, l'histoire des maires de droite qui auraient été pour les tours. Notre groupe, nous, dans le 12ème, a toujours été contre depuis les premiers projets, et nous maintenons cette position.

De la même manière, sur le logement, nous maintenons que Bercy-Charenton doit être un lieu de réelle mixité. Nous proposons qu'un tiers des logements soit réservé aux classes moyennes en location à loyer intermédiaire ou en accession à la propriété via les baux réels solidaires, de conserver ainsi un taux de 25 % de logements sociaux et, ensuite, garder des logements qui attireraient peut-être d'autres classes qui financeraient les constructions, puisque l'équilibre financier en baissant la hauteur des immeubles va être remis en cause.

Sur l'agriculture urbaine, je m'en rapporte à mon vœu. C'est un peu provocateur de créer une zone A, c'est-à-dire une zone agricole, peut-être minime, mais pour sectoriser un territoire en pleine terre au sein de Bercy-Charenton. C'était le lieu à l'époque des maraîchers de Paris. Donc, on pourrait au nom de l'agriculture urbaine, nous sommes tous d'accord sur ce point, acter pour empêcher toute construction sur cette zone. C'est plus pour vous amener à la réflexion, puisque je sais déjà ce que vous allez dire sur ce vœu.

Enfin, un mot sur Les Messageries. Pour le coup, le PLU est un peu opportuniste, puisqu'aux Messageries, la plupart des choses est déjà votée. Si j'ai bien compris, il y avait trois zones de Messageries. Vous expliquez que l'AOP va concerner la troisième zone pour mieux verdir Les Messageries. Or, le verdissement qui s'ajoute au projet initial ne compensera jamais la minéralité de la construction des autres parties des Messageries.

On a l'impression que le PLU est plus une déclaration d'intention. Et les déclarations d'intention sur les premières parties, on sait ce qu'elles ont donné. Donc, excusez-nous de ne pas être très confiants sur ce point-là. Nous vous invitons au contraire à aller plus loin, à même éviter ce que l'on appelle « les rues canyons » puisque le PLU, c'est pour les permis de construire pour chacun des immeubles qui vont venir dans Les Messageries, donc cela peut être l'occasion aussi de faire attention à ce risque de « rues canyons »."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Vous avez doublé votre temps, M. Seingier."

M. **Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement** :

"Sur Les Messageries, nous maintenons que nous sommes dubitatifs. Pour le reste, je laisse à mes collègues la parole."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Seingier. Mme Anouchka Comushian pour deux minutes."

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement :**

"Merci. L'implication de nos élus dans l'élaboration de ce nouveau PLU a été aussi très forte pour permettre à Paris d'affronter le défi environnemental et climatique, mais toujours dans une perspective sociale du droit à la ville pour toutes et tous. Ce sera notamment rendu possible par l'appropriation publique du foncier qui protégera davantage de logements face aux logiques mortifères du marché, à savoir la concentration de la propriété, la financiarisation de l'immobilier, la spéculation immobilière et l'impossibilité de se loger qui en découle, notamment pour de très nombreux agents de la ville et travailleurs et travailleuses parisiens et parisiennes.

Sous l'impulsion d'Ian Brossat, la ville de Paris se fixe l'objectif de 40 % de logements publics, dont 30 % de logements sociaux, à l'horizon 2035 dans le cadre des dispositions qui ont été détaillées par mon collègue Nicolas Rouveau, et je le remercie. À ce titre, nous proposons de créer par exemple une zone d'hyper-déficit en logement social dans des secteurs très peu pourvus pour favoriser la création de logements sociaux dans ces quartiers. Cela concernera une partie des 5ème, 6ème, 7ème, 8ème, 9ème et 16ème arrondissements de Paris.

Par ailleurs, je tiens aussi à souligner certaines avancées parisiennes de ce PLU bioclimatique, comme entre autres l'identification de 80 adresses pour produire de futurs centres de santé de proximité conventionnés en secteur 1. Nous espérons d'ailleurs que l'école Netter malheureusement fermée en septembre prochain pourra en accueillir un. Il y a aussi l'identification de 183 nouveaux sites pour développer des équipements publics de proximité en matière de santé, de sport, de culture, de jeunesse ; la surélévation de 17 sites d'équipements sportifs existants, notamment le long du périphérique, qui permettra de doubler l'offre d'activités physiques pour les habitants qui est très faible à Paris ; dans le 12ème, cela pourra concerner les sites Léo Lagrange et Alain Mimoun – le maintien également de la Petite Ceinture en zone de grands services urbains, ce qui préserve sa réversibilité et peut encore en faire un atout majeur du territoire parisien en termes de fret ferroviaire et donc de transition écologique et énergétique ; et enfin l'identification concrète de nouveaux espaces à végétaliser grâce à des propositions que nous avons faites en conseil de Paris et qui comptent par exemple 4 adresses dans le 12ème arrondissement. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. M. Pierrick Paris et Éléonore Slama pour le groupe Paris en commun pour 6 minutes."

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Mme Éléonore Slama, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement :**

"Merci, madame la maire. Permettez-moi tout d'abord de dire la fierté qui est la mienne de faire partie d'un groupe politique et plus largement d'une majorité qui, en travaillant main dans la main au service des parisiennes et des parisiens, a élaboré ce document fondamental, un document protecteur qui permettra de façonner le Paris de demain, un Paris tout simplement vivable, écologique, beau, innovant, accueillant, solidaire et qui ne laisse personne au bord du chemin, confirmant le rôle prescripteur qu'il occupe déjà au niveau international.

Connaissant mon combat pour le droit au logement, vous comprendrez que je concentrerai mon propos sur l'accélération de la politique de création de logements publics. Oui, chers collègues, toujours plus de logements et de mixité, de mixité sociale. Telle est notre vision, notre ambition, avec ce nouvel outil de PLU bioclimatique. Les objectifs sont clairs, ils ont été rappelés : 40 % de logements publics à Paris en 2035, 30 % de logements sociaux et 10 % de logements abordables. Comment, concrètement, ce PLU bioclimatique va-t-il contribuer à la politique de logement de la ville ? Tout d'abord par le renforcement des dispositifs existants et notamment le renforcement de la servitude de mixité sociale. Demain, en secteur de déficit de logement social, dès que 500 m² de logements seront créés, et non plus 800 comme aujourd'hui, 35 % devront être du logement social. Oui, demain, avec ce PLU bioclimatique, un secteur d'hyper-déficit sera créé dans les IRIS les moins dotés en logements sociaux où ce taux sera remonté à 50 %. Oui, demain, 600 nouveaux emplacements réservés seront ajoutés pour la création de logements sociaux et publics, dont une grande part dans les immeubles de logements. Oui, demain, afin que le rééquilibrage Est-Ouest s'accélère, et il y en a bien besoin, Emmanuel Grégoire le rappelait il y a un instant, le potentiel d'extension de 10 % des surfaces d'activité économique dans l'Ouest actuellement en vigueur dans le PLU sera supprimé. Ce PLU bioclimatique contribuera aussi à la politique du logement de la ville par la création de dispositifs inédits, la création d'une servitude de mixité fonctionnelle en cas de changements de destination, de restructurations lourdes ou de créations d'un nouveau bâtiment de bureaux de plus de 5000 m². Il sera dorénavant obligatoire de transformer 10 % de la surface de plancher en logement, dont au moins 30 % de logements sociaux, 35 % en zone de déficit et 50 % dans une zone d'hyper-déficit en logement social. Le bonus de surélévation dont parlait tout à l'heure Nicolas, je n'y reviendrai pas. Le BRS sera prioritaire dans toutes opérations en zone non déficitaire en logement social afin d'assurer l'offre de logements pour les classes moyennes. Oui, pour les classes moyennes, je répète pour que tout le monde l'entende bien. Dans les secteurs les plus menacés, il sera interdit de créer de nouveaux hébergements touristiques. La durée du logement social sera redéfinie au PLU et fixée à 40 ans au minimum. Il y aurait plein d'autres, de choses à dire. Mais voilà quelques-uns des outils qui seront déployés demain.

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Le temps que j'aie se termine, donc simplement pour dire que grâce à l'ensemble de ces dispositifs, la production annuelle de logements sociaux et publics, hors préemption que vous n'aimez définitivement pas, chers collègues de l'opposition, sera en nette augmentation par rapport aux dernières années, et cela malgré une raréfaction du foncier et des opérations d'aménagement. Je tenais à le souligner ce soir. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Slama. M. Richard Bouigue."

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12ème arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. M. Seingier, vous avez évoqué tout à l'heure les éléments de communication et les éléments de langage qui participent à ce PLU bioclimatique. Je voudrais vous donner quatre points, quatre exemples concrets qui tendent à montrer l'inverse, et qui le montrent à la fois pour les élus qui sont en situation d'instruire des dossiers avec les services de la ville, notamment les services de l'urbanisme, mais aussi pour les parisiennes et les parisiens qui déposent des permis auprès de ces services pour des aménagements qu'ils veulent réaliser.

La première chose, c'est que ce PLU, pour une première fois, a fait un travail sur ce que l'on appelle le paysage, le paysage à la fois de Paris dans son insertion globale, mais aussi sur le paysage de Paris vu d'un point de vue plus microscopique dans les quartiers, avec notamment une prise en compte de tout ce qui est le caractère de certaines rues, certains quartiers, et notamment le respect de certaines singularités qui peuvent être celles de quartiers qui, aujourd'hui, ne sont pas réellement prises en compte dans le PLU tel qu'il existe.

La deuxième chose, c'est le travail sur le patrimoine. C'est un peu nouveau, mais tout ce qui est autour du patrimoine végétal, que ce soit le patrimoine isolé, les arbres, mais aussi le patrimoine plus structuré, à la fois sur les plantations d'alignement, les parcs et jardins, est davantage pris en compte. C'est un point intéressant, notamment quand on a à instruire des permis ou quand on a à les déposer, que de le savoir.

La troisième chose concerne le patrimoine bâti. Je trouve que sur le patrimoine bâti, là encore, il y a des choses intéressantes. M. Rouveau a parlé de l'envie de transformer plus que de détruire. Je voudrais ajouter toute la partie qui est de la reconnaissance de certaines caractéristiques du bâti. Je pense notamment à des parties qui ont peut-être été trop longtemps oubliées, à des parties notamment historiques, le patrimoine faubourien notamment ou d'autres caractéristiques qui ne pouvaient pas être signalées en tant que tel et qui pourront l'être davantage avec ce PLU. C'est un avantage. Nous avons sur ces bâtis des prescriptions. Elles étaient de l'ordre de 90 dans le précédent PLU. Elles sont de l'ordre de 119 dans le nouveau PLU. Le travail qui a été fait nous a permis d'avoir un adressage un peu plus fin, des caractéristiques

mieux ciblées, et donc d'ajouter aux protections et aux prescriptions qui peuvent exister. Je pense que c'était un élément intéressant. Les conseils de quartier, vous le savez, y ont d'ailleurs largement contribué.
La dernière chose concerne les commerces. Je ne m'étendrai pas, M. Rouveau et Emmanuel Grégoire en ont parlé, mais tout ce qui est autour de l'économie de la prédation, notamment des dark stores. Leur limitation était nécessaire et vous savez que nous avions de ce côté-là des absences, et nous avions des trous qui ne nous permettaient pas d'être aussi volontaires que nous le souhaitions même si, bien évidemment, des éléments législatifs peuvent, à un moment donné, être invoqués pour les renforcer encore davantage.

Voilà quatre points qui me semblent très concrètement être des avancées dans ce PLU bioclimatique. Je remercie toute la concertation qui a permis ce travail sur le paysage, sur le patrimoine et son évolution sur ce qui est aujourd'hui le bâti. Vous aurez notamment une partie sur le 12ème arrondissement. Le respect entre la largeur des voies et la hauteur des bâtiments, on l'a dans plusieurs voies du 12ème. On a toujours des casse-tête par rapport à cela : la rue Victor Chevreuil, la rue Mousset-Robert, la rue Dagorno, etc. On a des points sur lesquels nous avions un manque avec le PLU actuel. Aujourd'hui, je trouve qu'il est comblé. Et c'est plutôt dans un sens favorable à la fois pour les instructeurs que sont les services, pour les parisiennes et les parisiens qui déposent des projets et pour nous en tant qu'élus quand nous avons à travailler et à concerter avec eux pour rendre nos avis."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Bouigue. Mme Havet pour quatre minutes."

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :
"Merci, madame la maire. Je souhaiterais saluer les avancées obtenues dans ce nouveau PLU bioclimatique, ce PLU de rupture qui est le fruit d'un travail en profondeur, Nicolas Rouveau l'a rappelé, un travail de longue haleine. Ce PLU est un outil essentiel de lutte contre la spéculation, contre la densification, de préservation de l'existant, de rafraîchissement de Paris.

Ce nouveau PLU vient répondre en particulier à deux enjeux essentiels. Le premier, augmenter massivement la place de la nature en ville et de la pleine terre, c'est-à-dire opérer une rupture complète avec l'urbanisme de la bétonisation. Le deuxième, développer l'offre de relogements sociaux à Paris dans le bâti existant. Mme Slama l'a rappelé. Bientôt, nous aurons des pics de températures qui dépasseront 50°. Au moment où la mission d'information et d'évaluation, la fameuse MIE « Paris à 50 », qui avait été sollicitée par les écologistes, a rendu ses travaux et alors que nous traversons une période de sécheresse exceptionnellement précoce, il y a urgence à adapter Paris à la crise climatique et à la biodiversité.

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Tout d'abord, l'un des axes de ce nouveau PLU est de mettre la nature au cœur de la ville et de développer la biodiversité. La protection de la Petite Ceinture qui est obtenue permettra d'assurer son rôle de réserve de biodiversité. L'objectif de 300 nouveaux hectares d'espaces verts d'ici 2040 qui est inscrit se réalisera grâce en particulier à dix parcs créés dans les opérations d'aménagement. Dans le 12ème, ce sont notamment deux nouveaux très grands parcs qui verront le jour, on s'en félicite, aux Messageries 1 ha, et à Bercy-Charenton 3 ha. Deux nouveaux espaces verts protégés sont également inscrits et, par exemple, le 95 rue Picpus, ce qui permet de sauver le mur végétal de l'oasis verte, comme l'a rappelé Nicolas Rouveau et comme nous nous y étions engagés. Nous avons tenu cet engagement qui permet de préserver la biodiversité très riche de ce site.
Nous saluons tout particulièrement également dans ce nouveau PLU la création massive de rues-jardins et le recensement et la protection des arbres remarquables qui sont prévus. Il s'agit aussi de protéger l'existant. C'est pourquoi les espaces verts sont sanctuarisés. Cela signifie qu'il n'est plus possible de construire dessus, de les déplacer ou de compenser.

Ce plan permet également de lutter contre la densification. C'était une demande portée par les écologistes sur laquelle la majorité s'est entendue. Concrètement, cela veut dire la fin des tours, une hauteur maximale de 37 m dans les constructions, ce qui correspond au plafond historique de 1977, ainsi que la préservation des cœurs d'îlots.

Un autre axe à signaler est celui de la rupture avec le dogme obsolète de l'attractivité et du productivisme, avec notamment la fin des dark kitchens et dark stores. Dans le 12ème, le développement important de l'économie sociale et solidaire, la sauvegarde de l'artisanat avec, par exemple, le Viaduc des Arts et des commerces de proximité sont à l'ordre du jour de ce nouveau PLU.

Ce nouveau PLU, je tiens aussi à le signaler, met au centre l'architecture bioclimatique. Ainsi, il n'y aura plus aucune nouvelle construction en béton grâce à l'application renforcée de la RE2020. Nous nous en félicitons, car il s'agit d'un enjeu clé de la transition écologique. Toutes les constructions neuves devront prévoir des dispositifs de végétalisation ou d'énergies renouvelables sur les toits. Dans le 12ème, nous connaissons plusieurs exemples très significatifs, avec notamment la future école des Messageries qui sera en bois, en paille, en terre crue, avec les logements sociaux en structure bois tels que la pension de famille du boulevard Poniatowski et les logements sociaux de Paris Habitat rue Nicolaï. En somme, végétalisation, désimperméabilisation, isolation des logements, production d'énergies renouvelables. Le PLU bioclimatique apporte des avancées cohérentes avec les objectifs du Plan climat de Paris.

En parallèle, les objectifs concernant le logement sont à saluer. Nous connaissons une crise majeure du logement subie par des centaines de milliers de personnes qui n'ont pas les moyens de se loger dignement, et ce alors même qu'il reste peu de possibilités de construction. Pour faire face à la spéculation foncière qui a pour conséquence de rendre les logements privés inaccessibles à la plupart d'entre nous, nous faisons le choix avec ce PLU d'amplifier le logement

social partout en transformant les bureaux en logements, en préemptant des immeubles, en obligeant à une part sociale dans les constructions et les restructurations. Le nouveau PLU permet également l'interdiction de nouveaux meublés touristiques. Il conforte le rôle pionnier de Paris dans la régulation des plates-formes. Dans le 12ème, de nouvelles parcelles ont pu être identifiées pour faire du logement social autrement.

En résumé, après plus de deux ans de travail, le projet de PLU accroît significativement la biodiversité, la pleine terre, renforce le logement social dans le bâti existant, développe une économie durable, accorde la priorité à la santé et limite la densification de la ville. Il incarne la vision défendue par les écologistes d'une ville plus douce, plus verte, plus égalitaire, moins dense, et nous vous invitons à le voter. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Havet. M. Rouveau ou M. Grégoire, souhaitez-vous répondre à quelques points soulevés ?"

M. Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la maire de Paris, conseiller de Paris :

"Merci, madame la maire. Oui, avec plaisir, sur quelques points rapides. D'abord, sur le délai de transmission des documents. J'entends tout à fait, M. Seingier, la difficulté. En même temps, il y a eu de très nombreux échanges entre nos groupes, les maires d'arrondissement présents dans votre groupe. Et cela n'a pas empêché votre groupe de faire une conférence de presse deux jours avant la transmission des documents pour critiquer le document. Donc, j'imagine qu'ils avaient quand même quelques informations de base. Ceci expliquant peut-être cela, puisque dans les 30 propositions que le groupe LR formule, il y en a 20 qui sont déjà remplies par le PLU bioclimatique, au moins celles sur lesquelles il me semble que nous avions un accord, mais je suis heureux de pouvoir y répondre favorablement. Et les autres, quelques désaccords, et c'est bien légitime que l'on puisse en parler.

Sur Bercy-Charenton, mais sans doute Nicolas Rouveau y reviendra plus en détail, d'abord, historiquement, il n'y a pas de zone A, comme l'on dit en matière de PLU parisien. Il n'y a pas d'agriculture dans les grandes villes historiquement, tout simplement parce que les tailles des parcelles ne permettent pas de développer des mesures. Le sujet de l'agriculture urbaine est abondamment cité dans le PLU bioclimatique. Et pourquoi pas d'ailleurs l'envisager à un moment donné à quelques endroits opportuns de Bercy-Charenton. En revanche, il n'y a pas de ciblage en zone A. C'est un choix réglementaire assumé de la plupart des grandes villes parce que les espaces sont trop petits.

Voilà, madame la maire. Pour le reste, sans doute aurons-nous d'autres échanges plus tard dans la soirée."

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Effectivement, on peut se faciliter d'avoir de nombreux projets d'agriculture urbaine dans le 12ème. On a aussi tout un projet de plantations pour dépolluer les sols, parce que vous savez que, comme c'est une ancienne friche ferroviaire, les métaux lourds sont particulièrement présents. Donc, il faudrait de toute façon avoir cette étape nécessaire. M. Rouveau ?"

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12ème **arrondissement, conseiller d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Je voulais remercier mes collègues d'avoir complété mon intervention de tout ce que je n'avais pas pu dire.

Pour répondre à M. Seingier sur Bercy-Charenton, comment aller plus loin et sur les hauteurs maximum à 37 m, le projet est encore en cours de définition. Il y a une évaluation d'impact en santé qui vient juste de commencer et qui va nous amener des données et va nous permettre d'en rediscuter dans les prochains mois, dans les prochaines années. Donc, ne vous inquiétez pas là-dessus.

Sur Les Messageries, je crois que vous n'avez pas bien compris le projet. C'est deux phases, une première phase dont le permis d'aménager a déjà été donné depuis décembre 2019, et une deuxième phase dont le permis d'aménager n'est pas donné. Il y a des discussions qui vont avoir lieu au regard de ce nouveau Plan local d'urbanisme. Donc, la deuxième phase des Messageries n'est pas encore actée. En revanche, sur la première phase, je ne sais plus le terme que vous avez utilisé sur la bétonisation à outrance, mais c'est un parc d'un hectare sur cette première phase, des logements, une école et une crèche. Donc, c'est loin d'être de la bétonisation. Cette deuxième phase des Messageries devra prendre en considération ce que dit aujourd'hui le PLU bioclimatique.

Vous avez parlé d'éléments de langage. « Décarboner », qu'est-ce que cela veut dire ? J'en ai parlé rapidement dans mon intervention. 70 % des émissions de gaz à effet de serre sont dues au bâti dans tout son cycle de vie : la construction, l'usage et la démolition. Donc, dans la construction, c'est de ne plus utiliser de béton et d'utiliser des matériaux biosourcés. Dans l'usage, c'est d'avoir des bâtiments qui permettent une aération suffisante pour ne pas mettre des climatisations l'été. Dans la démolition, c'est éviter la démolition et faire de la réhabilitation. En faisant tout cela, on permet de décarboner la ville.

Voilà quelques réponses. Je ne sais pas si l'on va poser la question sur l'agriculture urbaine sur Bercy."

CONSEIL DU 12Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"On le fera avec la question dédiée. Merci, messieurs, en tous les cas, pour vos réponses. Et merci à l'ensemble des intervenantes et des intervenants sur ce débat qu'il était particulièrement important d'avoir ce soir en notre conseil d'arrondissement.

Je vais donc mettre aux voix cette DU 33. Si vous le souhaitez, nous voterons à la fin. On va passer, si vous le voulez, désormais, à la présentation des vœux et des questions orales. Je ferai voter la délibération et l'ensemble des vœux à la fin de toutes ces prises de parole. Cela vous convient-il ? Je vous en prie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de votants : 30 dont 05 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 05
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023 – 050 AVIS)

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

V122023-015 : **Vœu rattaché à la délibération DU 033 –** relatif **à la création d'une zone A dans** le PLU parisien sur le périmètre de la ZAC de Bercy-Charenton, présenté par Matthieu Seingier et les élus du groupe Changer Paris du 12ème.

Considérant que l'agriculture urbaine ou citadine correspond au développement, la fabrication, la distribution de denrées alimentaires issues de la culture et de l'élevage dans les villes ;

Considérant les politiques parisiennes du développement de l'agriculture urbaine ;

Considérant que, jusqu'au XIXème siècle, le territoire de Bercy était un lieu de développement, de fabrication, de distribution de denrées alimentaires ;

Considérant que le périmètre de la ZAC de Bercy-Charenton correspond, en partie, à des parcelles de Bercy qui ont fait l'objet d'expropriations, réalisées au XIXème siècle, au profit de sociétés en charge, notamment, de la construction de voies ferrées et de leurs emprises ;

Considérant que la ZAC de Bercy-Charenton offre l'opportunité d'expérimenter des systèmes alternatifs de production de denrée ;

Considérant que la zone A d'un Plan local d'urbanisme permet de limiter les constructions au profit d'une activité agricole.

Sur proposition de Matthieu Seingier et des élus du groupe Changer Paris du 12ème, le conseil **d'arrondissement émet le vœu** :

- **Qu'une** parcelle soit identifiée dans le périmètre de la ZAC de Bercy-Charenton et classée **en zone A du Plan local d'urbanisme parisien en cours d'élaboration**.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous commençons par le vœu relatif à la création d'une zone A dans le PLU parisien sur le périmètre de la ZAC Bercy-Charenton. M. Seingier, vous avez la parole."

M. **Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement** :

"Je ne vais pas prendre la parole, car je l'ai déjà prise. On avait compris que l'on profitait de la présentation des vœux pour s'exprimer sur l'ensemble du PLU."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Madame la Maire, dans un débat au conseil de Paris, comme on le fait d'habitude, quand les vœux sont rattachés, on fait une intervention globale. Donc, j'ai prévu une intervention globale qui présentait aussi mes vœux dans les 15 minutes qui me sont imparties."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Ce sera parfait, comme cela."

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Très bien. Je voulais d'abord répondre à M. Grégoire sur la conférence de presse organisée. Elle était en réponse à la conférence de presse des écologistes sur le PLU. Elle était aussi, dans un esprit constructif, pour faire les propositions du groupe Changer Paris.

Je compléterai le préambule de M. Seingier en lui disant qu'en effet, nous transmettre ces documents une semaine avant un conseil très chargé au-delà du PLU, je trouve cela très irrespectueux pour le groupe que nous sommes, pour le groupe de la minorité municipale. Irrespectueux parce que, matériellement, ce n'est pas possible de traiter, et vous l'avez dit tout à l'heure, 3 000 pages, des centaines et des centaines de prescriptions localisées, des cartographies dans tous les sens. Matériellement, ce n'est pas possible. Je vous le dis honnêtement. C'est pour moi un manque de respect par rapport à notre groupe, par rapport aux élus que nous sommes et par rapport même au PLU qui est une délibération particulière, qui est structurante et qui aurait mérité que nous-mêmes nous puissions disposer de plus de temps pour vous faire des propositions. On a fait des vœux rattachés comme on a pu dans l'espace du temps imparti. Mais c'est quand même matériellement impossible et j'aurais souhaité que vous vous mettiez deux minutes à notre place. Surtout que, madame la maire, vous dites souvent à juste titre que dans le 12ème arrondissement, les élus sont des élus de deux arrondissements, parce que nous avons le 12ème arrondissement, mais nous avons aussi le bois de Vincennes avec ses multiples cartographies que, je vous avoue, je n'ai pas encore eu le temps d'étudier, parce que c'est trop dense. Je vous dis mon désaccord et ma désapprobation par rapport à cette façon d'être traité.

M. Grégoire, je vous ai aussi envoyé trois courriers qui centralisaient les demandes de notre groupe, mais aussi à la suite de notre rencontre avec les habitants et les associations. J'ai eu un accusé de bonne réception, mais je n'ai jamais eu de réponse sur le fond. Peut-être que ce soir, vous me ferez un début de réponse, mais là aussi, je le regrette. Nous ne sommes peut-être pas maires d'arrondissement, mais nous sommes des élus de votre arrondissement.

Pourquoi nous laisser si peu de temps et si peu de temps dans l'expression ? Finalement, heureusement que nous avons vite écrit des vœux, parce que sinon, cela voudrait dire pour que notre groupe que nous n'aurions eu que trois minutes pour un PLU de 3 000 pages. C'est cela, la réalité. Pourquoi nous laisser si peu de temps ? Peut-être pour cacher votre turpitude d'un PLU négocié au forceps avec vos alliés, rempli d'injonctions contradictoires, il faut le dire, parce que cela relève des positions inconciliables entre les différentes composantes de la majorité.

En 2016, il est vrai que la révision du PLU de M. Missika ouvrait les vannes, que vous avez d'ailleurs amplement utilisées à outrance en bétonnant tout, aussi bien les parcelles privées que les parcelles publiques. Parfois, sur les parcelles privées, vous nous disiez que vous ne pouviez pas faire autrement par rapport au PLU, parce que vous ne pouviez pas faire des abus de refus de construire. Je peux vous garantir que sur les parcelles publiques de la ville ou des bailleurs sociaux,

comme Meunier-Charenton, vous ne vous êtes pas privés de bétonner un maximum. Donc, ce n'est pas tout à fait recevable de votre côté.

Une réalité, c'est que le PLU d'aujourd'hui, oui, il améliore un petit peu la situation, mais on partait de tellement loin que j'allais dire : heureusement. Il y a des avancées, comme les hauteurs limitées à 37 m. Il y a des avancées aussi sur les emprises terrestres. Mais je crois que notre groupe n'y est pas étranger, avec la pression constante que nous avons exercée. Je ne pourrai pas tous les citer parce que je n'ai pas le temps, mais des projets ont été avortés, comme la place Mazas dans le 12ème, la TEP Ménilmontant dans le 11ème ou encore la tour Bruneseau dans le 13ème. C'est grâce à la pression constante et à notre vote avec les écologistes que nous avons pu faire tomber ces projets de densification. Si, aujourd'hui, nous arrivons à un tel PLU, c'est grâce à notre constance, notre pression, et aussi au fait que nous soyons un groupe de 55 personnes unies.

Aujourd'hui, ce PLU, je vous l'ai dit, a quelques avancées, mais il ne traduit pas une ambition écologique. Il traduit une ambition idéologique avec pour objectif principal l'atteinte de 40 % de logements publics. Pour atteindre cet objectif, vous accélérez les préemptions de logements privés, mais vous renforcez la possibilité d'imposer la réalisation de logements sociaux à l'occasion d'opérations immobilières en abaissant le seuil de déclenchement et en multipliant les nombres des emplacements réservés, ce fameux pastillage. Le 12ème, d'ailleurs, en compte une quarantaine. De même, les projets immobiliers de construction neuve, de restructuration lourde, d'extension, de surélévation, ou de changements de destination se verront imposer ces prescriptions de mixité fonctionnelle et de mixité sociale majoritairement destinée à du logement social. Et cette politique de servitude dite fonctionnelle est contre-productive et va décourager les acteurs privés à engager des travaux de rénovation ou de modernisation de leurs biens, et vous le savez. Les passoires thermiques ont de beaux jours devant elles. Au lieu de décourager les acteurs privés comme vous le faites, vous auriez dû les encourager et travailler à construire la ville de demain avec eux.

Au-delà de l'action contre-productive de ce PLU sur la rénovation thermique, donc sur l'écologie, le pastillage et les servitudes soulèvent aussi la question de la limite de l'atteinte au droit de propriété. J'aimerais bien vous entendre là-dessus. Le pastillage sur les bâtiments à faible hauteur est aussi une invitation à combler les dents creuses avec les incidences que cela va avoir sur la formation de canyons urbains. J'aimerais bien savoir, M. Grégoire. On a d'un côté le M. Grégoire qui se fait porte-parole de la MIE «50°», qui nous explique qu'il faut protéger les dents creuses pour qu'il y ait une circulation des vents. Et de l'autre côté, on a le M. Grégoire, adjoint à l'urbanisme, qui pastille tous les bâtiments de R+1 et R+2 pour être sûr de pouvoir faire des surélévations en les pastillant avec du logement. Il va falloir m'expliquer à quel niveau vous vous situez. Quand je parlais d'injonctions contradictoires, on est en plein dedans. Rien ne vous freine lorsqu'il s'agit de pastiller du logement social. En revanche, lorsqu'il s'agit de prescrire des équipements de santé, des activités d'artisanat, la protection des espaces verts ou du patrimoine, là, c'est différent, vous avez la main qui tremble.

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Sur les espaces verts, c'est mon collègue Franck Margain qui aura l'occasion d'y revenir.

Je voulais prendre un exemple bien précis dans le 12ème arrondissement, celui des Quinze-Vingts. Vous le savez, ils sont en pleine restructuration. Ils ont adopté un schéma directeur où des systèmes d'information et d'immobilier leur demandent une profonde restructuration. Ce lieu, vous le savez, est caractérisé par des locaux vétustes, peu fonctionnels, qui sont mal adaptés. Il est primordial pour cet établissement de répondre aux obligations réglementaires afin de donner aux soignants et aux patients les meilleurs espaces et une prise en charge optimale. Le PLU, c'était le moment d'essayer d'aider l'hôpital des Quinze-Vingts à se développer. Ce centre manque de foncier, d'espace extérieur. La réalité, aujourd'hui, on le voit bien, c'est que pour pouvoir atteindre la modernisation de l'hôpital, ils vont devoir construire en cœur d'îlot. Je vois le double langage qui dit : « On ne veut pas de construction en cœur d'îlot. On refuse le permis de construire pour qu'ils construisent en cœur d'îlot. » Mais d'un autre côté, vous ne leur permettez pas dans les prescriptions localisées de s'étendre par exemple sur le « terrain des délaissés ». Je veux bien avoir votre avis là-dessus. Je vous le dis en toute humilité parce que le temps m'a manqué pour pouvoir vérifier toutes les parcelles, mais j'ai déposé un vœu. Ce que j'ai pu voir dans les prescriptions localisées que vous avez faites, c'est que pour toutes les parcelles qui bordent l'hôpital des Quinze-Vingts, dont le « terrain des délaissées » sauf erreur de ma part, vous avez fait une prescription de logement social, mais vous n'avez pas fait de prescription pour des espaces verts ou des équipements de santé. Expliquez-moi pourquoi. Ne me regardez pas comme cela, je l'ai déposé dans un vœu. Peut-être que j'ai fait une erreur. Je vous le dis encore, matériellement, c'est très compliqué. Mais je sens une certaine hypocrisie de dire : « On ne prend pas le courage politique de mettre des prescriptions localisées à côté pour permettre à l'établissement de se développer sur un terrain inutilisé, qui appartient certes au ministère de la Culture, mais tout de même, qui est inutilisé depuis 40 ans. » Ce n'est pas rien. En revanche, prescrire des logements sociaux dessus, cela ne vous dérange pas du tout.

Quand je parlais de main qui tremble… En ce qui concerne le patrimoine, vous savez notre attachement au tunnel Baron-Le-Roy. Là encore, je ne vois pas dans le PLU de prescription pour protéger les tunnels ni pour flécher une activité économique. Je vous rappelle que les tunnels Baron-Le-Roy sont chargés d'histoire. Ils ont une particularité, ces températures basses qui font que c'est le dernier réfrigérateur naturel de Paris. Il y avait, il n'y a encore pas très longtemps, une centaine d'artisans qui pouvaient à l'intérieur exercer de façon convenable. Aujourd'hui, c'est un lieu qui peut être adapté encore à l'artisanat et aux entreprises qui exploitent les atouts écologiques. Dans le PLU, comme j'ai pu l'étudier, j'ai vu dans les prescriptions localisées un fléchage pour des activités de logistique. Oui, c'est une bonne chose parce que les tunnels sont suffisamment grands pour pouvoir accueillir des activités logistiques, notamment celles du dernier kilomètre. Mais je ne vois pas de fléchage pour des activités artisanales et je ne vois pas non plus une volonté politique de protéger ce patrimoine. Là aussi, j'aimerais vous entendre sur ce sujet.

Vous avez aussi rattaché ma question orale sur la cour Bel-Air, pourquoi pas. La cour Bel-Air est située rue du faubourg Saint-Antoine. C'est la cour dite «la cour des Mousquetaires», qui est un lieu assez emblématique du patrimoine parisien. Ce patrimoine qui risque d'être menacé par des travaux de rénovation qui vont être entrepris très prochainement, et de nombreuses associations se sont mobilisées. Il est vrai qu'il y a déjà une inscription au patrimoine dans le PLU actuel et dans le nouveau. Mais on sait que ces protections ne sont pas suffisantes pour protéger les intérieurs des immeubles, comme cela a pu être le cas dans le Marais. Donc, je voulais savoir comment la mairie du 12ème avait traité ce dossier, où vous en êtes avec les associations, mais aussi avec les propriétaires qui, je pense, ont engagé des travaux et ont aussi certainement des contraintes. Je voulais savoir comment la mairie du 12ème avait traité ce dossier.

J'ai utilisé 10 minutes sur mes 15. Je rétrocèderai volontiers les cinq minutes restantes à mes collègues, Corinne et Françoise, qui n'avaient pas de vœu rattaché et qui souhaiteraient s'exprimer sur ce PLU. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Nicolas Rouveau pour vous répondre."

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12ème **arrondissement, conseiller d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Pour préciser, je vais répondre sur les Quinze-Vingts, et après, c'est mon collègue Richard Bouigue qui répondra sur le tunnel des Artisans et sur le faubourg Saint-Antoine. Je laisserai compléter aussi Emmanuel Grégoire, car c'est lui qui a été cité dans cette question.

Sur les Quinze-Vingts, nous n'avons pas attendu votre vœu pour travailler sur le sujet. Je rappelle que madame la maire, Emmanuelle Pierre-Marie, est très régulièrement en lien avec le directeur de l'hôpital au sein du conseil de surveillance de l'hôpital et qu'il y a un travail collaboratif mis en œuvre sur cet hôpital et sur cette parcelle. Tout ce que vous avez cité est bien pris en compte. Je vous rassure, le PLU bioclimatique a déjà intégré la demande de surélévation de l'hôpital pour poursuivre le développement de ses activités et améliorer les conditions de service. Cette surélévation se fera sans artificialisation des sols puisqu'elle s'implante sur des ailes déjà existantes et permet à l'hôpital de répondre aux objectifs fixés dans le schéma directeur dont vous avez parlé. Le projet présenté par l'hôpital intègre également la réhabilitation du bâtiment existant, permettant de répondre au double objectif qui va dans le sens de ce PLU bioclimatique, de moderniser l'image de l'établissement en cohérence avec son excellence médicale et d'améliorer la performance thermique de l'enveloppe avec -40 % de consommation d'énergie d'ici à 2030. Enfin, nous avons également engagé le travail de réflexion avec l'hôpital à l'échelle de l'ensemble de la parcelle afin de pousser au maximum les capacités de végétalisation du site. Vous parlez d'espaces verts. Des surfaces actuellement minéralisées pourront être rendues à la pleine terre et végétalisées. Ce sont des zones situées entre la résidence Saint-Louis et le Viaduc

des Arts : + 200 m², la zone située entre le bâtiment clinique et l'UCL : +500 m² alors que c'est un parking actuellement. Et pour mémoire, l'agrandissement du jardin situé devant le porche d'entrée réalisé en 2021 a permis d'augmenter les surfaces végétalisées de 280 m² également. En complément, les projets pourront permettre la réalisation de terrasses végétalisées à travers le traitement des toitures dans le cadre de la réhabilitation de l'existant avec un potentiel de terrasses végétalisées estimé à 1 600 m². Sur ces hypothèses et avec le schéma directeur immobilier tel que défini aujourd'hui, la surface de pleine terre passerait de 2 866 m² à 3 500 m², et la surface végétalisée pondérée passerait de 1 866 m² à plus de 4 300 m², soit plus de 50 %.

Vous demandez dans votre vœu de faire du logement pour les personnels hospitaliers, donc je ne comprends pas pourquoi vous critiquez le fait que l'on ait mis du logement social sur cette parcelle pour faire du logement pour le personnel hospitalier. C'est notre objectif, de pouvoir loger les professionnels de première ligne au plus près de leur lieu de travail. C'est tout l'objectif que l'on s'est fixé dans ce PLU, en lien et en travail collaboratif que la maire fait avec le directeur de l'hôpital.

Je laisse mes collègues compléter et répondre sur les autres questions."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Rouveau. M. Bouigue pour compléter."

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12ème arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. Mme Montandon, je voulais d'abord répondre à la question que vous avez posée sur la cour du Bel-Air située au 56-58 rue du faubourg Saint-Antoine. Vous me permettrez, une fois n'est pas coutume, d'être un peu en train de lire parce que vous avez des éléments d'appréciation et d'explication qui doivent être datés dans votre question, notamment sur ce qu'a fait la mairie du 12ème à propos de cette intervention et de ce permis. Je vais donc me permettre de le développer de manière très précise.

C'est en décembre 2021 que la mairie du 12ème a été alertée des projets de travaux qui viennent impacter un escalier du XIXème siècle situé dans l'immeuble que nous évoquons, celui du 56 rue du faubourg Saint-Antoine. À la suite de cette alerte et à la rencontre du copropriétaire plaignant le 12 janvier 2022, la mairie du 12ème a souhaité proposer un rendez-vous aux copropriétaires portant le projet d'installation d'un ascenseur dans la cage d'escalier du XIXème siècle à cette même adresse. Nous avons donc pu rencontrer le reste des copropriétaires accompagnés de Nexity, qui est le maître d'ouvrage dans le cadre des travaux, le 10 février 2022.

En tant que mairie d'arrondissement, nous avions un double objectif et un double intérêt à ces rencontres. La première, par suite d'une demande de médiation pour deux sujets qui relèvent en partie du domaine de la ville de Paris : la préservation du patrimoine et le souci d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite via l'installation d'un ascenseur. En fait, il y a aussi un deuxième sujet,

qui est la projection de travaux qui pouvaient faire l'objet d'une déclaration préalable auprès des services de la ville, une instruction relevant directement des compétences de nos services municipaux et de la Direction de l'urbanisme en particulier. La mairie du 12ème a donc pu prendre connaissance de ce sujet et apprécier à la fois les problématiques qui se posent en matière patrimoniale, mais aussi d'accessibilité des personnes à leur domicile. Je rappelle que pour les personnes qui portent ce projet, il y a une difficulté à utiliser les escaliers pour gagner leur appartement et la volonté d'avoir la possibilité de recourir à un ascenseur pour pouvoir gagner plus facilement leur appartement et en sortir à certains moments.

Ces deux sujets ont retenu notre attention. Si l'objectif des travaux dans un premier temps nous est paru très louable, nous estimions dans un premier temps que le projet d'ascenseur tel qu'il a été présenté lors du rendez-vous du 10 février portait également atteinte à l'escalier. En gros, je fais vite, mais les travaux étaient conséquents et impactaient énormément cet escalier du XIXème siècle. Nous avons proposé de travailler sur une solution médiane, celle que nous avons soutenue dès le début, qui a consisté à réduire au maximum l'impact des travaux projetés sur l'escalier en réduisant la capacité initialement prévue à l'ascenseur tout en permettant aux personnes de l'utiliser pour pouvoir se déplacer à travers les étages. À l'issue de notre dernière réunion, la copropriété nous a dit retenir cette solution qui n'impliquerait dès lors pas de démolition de l'escalier en question. Dans ce cas, il n'y avait pas de déclaration préalable de travaux au titre du Code de l'urbanisme nécessaire. Donc, on a pu poursuivre sur ce dossier autrement. Enfin, comme vous le soulignez à juste titre, le PLU ne permet pas de protéger aujourd'hui les intérieurs des immeubles. Une éventuelle protection patrimoniale serait donc du ressort de l'État. Il faut vous préciser qu'une commission régionale du patrimoine et de l'architecture s'est réunie en octobre 2022. Ce dossier de la cour du Bel-Air a reçu un avis négatif pour la demande de protection au titre des monuments historiques. Ce vote défavorable est lié au fait que l'ensemble de la cour a connu de nombreux aménagements, de nombreuses transformations entre le XVIIème et le XXème siècle, et donc que cela ne permettait pas à ce jour de voir ce dossier atteindre celui de la protection qu'elle demandait.

Aujourd'hui, c'est désormais une affaire de droit privé. Ce n'est pas à la mairie d'être compétente pour s'immiscer dans des sujets qui concernent directement les copropriétaires de l'immeuble qui sont concernés. Nous suivons bien évidemment ce projet encore avec des contacts avec les parties prenantes, mais nous n'avons plus d'interventions au-delà de ce que nous avons fait jusqu'à présent."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup M. Bouigue. M. Grégoire."

M. Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la maire de Paris, conseiller de Paris :

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

"Merci beaucoup. En style télégraphique, car le temps passe, Richard Bouigue a très bien résumé le dossier de la cour du Bel-Air. Je me suis penché personnellement sur le sujet. La réalité, c'est un propriétaire opposé à tous les autres propriétaires.

Nous ne pouvons pas protéger, mais on a quand même fait les diligences pour voir ce qu'il en était. La CRPA, Richard Bouigue l'a dit avec beaucoup d'élégance, a dit que cet escalier n'avait aucun intérêt sur le plan patrimonial, et les ogives ne sont pas menacées. Mais on a regardé tout cela. En l'occurrence, c'est un bâtiment protégé PVP. Nous avons renforcé les protections patrimoniales sur le faubourg dans sa globalité, plus sur la partie 11ème que sur la partie 12ème, car les caractéristiques architecturales le permettaient plus, mais au titre du lancement d'une PVAP de protection des cours industrielles du faubourg Saint-Antoine.

Quelques mots rapides. Sur les Quinze-Vingts, on discute parfaitement avec l'hôpital et l'État, car l'État se fâche avec lui-même, comme vous le savez, sur la parcelle qui jouxte l'Opéra-Bastille. Il doit y être construit un bâtiment destiné à rapatrier les collections de costumes de ce qu'on appelle les ateliers Berthier qui sont dans le 17ème arrondissement, qui doivent eux-mêmes accueillir la Cité du théâtre. Donc, l'opéra, qui n'est pas capable de financer la construction de ce stockage de costumes qui aura une certaine logique avec les activités de l'opéra, dit aux Quinze-Vingts de ne pas venir chez lui puisqu'il en aura peut-être besoin un jour. « On ne sait pas comment payer, mais un jour, on le fera. » Deuxièmement, ce terrain n'est pas tout à fait adapté aux besoins des Quinze-Vingts à cause de l'implantation du bâtiment principal central des Quinze-Vingts et de la déclivité qu'il y a entre le terrain et l'hôpital. Donc, nous discutons avec l'hôpital des Quinze-Vingts pour une alternative pour faciliter l'entrée. Il est vrai qu'il est incongru que cet hôpital majeur ait une entrée unique située sur la rue de Charenton qui est fait pour tout sauf accueillir des services d'urgence ophtalmologique et les flux qui vont avec l'activité hospitalière. Nous avons des discussions sur un permis de construire très particulier dans le bâtiment des Quinze-Vingts qui permet de mettre en cohérence à la fois la préservation des constructions en cœur d'îlots et quand même répondre aux besoins hospitaliers plutôt par une surélévation des bâtiments principaux notamment, qui n'ont pas de co-visibilité en rue. On va évidemment soutenir les Quinze-Vingts.

Le tunnel de la gare de la Rapée inférieure est traité dans l'OAP territoriale Bercy-Charenton. Nous avons pendant la campagne municipale garanti la préservation de la gare de la Rapée inférieure. Donc, dans la fonction qui est la mienne aujourd'hui, j'en ai garanti la mise en œuvre. Il est protégé par une PVAP. Il fait l'objet d'une étude de la même institution, en l'occurrence la CRPA, qui est un service de la Direction régionale des affaires culturelles, pour son classement à titre d'intérêt patrimonial. Ce n'est pas à nous d'en décider, mais je le soutiens. Dans la destination, comme c'est dit dans l'OAP territoriale, la vocation artisanale est bien mentionnée. Il y aura des activités artisanales. Nous le souhaitons. Donc, il y en aura. Pas sur la totalité, car ce n'est pas possible et pas viable sur le plan économique, et il n'y en a pas besoin, en revanche, sur une partie très significative autour des enjeux « fabriquer à Paris », « ateliers d'artisanat », etc. Mais on y reviendra plus tard dans le futur.

Quelques mots rapides. J'ai beaucoup de défauts, chère Valérie Montandon, pas celui d'être hypocrite. Et précisément, le PLU bioclimatique vient parcelle par parcelle expliciter les arbitrages que la majorité a rendus au titre de la mise en cohérence d'objectifs qui, par définition, ne sont pas cohérents. Quand vous voulez à la fois, et on peut imaginer que ce soit partagé par tout le monde dans cette assemblée, faire des logements, des espaces verts, de l'activité économique, des commerces, des bureaux, des services publics, à un moment donné, il faut mettre cela en cohérence. La cohérence, c'est le degré de précision du PLU qui le permet. Dans chaque parcelle de Paris, nous précisons où, quoi, quand, comment. Je sais que nous aurons ce débat en conseil de Paris. Vous nous accusez de ne pas vouloir faire de logements pour les classes moyennes. Nous vous accuserons de ne jamais vouloir de logement social et de trouver toujours une bonne excuse pour ne pas en faire. J'imagine qu'il y a une part de mise en scène et d'excès dans les deux positions.

Sur le sujet de la morphologie des dents creuses et de la question des respirations naturelles de la ville, vous nous dites qu'on veut faire de la surélévation partout et que l'on va contrevenir à l'objectif de respiration naturelle de la ville. Non, précisément, le PLU bioclimatique permet de le préciser. Nous conditionnons les surélévations à deux éléments très précis dans le PLU bioclimatique : le logement et la rénovation thermique du bâti. Conditions qui peuvent ou pas se cumuler en fonction des cas. Dans les règles de surélévation, au-delà du fait qu'elles doivent être consacrées au logement et à la rénovation thermique, nous mettons des règles très précises de morphologie. Le PLU bioclimatique, l'un des trucs qu'il vient corriger, c'est que nous sortons du concept de gabarit linéaire où les promoteurs veulent bourrer à R+8 parce qu'ils savent qu'on va leur dire non et, ensuite, ils descendent à R+7,9 ou R+7,6. Cela prend quatre ans, cela ne sort pas, c'est au détriment du calendrier de livraison des logements et au détriment de l'intérêt économique des acteurs en question. Donc, on dit que l'on arrête avec ce potentiel gabaritaire. Le PLU bioclimatique fixe les règles de façon précise. Honnêtement, disons-le, elles sont assez techniques pour les évoquer de façon rapide ici. Mais grosso modo, la surélévation, c'est possible dans certaines circonstances pour le logement et la rénovation thermique. Deuxièmement, cela doit respecter la morphologie de la rue et l'harmonie, le design urbain particulier. Notamment le sujet était pour nous de traiter la protection patrimoniale du tissu faubourien, et le 12ème est particulièrement concerné à cet égard.

J'espère avoir levé l'ambiguïté sur mon caractère hypocrite. Il y a beaucoup d'autres sujets, mais on aura l'occasion d'y revenir."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, M. Grégoire. Je pense que l'on y reviendra, effectivement. Est-ce que je peux mettre la délibération et les vœux aux voix avant de passer aux questions orales ? Merci.

CONSEIL DU 12Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Je mets la délibération DU 033 aux voix. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui vote contre ? Elle est donc adoptée. Je vous en remercie.

Je mets le vœu relatif à la création d'une zone A dans le PLU parisien sur le périmètre de la ZAC de Bercy-Charenton aux voix avec un avis négatif de l'exécutif. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Il est donc rejeté. Je vous en remercie.

Je mets aux voix le vœu relatif aux parcelles adjacentes de l'hôpital des Quinze-Vingts présenté par Valérie Montandon avec un avis négatif. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Il est donc rejeté.

Je mets aux voix le vœu relatif au tunnel de la gare inférieure de la Rapée avec un avis négatif de l'exécutif. Qui vote pour ? Qui ne participe pas au vote ? Qui vote contre ? Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de votants : 30 dont 05 pouvoirs	
Pour : 05	Contre : 025
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable. Le vœu est rejeté	

(DELIB 12-2023-051 VOEU)

CONSEIL DU 12Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

V122023-016 : **Vœu rattaché à la délibération DU 033** – relatif aux parcelles adjacentes **d'hôpital** des Quinze-Vingts, présenté par Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris du 12ème.

Considérant la création de l'institut hospitalo-universitaire (IHU) FOReSIGHT, qui regroupe le centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts, l'institut de la vision, la Sorbonne Université, l'Inserm et des services de l'assistance publique-hôpitaux de Paris;

Considérant que l'institut de la vision est un centre de recherche de dimension internationale et qu'il a été évalué par une commission internationale d'experts (HCERES) comme un centre de recherche de premier plan au niveau mondial;

Considérant que l'accueil, la prise en charge et la qualité de vie des patients sont au cœur des préoccupations du centre hospitalier des Quinze-Vingts;

Considérant que l'hôpital des Quinze-Vingts a adopté un schéma directeur de l'immobilier et un schéma directeur des systèmes d'information qui impliquent une profonde restructuration de l'hôpital;

Considérant que la situation des lieux est caractérisée par des locaux vétustes, peu fonctionnels et mal adaptés à l'activité et aux enjeux que rencontre l'hôpital;

Considérant que le centre hospitalier est aussi enclavé et rencontre des difficultés de dessertes et de circulations extérieures;

Considérant la nécessité de permettre au centre de répondre aux obligations réglementaires et de vétusté, ainsi que de donner aux soignants et aux patients des espaces adaptés à une prise en charge optimale;

Considérant que l'élaboration du PLU bioclimatique représente une opportunité de répondre aux besoins de l'établissement en matière de développement des équipements de santé et d'accessibilité;

Considérant que le centre hospitalier dispose de peu de foncier et de surfaces extérieures, ce qui le conduit à projeter des constructions en cœur d'îlot et des surélévations engendrant une densification du site qui vont à l'encontre des objectifs du PLU bioclimatique;

Considérant que le « terrain des délaissés » est libre depuis des décennies, et d'autant plus depuis l'abandon du projet d'extension de l'Opéra-Bastille, et représente un potentiel qui pourrait permettre à l'hôpital d'atteindre ces objectifs;

Considérant le courrier adressé le 17 octobre 2022 par Mme Valérie Montandon à M. Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques (ci-joint);

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Considérant que le règlement du PLU en cours d'élaboration désigne des parcelles correspondantes à des espaces verts ou des espaces libres du 42 au 52 rue de Lyon, 3-7 rue Moreau et 38A-40A rue de Lyon comme emplacements réservés en vue de la réalisation de logements LS 30-30 et LS 60-60 ;

Sur proposition de Valérie Montandon et des élus du groupe Changer Paris du 12ème, le conseil **d'arrondissement émet le vœu que** :

- Les parcelles du 42 au 52 rue de Lyon, du 3 au 7, rue Moreau et du 38A au 40A, rue de Lyon soient identifiées, de façon équilibrée, comme emplacements en vue de la réalisation d'équipements de santé, d'espaces verts et de logements à destination du personnel de santé.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de votants : 30 dont 05 pouvoirs	
Pour : 05	Contre : 25
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable. Le vœu est rejeté	

(DELIB 12-2023-052 VOEU)

CONSEIL DU 12Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

V122023-019 : **Vœu rattaché à la délibération DU 033** – relatif aux tunnels de la gare inférieure de la Rapée, présenté par Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris du 12ème.

Considérant la gare de Bercy-Rapée et les entrepôts situés au niveau inférieur qui ont été construits dans les années 1860 ;

Considérant que ces ouvrages de l'époque napoléonienne sont les témoins d'une période pendant laquelle Bercy était un haut lieu de l'approvisionnement vinicole, appelé "le cellier du monde", des progrès techniques en matière de conservation de denrées périssables et de l'histoire du 12ème arrondissement ;

Considérant que le quai inférieur de la Rapée, dénommé également Baron-Le-Roy, prend la forme de six tunnels composés de voûtes historiques et de pavés napoléoniens ;

Considérant que ce lieu chargé d'histoire et de savoir-faire a aussi la particularité de receler des atouts écologiques grâce à ses températures moyennes de 14°, ce qui en fait le seul et dernier réfrigérateur naturel de Paris ;

Considérant que les tunnels portent une double identité à protéger : garde-manger et cellier de Paris hier, lieu d'artisanat et de création ;

Considérant qu'une centaine d'entreprises et d'artisans exerçaient au sein de la gare inférieure de la Rapée dans les années 2010 avant d'avoir été fortement invités à quitter les lieux ;

Considérant que les caractéristiques de l'endroit en font un lieu adapté pour les entreprises ayant besoin d'espace et générant des nuisances sonores, et pouvant exploiter ses atouts écologiques et patrimoniaux ;

Considérant les raisons historiques, patrimoniales et écologiques, ainsi que le potentiel que représentent les tunnels Baron-Le-Roy pour l'ensemble du quartier et pour tout Paris ;

Sur proposition de Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris du 12ème, le conseil **d'arrondissement émet le vœu que** :

- La gare de la Rapée inférieure fasse l'objet d'une demande de protection du patrimoine dans le cadre du PLU Bioclimatique et que soit garantie une affectation artisanale.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de votants : 30 dont 05 pouvoirs	
Pour : 05	Contre : 25
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable. Le vœu est rejeté	

(DELIB 12-2023-053 VOEU)

Sortie de M. Grégoire (pouvoir de M. Rebourg), et sortie de M. Paris (pouvoir de Mme Komitès), après le vote du vœu 122023-019.

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Q 12-2023-007 : Question orale relative à la protection des espaces verts dans le 12ème, présentée par Valérie Montandon, Franck Margain et les élus du groupe Changer Paris du 12ème.

Madame la maire,

Paris est l'une des capitales les plus denses au monde, tout comme le 12ème arrondissement qui compte 140 000 habitants, hors bois de Vincennes. Le PLU bioclimatique a pour but de renforcer les continuités écologiques à travers les trames vertes afin de favoriser le développement des espèces végétales et animales. Au-delà de leur vocation récréative, les espaces verts contribuent à la politique d'atténuation face au changement climatique et permettent de lutter contre l'imperméabilisation des sols pour réduire la vulnérabilité aux crues.

Le règlement du PLU en cours vise un objectif de 40 % de terres perméables d'ici 2050, ainsi que la création de 300 hectares supplémentaires d'espaces verts ouverts au public d'ici 2040.

Dans la liste des espaces verts prévus, il s'agit principalement de platebandes de "débitumisation", et le nombre de véritables squares et parcs inscrits n'est pas à la hauteur des enjeux.

Plusieurs sites n'ont pas été identifiés et préservés dans le nouveau PLU, tels que la place Mazas, le mur végétal (oasis verte) des rues Braille/Picpus, la pelouse de Reuilly, etc.

La préservation des espaces végétalisés existants et des espaces de respiration est un levier évident de lutte contre le réchauffement climatique. Madame la maire, pourriez-vous nous expliquer pourquoi l'ensemble des espaces verts du 12ème arrondissement n'a pas été identifié et protégé dans le PLU bioclimatique ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. Franck Margain, conseiller de Paris, rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous passons désormais aux questions orales qui sont rattachées également à cette délibération. Nous commençons avec celle de Mme Montandon et de M. Margain relative à la protection des espaces verts dans le 12ème. Je vous laisse la parole."

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Madame la maire, je vous remercie. Je ne reviendrai pas sur ce qu'ont dit mes collègues sur le PLU et notre grande déception sur le temps qui nous a été accordé pour travailler intelligemment ce PLU. Peut-être que la question orale trouvera un écho très positif, car nous avons peut-être loupé des parties importantes compte tenu de la masse de travail qui s'est imposée avec plusieurs milliers de pages du document.

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Nous n'avons pas repéré dans ce PLU, alors que nous sommes à Paris dans un manque structurel d'espaces verts par habitant, et la MIE l'a d'ailleurs montré, la nécessité absolue de créer des parcs, des jardins et de ne pas faire que de la débitumisation, même si la végétalisation des trottoirs et ce que vous avez entrepris autour d'un certain nombre d'axes est bienvenu. Il s'agit ici de parler d'espaces verts significatifs en termes de taille.

Nous n'avons pas vu dans le PLU la protection des espaces végétalisés existants dans le 12ème arrondissement. Il n'est fait état à aucun moment d'une préservation inconditionnelle. On reviendra d'ailleurs sur la préservation des bois ensuite.

Je voulais savoir, c'est le sens de notre question orale, pourquoi dans le PLU, à moins que nous n'ayons pas lu les bons articles, il n'est pas mentionné la préservation des espaces verts existants tels que la place Mazas, la pelouse de Reuilly, l'ensemble des grands endroits du 12ème arrondissement qui sont considérés comme des espaces verts. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Margain. La pelouse de Reuilly, j'aimerais qu'elle soit beaucoup plus verte qu'elle ne l'est actuellement. M. Rouveau pour vous répondre."

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12ème **arrondissement, conseiller d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Je vais vous rassurer, tous les espaces verts sont bien protégés dans le 12ème arrondissement. Vous prenez trois exemples. La pelouse de Reuilly est comprise dans le bois de Vincennes en zone naturelle et forestière. Comme l'a dit ma collègue Manon Havet, le bois est préservé et aucune construction ne sera faite. Pour votre information, sur la carte L11, vous voyez le bois et que la pelouse de Reuilly est bien comprise dans le bois de Vincennes.

Sur l'oasis verte, je l'ai dit et cela a été redit, il y a un espace vert protégé mis dessus en travail collaboratif avec les riverains et les riveraines du collectif. C'est la carte L10.

Et la place Mazas, c'est un peu en dehors du PLU parce qu'il ne prend pas en compte l'aménagement de l'espace urbain. Aujourd'hui, la place Mazas est une place principalement routière. Donc, il n'y a pas lieu qu'elle apparaisse ici dans le PLU.

En tout cas, tous les autres espaces verts, les squares, les promenades du 12ème sont bien protégés dans le PLU."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, M. Rouveau. M. Margain, voulez-vous réagir ?"

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Je vous remercie pour vos explications, mais c'était bien ma crainte. Vous expliquez que ce sont des espaces urbains, ce sont quand même des espaces où il y a des arbres, pas de voiture et pas de construction. Je vous rappelle qu'on a lutté comme on a pu pour faire tomber ce projet

effroyable d'immeuble sur la place Mazas alors qu'à l'époque, on n'était pas suivis par grand monde. Je ne vois pas pourquoi on n'aurait pas les mêmes craintes.

Je trouve que votre réponse n'est pas rassurante. J'aurais aimé que vous vous engagiez dans un PLU à dire que les espaces aujourd'hui non construits de taille significative où il y a des arbres, pas de voiture et où on peut avoir des projets de végétalisation soient garantis. Je trouve quand même que l'on est en incohérence par rapport à votre volonté de préserver les espaces de respiration."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Il ne vous aura pas échappé que dès que nous pouvons planter, nous plantons. Ce sont les réseaux qui ne nous le permettent pas."

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Cela m'a échappé. L'histoire nous a montré qu'il a fallu des luttes d'association."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Je vous conseille de passer par exemple par la nouvelle place Sarah Monod qui était très minérale et où nous avons planté dès que c'était possible. Sachez que sur la partie Mazas de l'autre côté, nous avons aussi planté dès que cela a été possible. On ne va pas revenir sur la pelouse de Reuilly puisque c'est une occupation de la Foire du Trône qui nous empêche de la végétaliser correctement."

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Q 12-2023-006 : Question orale relative à la cour du Bel-Air, 56-58 rue du faubourg Saint-Antoine, dans le 12ème arrondissement de Paris, présentée par Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris du 12ème.

Madame la maire,

La cour du Bel-Air, située au 56-58, rue du faubourg Saint-Antoine, dite aussi la «cour des Mousquetaires», est un lieu emblématique du patrimoine parisien. Elle abrite des caves voûtées d'arêtes des mousquetaires datant de 1637, ainsi que des escaliers bicentenaires témoignant du savoir-faire des ébénistes-inventeurs et de la mémoire des jeunes travailleurs juifs déportés.

Cependant, ce précieux patrimoine est menacé par des travaux de rénovation qui devraient être entrepris avant l'examen de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) pour sa protection en tant que monument historique.

Les dispositions actuelles du Plan local d'urbanisme (PLU) de Paris, ainsi que celles à venir dans le PLU en cours d'élaboration, ne permettent pas de protéger les intérieurs des immeubles. Seuls les plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) similaires à ceux du Marais offrent une protection pour les éléments intérieurs tels que les escaliers, les boiseries, les plafonds et les cheminées monumentales.

Face à cette situation, plusieurs associations de défense du patrimoine ont lancé une pétition pour sauvegarder ce site et ont alerté sur l'urgence de la situation.

Madame la maire, quelles mesures la mairie du 12ème arrondissement a-t-elle prises concernant ce dossier ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. Franck Margain, conseiller de Paris, rapporteur :

GROUPE CHANGER PARIS VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Q 12-2023-008 : **Question orale relative à l'implantation d'un parc canin place Mazas, dans le** 12ème arrondissement de Paris, présenté par Franck Margain et les élus du groupe Changer Paris du 12ème.

Madame la maire,

Lors des séances du conseil d'arrondissement de juin 2022 et du conseil de Paris de juillet 2022, nous avons adopté un vœu que j'avais déposé relatif à l'implantation d'un parc canin sur la place Mazas dans le 12ème arrondissement.

Néanmoins, nous ne trouvons pas d'inscription de la création de ce parc canin dans le nouveau Plan local d'urbanisme qui nous est ici soumis.

Madame la maire, est-**ce dû à un oubli ou au fait que le vœu a déjà été accepté et que le** projet suit alors son cours ?

En vous remerciant de vos réponses.

M. Franck Margain, conseiller de Paris, rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous terminons par la question orale sur le parc canin place Mazas dans le 12ème arrondissement de Paris présentée par M. Margain."

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Là aussi, peut-être que nous n'avons pas lu suffisamment le PLU, mais je ne le retrouve pas dans les espaces qui ont été votés. Y a-t-il une garantie dans le PLU des espaces qui ont été votés en conseil d'arrondissement et en conseil de Paris sur les aménagements ou sur des avis donnés comme favorables ? On pense que la municipalité est engagée sur sa volonté. On ne les retrouve pas, d'où l'idée de la question orale.

Pouvez-vous nous rassurer sur le fait que vous ne reviendrez pas sur ce qui a été voté ici, qui a reçu un avis favorable ici alors que cela aurait pu être dans le PLU en matière d'aménagements à venir ? Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci M. Margain. Mme Havet pour répondre."

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

"Merci, madame la maire. M. Margain, vous le savez sans doute, le PLU n'a pas vocation à traiter des questions d'aménagement de l'espace public. La question nous a un peu étonnés. La place Mazas est une parcelle de l'espace public, donc son avenir ne s'inscrit pas dans le cadre du PLU.

Bien entendu, on se souvient de votre vœu de juin 2022 au sujet de la mise en place d'un espace canin place Mazas. Nous l'avions voté. C'est assez rare pour être souligné. Nous sommes très investis dans la mise en place d'espaces canins, des lieux de sociabilité pour les propriétaires de chiens, des lieux de liberté et de bien-être animal pour les chiens. C'est pourquoi nous avions accueilli favorablement votre suggestion. Nous étions d'accord pour l'étudier. C'est en train d'être fait.

À ce stade, le retour est tout de même mitigé. En effet, la proximité avec les axes de circulation est quand même le gros point faible du site. Il ne répond peut-être pas suffisamment à l'impératif de sécurisation d'un espace canin. En effet, nous le constatons à l'échelle du 12ème et de tout Paris où nous avons une expérience qui commence à être significative depuis plusieurs années de politique de déploiement de ces espaces. On voit qu'il est essentiel de sécuriser ces espaces pour qu'ils trouvent leur public. Des études complémentaires ont toutefois été demandées pour voir si cette sécurisation pourrait être possible. En revanche, je précise que nous avons identifié un site approprié pour un nouvel espace canin. Ce n'est certes pas dans le même quartier, puisqu'il s'agit d'un site à l'angle de l'avenue Émile Laurent et du boulevard Soult, en face du square Georges Méliès. Un nouveau parc canin y sera mis en place très prochainement puisque les travaux ont commencé et que l'inauguration aura lieu d'ici l'été. Il s'agira d'un nouvel espace de liberté pour les chiens, de sociabilité et de convivialité pour tous. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, Mme Havet. M. Bouigue voulait compléter."

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12ème arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. M. Margain, sauf erreur de ma part, mais vous me corrigerez au prochain conseil d'arrondissement si je me suis trompé, il me semble que ce qui a été adopté, c'est la mise en place d'une étude concernant l'implantation d'un parc canin, comme l'a dit Mme Havet, et non pas la mise en œuvre et la réalisation d'un parc canin."

Propos hors micro à [01 :56 :57] du REC

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris

"Non, sur des aménagements… Nous végétalisons la place Mazas au mieux, ne vous inquiétez pas."

Propos hors micro à [01 :57 :18] du REC

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Ce n'était pas le mien, d'une part. Allez voir aussi le parc canin place de la Nation qui a du mal à rencontrer son public, car il est en trop grande proximité des voies routières. Il faut aussi que les études nous permettent de sécuriser ces endroits pour que chacun et chacune puisse y emmener son compagnon à quatre pattes en toute sécurité."

CONSEIL DU 12Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Délibération n° 12-2023-DAC 082 : Subventions, d'un montant de 22 000 euros aux structures organisant le festival We Love Green et le Peacock Society Festival.

Mme Fadila Taïeb, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous débutons désormais l'examen des autres délibérations émanant de l'Hôtel de Ville sur lesquelles vous avez souhaité vous inscrire."

Propos hors micro à [01 :58 :05] du REC

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Je vous laisse exceptionnellement, mais vous comprenez bien qu'il y a un règlement. Normalement, c'est pour le respecter. Vous voulez revenir sur la présentation de la délibération ? Je ne change aucun règlement. Vous savez très bien que je vous laisse des largesses. Je ne voudrais frustrer surtout personne. Nous reviendrons de toute façon sur ces sujets-là dans d'autres conseils d'arrondissement.

Nous passons à la subvention d'un montant de 22 000 euros aux structures organisant le festival We Love Green et le Peacock Society Festival, sur laquelle M. Bonnet-Oulaldj et M. Margain ont souhaité s'inscrire. Mme Taïeb, je vous laisse la présenter."

Mme Fadila Taïeb, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. Bonsoir à toutes et tous. Je pense que cela va faire consensus, parce que le festival We Love Green, qui a quand même quelques années derrière lui puisque c'est la dixième édition, est un festival de musique actuelle qui a lieu dans le bois de Vincennes. C'est un festival important.

M. Seingier, j'ai l'impression que vous ne m'écoutez pas. Je suis vexée. Je parle d'un beau festival qui s'appelle We Love Green et qui est le festival musical de la capitale. C'est la dixième édition. Cela a démarré en 2011.

Aujourd'hui, il a pour principe, et d'ailleurs dès le début, de respecter l'environnement et d'avoir une charte écoresponsable. Tout est fait dans ce festival pour sensibiliser le public et réduire les impacts de la manifestation. Au niveau de l'eau, c'est l'optimisation de la gestion de l'eau avec un partenariat avec Eau de Paris. En ce qui concerne les aliments, c'est une restauration bio proposée pendant tout le festival. Pour les déchets, il y a un recyclage prévu et tout est fait pour que ce soit le moins énergivore possible et que ce soit utilisé par les transports collectifs. On évite les véhicules individuels.

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Cette année, ce festival va avoir lieu les 2, 3 et 4 juin. Ce sont des artistes confirmés et émergents pop, hip-hop, électro sur 5 scènes. C'est 22 000 euros, 15 000 pour We Love Green et 7 000 pour la société The Peacock Society Events qui est au soutien et participera au festival qui aura lieu au parc de Choisy Val-de-Marne.
J'espère que vous voterez avec enthousiasme ce moment attendu par les parisiens, parisiennes et toutes les personnes qui viennent, puisqu'il a vocation à accueillir des festivaliers en nombre. Je vous remercie de votre écoute."
Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, Mme Taïeb. M. Bonnet-Oulaldj."

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, conseiller de Paris, délégué auprès de la maire du 12ème arrondissement :

"Merci, madame la maire. On s'était déjà exprimés sur le sujet au dernier conseil d'arrondissement. On s'était abstenus par rapport à l'emplacement du festival.

Je le redis, il faut que l'on réfléchisse à l'avenir, à la fin du contrat que l'on a avec We Love Green, à un lieu qui soit mieux adapté. La question de l'hippodrome qui est en proximité pourrait être une piste de réflexion. Cela dit, j'ai pu participer à plusieurs réunions de travail avec votre cabinet. Je remercie d'ailleurs Winnie pour tout le travail qu'elle a effectué. Cela nous a permis de nous rendre compte que la direction du festival souhaitait s'adapter à nos exigences et que ce festival ait un ancrage territorial, c'est-à-dire en lien avec les habitants du 12ème, mais aussi les habitants des villes voisines du Val-de-Marne, sachant aussi préserver l'environnement, avec une préservation notamment des terrains de foot sur lesquels nous avions beaucoup de remarques. Il y a eu un effort conséquent de la part des organisateurs pour éviter d'abîmer les terrains de foot sur lesquels le festival s'implante, préserver les arbres, la biodiversité environnementale. Il y a eu un effort important sur les contenus, les animations et les tarifs. Les tarifs restent accessibles. C'est 69 euros par jour. Dans le paysage des festivals que l'on a en Île-de-France, cela reste dans une moyenne acceptable. Mais surtout, We Love Green a permis de nouveaux tarifs : des tarifs réduits pour les étudiants, les demandeurs d'emploi, les personnes bénéficiaires de l'allocation handicap et un nouveau tarif « voisin » qui est inédit, notamment pour nous, les habitants du 12ème, pour les habitants du Val-de-Marne et des tarifs adolescents et enfants. C'est un plus par rapport aux années précédentes.

Je voudrais aussi évoquer un aspect très important pour moi, l'ancrage dans l'olympiade culturelle de Paris. Nous sommes à moins d'un an des Jeux olympiques. We Love Green a souhaité dans sa programmation installer un espace sportif, un playground, avec tout ce qui est lié à la glisse, sachant que pour la première fois aux JO à Paris, nous aurons un espace de glisse place de la Concorde avec le skate, mais aussi la danse hip-hop qui, pour la première fois, rentre aux JO et qui sera en démonstration à l'ouverture de We Love Green avec un concert inaugural le jeudi 1er juin autour de l'olympiade culturelle.

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Je voudrais enfin évoquer un autre aspect qui me paraît important, c'est la sécurisation de l'anneau cyclable qui est autour du festival. L'an dernier, nous avions évoqué avec We Love Green beaucoup de problèmes pour les cyclistes qui utilisent l'anneau tous les jours, notamment le week-end. We Love Green a renforcé la sécurité et la communication. Une communication a été adressée à l'ensemble des clubs d'Île-de-France avec notre participation dans la rédaction d'un message qui a été adressé.
Tous ces progrès font que nous restons bien sûr sur l'avis qu'il faudra un jour étudier un autre site, mais nous voterons cette délibération et nous saluons le travail qui a été fait ces dernières semaines et ce mois-ci avec le cabinet de la maire et We Love Green."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci de souligner l'investissement du cabinet sur ce sujet qui est particulièrement important. M. Margain."

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Je vous remercie, madame la maire. Je suis heureux de voir que mon ami Nicolas s'inquiète également de l'emplacement du festival. C'est la position de notre groupe. Nous sommes très favorables à ce festival. D'ailleurs, la production qui s'y propose est de grande qualité.

Nous ne comprenons pas l'absence de réflexion de votre part, surtout qu'un exécutif en coalition écologiste et socialiste ne se préoccupe pas de l'impact sur le bois de Vincennes, sur la faune, la flore. Vous avez eu des pétitions des associations. J'ai moi-même été interpellé sur la difficulté qu'auront les animaux petits en l'absence de protection, la richesse du sol qui sera impactée, le bruit qui provoque des nuisances sur les parents qui nourrissent les petits animaux. En fait, tout un écosystème va être absolument bouleversé, voire saccagé, et l'on n'a pas une réflexion qui dépasse le fait que les gobelets soient récupérables, le fait que l'on ait informé les gens. Mais heureusement ! Il n'y a pas d'endroit aujourd'hui en France où, quand on organise un festival, on ne fait pas des campagnes d'information, des propositions de matières recyclables. Quelle est cette réflexion que vous nous faites ?

Le festival We Love Green dans le bois de Vincennes, c'est une aberration. Il ne s'agit pas du festival We Love Green, c'est un grand festival de grande qualité. Je ne comprends pas, et je ne le comprends surtout pas dans une majorité comme la vôtre où l'on met la question sous le tapis. On enlève les délibérations en conseil de Paris pour ne surtout pas en parler. On n'a pas de débat. On a soi-disant des réunions de cabinet, mais comme on est dans l'opposition, on n'y participe pas. Et l'on nous impose de voter des subventions pour We Love Green sans proposer une quelconque réflexion sur le changement.

Nous voterons contre. Nous sommes très en colère et très déçus. On trouve qu'il n'y a pas de cohérence entre votre soi-disant protection de l'environnement, soi-disant protection des bois, et

le fait de voir que ce bois va être piétiné pendant quatre jours, que l'ensemble des animaux va être absolument effrayé par le bruit. Cela s'appelle We Love Green, donc c'est bien. Nous voterons contre. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, M. Margain. N'hésitez pas aussi à demander à la présidente de région, contre notre avis, qui a autorisé une soirée supplémentaire."

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Vous me l'avez déjà dit la dernière fois. Elle n'est pas là, la présidente."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Oui, mais je pense que Mme Montandon est toujours conseillère régionale. Mme Taïeb pour vous répondre."

Mme Fadila Taïeb, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère d'arrondissement :
"Je laisserai peut-être Manon Havet développer. M. Margain, je crois que vous avez dit qu'il n'y avait pas d'attention sur l'aspect écologique, mais je vous ai un peu indiqué le contraire. Il y a notamment une campagne de sensibilisation, mais également toute une procédure pour qu'il y ait un recyclage des déchets, une restauration bio, que l'on soit gestionnaire de l'eau de la manière la plus économique et la plus écoresponsable possible.

Je vais laisser Manon Havet développer. C'est un sujet qui lui tient à cœur."

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. Merci, Mme Taïeb. M. Margain, vous dites que la ville ne se préoccupe pas de l'impact, mais nous ne cessons de vous dire et de vous montrer à quel point nous nous préoccupons au contraire de l'impact, à quel point des choses sont mises en place.

Vous dites qu'il n'y a pas de débat, mais nous avons bien eu ce débat, il me semble, au dernier conseil d'arrondissement, à l'occasion duquel vous aviez posé à peu de choses près les mêmes questions.

Si vous êtes si sensible à l'impact sur le bois, pourquoi, comme le dit madame la maire, la région qui est de la même sensibilité politique que la vôtre a-t-elle ajouté une journée, le jeudi soir ? Pourquoi la région soutient-elle financièrement et très largement ce festival ?

Effectivement, l'impact n'est pas complètement nul et la ville étudie, nous vous l'avions déjà précisé, parallèlement d'autres options de sites alternatifs qui pourraient se prêter à recevoir pertinemment tout ou partie de ce festival, peut-être l'hippodrome notamment.

Pour l'instant, même si l'impact n'est pas nul, la ville met tout en place pour faire en sorte que l'impact soit réduit le plus possible. Le bois est certifié ISO 14001 et le festival est bien entendu tenu au respect de strictes règles de protection des sites qui l'accueillent. Ils y travaillent avec la ville, avec les services de la Direction des espaces verts, des sports et ils étudient l'impact environnemental du festival. Ils donnent des recommandations pour le limiter au maximum en cohérence avec cette certification.

Donc, vous ne pouvez pas dire que la ville ne fait rien. Pour l'instant, le festival a lieu et on met tout en place pour réduire l'impact négatif au maximum. Parallèlement, l'étude des sites alternatifs suit son cours. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Et on aimerait être suivis quand on met des avis négatifs, que ce soit pour une nouvelle soirée ou nocturne. Merci beaucoup.

Je vais mettre cette délibération aux voix. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui vote contre ? Elle est donc adoptée. Je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de votants : 26 dont 03 pouvoirs	
Pour : 21	Contre : 05
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023-054 AVIS)

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Délibération n° 12-2023-DAE 027 : Subventions d'un montant de 5 686 000 euros et conventions avec 102 **structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.**

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12ème **arrondissement, conseiller d'**arrondissement, rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"L'ordre du jour appelle l'examen de la délibération DAE 027, sur laquelle M. Seingier a souhaité s'inscrire. Je laisse M. Tabacchi vous la présenter."

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12ème **arrondissement, conseiller d'arrondissement** :

"Merci, chers collègues. Il s'agit de délibérer sur des subventions accordées à des structures menant des actions d'insertion professionnelle, et nombre d'entre elles sont des structures de l'économie sociale et solidaire.

Ces subventions concernent 102 structures parisiennes, et je ne répéterai pas l'ensemble des chiffres compris dans l'exposé des motifs, mais je souhaiterais néanmoins illustrer l'importance de l'IAE dans le retour à l'emploi des personnes les plus éloignées en rappelant qu'en 2021, 58 % des personnes qui sont sorties d'un parcours en IAE ont eu une sortie dite « dynamique », c'est-à-dire principalement une sortie en emploi ou en formation. En 2022, les SIAE parisiennes ont employé 6 535 salariés en insertion, soit 2 230 équivalents temps pleins.

Il est proposé que cette aide aux structures apportée par la ville de Paris soit proportionnelle au nombre d'équivalents temps pleins d'insertion considéré en 2023, soit les ETP effectivement employés en 2022 majorés de 10 % et plafonnés aux ETP conventionnés et financés en 2022.

Pour notre arrondissement, cela concerne pour les 41 ateliers et chantiers d'insertion : ARIES, 40 000 ETP, 188 000 euros ; le CASVP, 31 ETP, 146 000 euros ; Études et Chantiers Île-de-France, 3561 ETP, 167 000 euros ; Food2rue, 1779 ETP, 84 000 euros ; Interface Formation, 4736 ETP, 223 000 euros ; La Chorba, 1184 ETP, 56 000 euros ; La Petite Rockette, 602 ETP, 28 000 euros ; La Fabrique nomade, 761 ETP, 27 000 euros, et Carton Plein et Aurore, 9 BTP, 42 000 euros. Concernant les 12 associations intermédiaires, dans le 12ème est concernée Optim Emploi avec 5 265 ETP, 53 000 euros. Pour les entreprises d'insertion, dans le 12ème sont concernées Farinez'vous, 7 ETP, 15 000 euros, Food Sweet Food, 7 ETP, 15 000 euros, La Table de Cana, 804 ETP, 18 000 euros, Zazie Hôtel, 684 ETP, 15 000 euros. Et pour la régie de quartier, il est prévu pour 32 ETP 70 000 euros. Pour les entreprises temporaires d'insertion, dans le 12ème sont concernées Emploi Optim ETTI, 1491 ETP, 10 000 euros et SBC Insertion, 90 ETP, 63 000 euros.

Voilà les éléments que je tenais à partager avec vous pour cette délibération."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Guy Tabacchi. M. Seingier."

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

M. **Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Mes chers collègues. Je partage avec vous, M. Tabacchi, l'efficacité des IAE. Je salue aussi, je n'ai regardé que le 12ème, quelques associations ou entreprises, notamment Zazie Hôtel pour lequel j'ai pu voir le travail. C'est un hôtel qui donne accès à un public fragile et qui leur donne une réinsertion à l'emploi. Ou évidemment La Régie de Fécamp que l'on connaît tous.

Toutefois, on a deux attentions particulières. D'abord, sur Food2rue qui, sur le plan parisien, nous semble très dotée en subventions. De la même manière, l'association La Petite Rockette, qui a déjà suscité notre opposition, notamment par la tenue de ses activités discriminantes ou non mixtes. C'est la raison pour laquelle, comme on ne peut pas dissocier les associations, nous allons nous abstenir."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Seingier. M. Tabacchi pour vous répondre."

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12ème **arrondissement, conseiller d'arrondissement** :

"Je pense que l'on a déjà répondu, notamment aux objections sur La Petite Rockette et Food2rue. Je ne pense pas que ce soit une association surdotée en subventions. Par ailleurs, on n'est pas dans le cadre d'une subvention, on est dans le cadre d'une IAE, pas dans le cadre d'une subvention de fonctionnement ou de l'investissement. Pour La Petite Rockette, je pense que l'on a déjà échangé nos arguments. Nous ne parviendrons pas à nous convaincre l'un l'autre. Donc, je pense que j'en resterai là pour ce soir."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Mais peut-être vous inviter à y aller. Je vais donc mettre la délibération aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est contre ? Vous vous abstenez. Elle est donc adoptée. Je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26	
Nombre de votants : 26 dont 03 pouvoirs	
Pour : 21	Contre : 00
Abstentions : 05	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023-055 AVIS)

Retour de M. Grégoire (pouvoir de M. Rebourg), après le vote de la DAE 027.

CONSEIL DU 12Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Délibération n° 12-2023-DASCO 028 : Collèges dotés d'un service de restauration autonome – Bilan d'utilisation pour 2022, d'un montant de 80 731,66 euros du fonds commun départemental des services d'hébergement.

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissem**ent, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"L'ordre du jour appelle l'examen de la délibération DASCO 028 sur laquelle Mme Marcin a souhaité s'inscrire. Je laisse d'abord Mme Rocca nous la présenter."

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement :**

"Merci, madame la maire. Le département de Paris a institué en 1986 un fonds commun départemental des services d'hébergement qui mutualise certaines dépenses des collèges parisiens qui disposent d'un service autonome de restauration.

En contrepartie d'une cotisation annuelle correspondant à 2 % de la totalité des recettes des usagers de la demi-pension, chaque établissement peut bénéficier de financements destinés à couvrir un déficit accidentel du service d'hébergement, mais aussi le cas échéant toute dépense nécessaire à la continuité de ce service à laquelle l'établissement ne serait pas en mesure de faire face. Ce fonds permet notamment chaque année de financer l'acquisition et la réparation d'équipements de cuisine. Chaque demande présentée par les collèges fait l'objet d'un avis technique en amont des services de la DASCO.

Cette délibération qui vous est soumise vise à rendre compte des dotations attribuées dans ce cadre aux collèges qui disposent d'un service de restauration autonome.

Pour le 12ème, cela concernait pour l'année visée deux établissements : Guy Flavien, je ne vous donne pas le détail des travaux, mais pour des montants inférieurs à 2 000 euros ; et le collège Germaine Tillion pour l'armoire froide, pour un montant inférieur à 800 euros. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Rocca. Mme Marcin."

Mme **Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :**

"Merci, madame la maire. Merci, Mme Rocca, pour ces explications. Je souhaite profiter de mon temps de parole pour intervenir sur le PLU bioclimatique à la porte de Vincennes.

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

C'est un quartier dont on parle peu et vous le qualifiez dans le document orientation d'aménagement et de programmation par quartier ou secteur comme un quartier rencontrant des difficultés d'ordre urbain et social importantes.

Je voudrais vous dire que vous les créez, ces difficultés d'ordre urbain, et notamment social, en raison de votre politique qui ne favorise pas la mixité sociale dans ce quartier. Un conseil, faites revenir les classes moyennes dans ce quartier pour lui redonner son attractivité, pour protéger les commerces de proximité, pour diversifier leur offre. Évitez de le transformer en zone mono-activité. Pensez vraiment à la qualité de vie dans ce quartier. De nombreux habitants sont inquiets de l'avenir du boulevard Carnot et de ses arbres matures.

Je suis souvent intervenue sur le sujet. Je reviens dessus. J'ai l'impression que la qualité de vie à la porte de Vincennes se réduit à peau de chagrin avec le PLU bioclimatique. Vous dites vouloir mettre en valeur cette ceinture verte en bordure de périphérique, mais vous contribuez à lui faire perdre sa couverture arborée qui est une véritable protection phonique et une véritable protection contre la pollution du boulevard périphérique. Vous abattez les arbres matures, vous renoncez à leur entretien. Je voudrais vous rappeler quand même que ces arbres ont un effet bénéfique sur la qualité de l'air. Plutôt que de requalifier donc de déconstruire, conservez la dimension patrimoniale de l'espace public dans le secteur de la porte de Vincennes, préservez les rues corridors, et je pense à Changarnier et Foureau, notamment la rue Foureau qui a vu ses arbres disparaître, préservez les parcs et jardins, notamment à proximité des écoles, classez la Petite ceinture en zone urbaine verte pour assurer sa vocation récréative et sportive, mettez en œuvre une vraie stratégie scolaire pour maintenir l'offre scolaire dans ce quartier qui va de l'école maternelle jusqu'au collège. Je pense aux écoles Lamoricière du boulevard Carnot et au collège Germaine Tillion. Rénovez ce bâti scolaire. Pour terminer, sécurisez l'espace public sur le boulevard Carnot en éradiquant vraiment la prostitution qui s'ancre.

Je crois que dans le cadre de la consultation des habitants de ce quartier, vous avez eu une remarque, une seule, mais qui a bien décrit ce qui se passe dans ce quartier sur lequel je n'arrête pas de vous interpeller : cette prostitution s'ancre énormément. Il y a de plus en plus de prostituées. C'est insupportable.

Donc, il faut une véritable intervention beaucoup plus soutenue. Donc : les arbres, éradiquer la prostitution, je pense que c'est possible pour vous de le faire et que cela rentre tout à fait dans le PLU bioclimatique. Merci pour votre écoute."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup pour cette incartade au règlement intérieur, mais c'était votre temps de parole. Donc, nous vous avons laissé vous exprimer. Je vous invite à lire, et M. Pierrick Paris pourra vous en donner un exemplaire, le contrat local de sécurité que nous avons signé aujourd'hui même, mais vous n'étiez pas présente malheureusement, avec l'ensemble des acteurs de la prévention

et de la sécurité pour s'atteler notamment à la prostitution qui, je le rappelle, est d'abord un réseau de traite des droits humains qui devrait nous interroger et sur laquelle nous travaillons d'arrache-pied avec de nombreuses associations.

Quant au boulevard Carnot, je vous invite aussi à vous pencher sur les projets de piétonisation et de végétalisation de la rue auxquels nous allons nous atteler. Mais je crois que M. Grégoire, en bonne classe moyenne qu'il est, habite dans ce quartier, donc il pourra peut-être vous répondre, à moins que Mme Rocca ne souhaite apporter une réponse à Mme Marcin. M. Rouveau et Éléonore Slama en tant que maire de quartier. Je pense que trois personnes peuvent vous répondre."

M. Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la maire de Paris, conseiller de Paris :

"D'abord, pour partager un sentiment d'exaspération qui est celui des riverains, des élus. La prostitution, ce n'est nulle part une bonne nouvelle, et sur ce secteur-là encore moins que les autres. Moi, j'ai été collégien à Courteline il y a longtemps. Il y avait déjà ce problème endémique sur le secteur. Disons-le, à chaque fois que la police relâche un peu la pression, cela revient. Deuxièmement, à chaque fois que la police réoriente ses priorités, notamment sur la lutte contre la prostitution sur le bois de Vincennes et qu'ils sont donc moins présents sur le secteur Carnot, cela revient. C'est valable sur le secteur Carnot, mais c'est valable aussi sur le secteur Alain Mimoun sur lequel nous avons ce problème-là.

Nous avons au programme de mandature un programme de réaménagement total du secteur Carnot qui permettra de façon structurelle, peut-être pas de résoudre complètement, mais d'améliorer considérablement, notamment en supprimant le stationnement des véhicules puisque l'une des causes de la prostitution, c'est le stationnement de véhicules sur le secteur avec des réseaux très durs. On ne parle pas de petits réseaux. On parle de gros réseaux mafieux extrêmement organisés, et je laisse Pierrick Paris revenir sur ces aspects de sécurité. Mais c'est bien par le projet urbain de réaménagement du secteur que nous entendons répondre de façon structurelle à ce problème qui est celui de la reclassification des espaces publics, de la végétalisation, de la livraison d'équipements sportifs sur la zone. On en parle d'ailleurs dans l'OAP sectorielle consacrée à la porte de Vincennes dans le PLU bioclimatique. Mais j'aurais voulu répondre sur tout à fait autre chose, car ce n'était pas le sujet de la délibération."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, M. Grégoire. M. Rouveau."

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12ème **arrondissement, conseiller d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Très rapidement pour vous dire que sur cette ZAC porte de Vincennes, cela fait plus de 20 ans qu'elle existe. Il n'y avait pas eu grand-chose qui avait été fait depuis que l'on est arrivés en juillet 2020 dans cette mairie.

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Sous cette mandature, on va avoir une école supérieure qui va voir le jour et qui va arriver dans les prochains mois. On a toute la requalification du boulevard Carnot qui est prévue, un gymnase pour les besoins du quartier qui va arriver, un lieu convivial ouvert sur le boulevard Carnot et l'on a eu la « rue aux enfants » Lamoricière. Il y a énormément de choses. C'est l'une des ZAC qui nous prend le plus de temps et d'énergie sous cette mandature pour que l'on arrive spécifiquement à des améliorations dans ce quartier.

Je vous invite à une réunion publique que l'on va faire au mois de juin, le 26 juin prochain certainement dans l'école Lamoricière, pour parler un peu des projets d'aménagement de ce quartier, car cela fait longtemps qu'on ne l'a pas présenté aux habitantes et aux habitants pour discuter avec eux et elles de tout cela. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Rouveau. Mme Slama."

Mme Éléonore Slama, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement :**

"M. Rouveau a dit pas mal de choses de ce que je voulais dire. La maire de quartier de Bel-Air Nord que je suis est à peu près atterrée par les propos de Mme Marcin, qui semble bien méconnaître ce qui se passe sur ce quartier. On travaille main dans la main avec tous les acteurs, et pas seulement certains d'entre eux, Mme Marcin. Donc, vous auriez pu être au courant de tous les aménagements que l'on a faits de la « rue aux écoles », être au courant du travail que nous menons actuellement sur le 15 Carnot, et M. Rouveau en a un peu parlé.

Il y aura dans ce 15 Carnot plein de choses, dont un lieu ressource à destination des habitants, mais aussi l'installation de services de la ville, comme un service de la police municipale – mais encore une fois, c'est quelque chose que vous semblez ignorer – la fermeture partielle du boulevard Carnot avec un projet d'urbanisme transitoire pour occuper l'espace public, un espace public qui est aujourd'hui, comme vous l'avez décrit, et ce n'est pas un problème que l'on découvre, est occupé en partie par des problèmes de tranquillité publique et de prostitution. Plein d'autres choses encore que je ne peux vous évoquer là tellement les projets sont foisonnants pour Bel-Air Nord et tellement les choses avancent sur ce quartier.

Je vous donne rendez-vous le 8 juillet pour la fête de quartier organisée, puisque si vous connaissez ce quartier, vous devriez le savoir, avec l'ensemble des acteurs pour fêter le lancement de cet urbanisme transitoire au niveau du boulevard Carnot qui devrait déjà dès cet été changer pas mal de choses. Et commencez peut-être à travailler avec nous de manière constructive sur ces projets-là. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Slama. M. Paris."

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12ème **arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

"Très brièvement parce qu'Emmanuel Grégoire, Éléonore Slama et Nicolas Rouveau ont dit beaucoup de choses, notamment Emmanuel concernant la prostitution.

Mme Marcin, quand on est dans l'opposition, « il n'y a qu'à éradiquer la prostitution », qu'à claquer des doigts quasiment pour le faire. Si la question était aussi simple, cela se saurait. Comme le disait Emmanuel, chacun sait qu'aux alentours des Maréchaux, la prostitution n'est pas un phénomène nouveau. Ce n'est pas une raison, évidemment, pour trouver des excuses. Mais dans le cadre de la loi de 2016 de la police nationale, il faut que cette vigilance soit toujours accrue parce qu'il peut y avoir parfois des relâchements dans le cadre de cette loi-là. La police nationale verbalise plusieurs nuits par semaine le client. La police municipale enlève régulièrement les voitures épaves. Comme je ne m'attendais pas à cette question, je n'ai plus le chiffre en tête, mais sur 5 ou 6 mois l'année dernière, c'étaient 40 véhicules qui avaient été enlevés. Mais c'est un peu un tonneau des Danaïdes, puisque cela revient systématiquement.

Éléonore a parlé de l'aménagement du boulevard Carnot. En matière de sécurité, effectivement, dans ce quartier, il y a des problèmes qui se posent et nous y reviendrons tout à l'heure à la suite d'une de vos questions orales. Il y aura aussi l'installation au 15 Carnot du siège de la direction territoriale 12ème de la police municipale, qui contribuera aussi par sa proximité et la présence de fait de nombreux policiers municipaux dans le quartier à apaiser la situation. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Mme Rocca."

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement :**

"Je vous remercie, je me réserve pour la suite."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci et désolée de vous avoir spolié votre DASCO 028. Nous allons néanmoins la mettre aux voix. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui vote contre ? Elle est adoptée et je vous remercie. À l'unanimité, en plus. Pourtant, avec beaucoup d'explications de vote."

CONSEIL DU 12Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de votants : 28 dont 04 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023 – 056 AVIS)

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Délibération n° 12-2023-DASCO 043 : Caisses des écoles des 10ème et 12ème arrondissements de Paris – Attribution de subventions exceptionnelles, d'un montant de 662 462 euros pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Mme, Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"L'ordre du jour appelle l'examen de la délibération DASCO 043. Mme Rocca, vous pouvez nous la présenter. Ensuite, Mme Marcin. Ce sera le mystère de son intervention."

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement :**

"Merci, madame la maire. Je vais quand même, avant de la présenter, m'assurer que Mme Marcin va bien me questionner dessus. Je suis tout à fait disposée à vous la présenter, à vous répondre ensuite. Vous me le confirmez ? On se lance sur la caisse des écoles ?"

Mme Françoise Marcin, conseillère **d'arrondissement :**

"Vous pouvez intervenir."

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement :**

"Je vous remercie. Compte tenu des difficultés persistantes auxquelles les caisses des écoles doivent faire face depuis la pandémie de Covid-19, notamment les crises géopolitiques, énergétiques et climatiques qui engendrent une hyper inflation des coûts des denrées alimentaires, mais aussi un renchérissement des fluides, un turnover des équipes avec, on l'a constaté à Paris, mais pas seulement, des vacances sur des postes clés qui nécessitent de nouveaux recrutements et des formations dédiées à la restauration scolaire, pour toutes ces raisons, des subventions exceptionnelles sont attribuées aux caisses des écoles parisiennes pour leur permettre de préserver un équilibre budgétaire. Plusieurs d'entre elles ont déjà bénéficié de telles subventions que nous avons votées dans cette assemblée et au conseil de Paris.

Par cette délibération DASCO 043, ce sont aujourd'hui les caisses des écoles des 10ème et 12ème arrondissements qui sont concernées. Pour la caisse des écoles du 12ème, cette subvention s'élève à 457 246 euros. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Rocca. Mme Marcin."

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Mme **Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :**

"C'est pour que vous me précisiez : les 457 000 euros couvrent quelles dépenses ? Je ne vous ai pas très bien entendue, désolée. J'étais un peu distraite."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Mme Rocca."

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement :**

"Je vais vous redonner un peu plus d'éléments, mais vous nous avez habitués à plus de concentration, Mme Marcin, notamment au sein du comité de gestion de la caisse des écoles.

Donc, pour vous donner quelques informations, puisque j'ai le micro et je vais en profiter, je ne vous ai pas répondu sur la précédente. Vous précisez que les dépenses totales de fonctionnement de la caisse des écoles du 12ème en 2022 ont été d'un montant de 10 106 440 euros.

Au regard du budget de la caisse des écoles, la subvention exceptionnelle aujourd'hui accordée représente 4,2 % des dépenses prévisionnelles de fonctionnement, c'est-à-dire, vous en conviendrez, une part très faible.

Comme je le disais lors de ma présentation, cette situation de subventions exceptionnelles n'est absolument pas inédite, parce que de nombreuses aides exceptionnelles ont déjà été attribuées à des caisses des écoles dans plusieurs arrondissements depuis le début de la crise. Pour rappel, parmi les dernières délibérations DASCO de l'année 2022, c'étaient les délibérations 64 et 111 si je ne me trompe pas, 10 caisses des écoles ont été concernées par de telles subventions exceptionnelles pour des arrondissements de toute coloration politique confondue. À titre d'exemple, dans le 8ème, c'était 130 000 euros, dans le 9ème, 930 000 euros, dans le 15ème, 670 000 euros, dans le 13ème, 360 000 euros, dans le 14ème, 660 000 euros. Je m'arrête ici dans l'inventaire.

Si le 12ème, et c'est le point intéressant, n'en avait pas bénéficié auparavant, vous le savez, vous qui siégez au sein du comité de gestion de la caisse des écoles, c'est parce que sa bonne gestion lui a permis d'absorber jusqu'à présent sur ses réserves budgétaires les augmentations précédentes ainsi que tous les bouleversements liés. Force est toutefois de constater qu'avec l'inflation virulente et compte tenu aussi des récentes hausses sur des postes clés, c'est quand même +6 % sur les frais de personnel, +16 % sur les denrées alimentaires et +40 % sur les dépenses énergétiques. Alors oui, des aides complémentaires s'imposent.

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Pour conclure rapidement, et j'espère que Mme Marcin aura le même avis que moi sur ce sujet, la caisse des écoles a une situation, et on en a parlé dans cette assemblée à plusieurs reprises, de trésorerie absolument satisfaisante. Pour vous répondre, la problématique est ici uniquement budgétaire. Cette situation ne représente nullement un risque pour la caisse des écoles. En conclusion, je me permettrai quand même de redire, une fois encore parce que c'est essentiel, que la conservation de la qualité d'une alimentation saine et durable a un coût modéré pour toutes les familles parisiennes. Cela a inévitablement un impact budgétaire pour la caisse des écoles dans un contexte d'hyper inflation. Mais dans le 12ème, nous maintenons le cap et je suis fière et heureuse de pouvoir vous annoncer ce soir les chiffres qui sont sortis hier. Grâce à la volonté politique de notre majorité et surtout au travail remarquable de la direction de la caisse des écoles et de ses équipes, nous atteignons aujourd'hui dans le 12ème 79,1 % d'alimentation bio et durable.

Nous pouvons collectivement être fiers, et vous participez aussi de ce bilan en siégeant au comité de gestion de la caisse des écoles. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Rocca. Merci d'avoir souligné cet effort et remercié l'implication des équipes de la caisse des écoles et toutes les équipes dans nos écoles qui sont à pied d'œuvre dès le matin. Mme Marcin."

Mme **Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :**

"Merci, Mme Rocca."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Je vais mettre la DASCO 043 aux voix. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité et je vous en remercie grandement."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

CONSEIL DU 12Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 28	
Nombre de votants : 28 dont 04 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023-057 AVIS)

Sortie de Mme Montandon, après le vote de la DASCO 043.

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Délibération n° 12-2023-DFPE 085 : Subvention, d'un montant de 174 769 euros et avenant n°3 avec l'association Les Crocos pour la crèche parentale dans le 12ème arrondissement de Paris.

Mme, Jeanne Dallot, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Mme Dallot, je vous donne la parole pour présenter la délibération DFPE 085 sur laquelle Mme Marcin a également souhaité s'inscrire. À vous, Mme Dallot."

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement :**

"Merci, madame la maire. J'espère que Mme Marcin va nous parler des petits bébés des Crocos. Ce sont 20 enfants accueillis par cette association loi 1901, des enfants qui ont entre deux mois et demi et trois ans, et parfois en situation de handicap. Cette association bénéficie d'un partenariat avec la ville de Paris, la CAF, la PMI. La ville de Paris et la CAF versent des subventions, ce qui leur permet de contrôler chaque année le taux de fréquentation et les comptes de cette association. Je vous écoute, Mme Marcin."

Mme **Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :**

"D'après nos calculs, il y aurait une augmentation de 54 % de la subvention, donc pour savoir ce que couvre cette augmentation. L'alimentation ? Des frais de personnel ? L'électricité, peut-être, de la crèche ?"

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement :**

"Les personnels étaient autour de six auparavant. Maintenant, ils sont huit ou neuf salariés. Et il faut aussi penser à l'augmentation de l'alimentation et des fluides."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Est-ce que les réponses vous conviennent ? Merci, Mme Marcin. Je mets la DFPE 085 aux voix. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité, je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 27	
Nombre de votants : 27 dont 04 pouvoirs	
Pour : 27	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023-058 AVIS)

Retour de Mme Montandon et de M. Paris (pouvoir de Mme Kopoka), après le vote de la DFPE 085.

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Délibération n° 12-2023-DFPE 128 **: Subvention, d'un montant de 173 000** euros et avenant n°2 **avec l'association Réseau Môm'Artre** pour ses actions de soutien à la parentalité visant à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle dans les 12ème, 13ème, 14ème, 18ème et 20ème arrondissements de Paris.

Mme, Jeanne Dallot, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous en venons à la délibération DFPE 128 sur laquelle Mme Marcin s'est également inscrite. Je vais d'abord donner la parole à Mme Dallot."

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement :**

"Merci, madame la maire. Vous savez que Môm'Frenay est une structure d'accueil particulière de 24 enfants de 4 à 11 ans chaque soir, ce qui permet une aide à la parentalité. Le mercredi après-midi aussi, et durant les vacances scolaires. On offre goûter, aide aux devoirs et aussi des ateliers artistiques.

Le déficit à l'heure actuelle, au mois de mai, est de 88 000 euros. La structure a été fragilisée en raison de la baisse de la fréquentation ces dernières années : covid, absences, parfois 20 % par soirée, déménagements des familles, même si l'association signale que cela réemménage.

Un autre problème, c'est la faiblesse des subventions puisque ce n'est pas un quartier prioritaire de la ville de Paris. Qu'a fait la ville de Paris pour essayer d'aider cette association qui rend service à tant de parents ? Patrick Bloche et les maires d'arrondissement ont alerté Jean-Christophe Combe. Il y a eu des négociations avec la RIVP pour proposer une baisse de loyer. Par exemple, place Frenay, le loyer va baisser de 27 616 euros à 21 600 euros. C'est une économie substantielle. La RIVP demande évidemment l'apurement de la dette de 22 000 euros. Il y a eu aussi des échanges avec la CAF pour sauver les antennes du 12ème et du 13ème. Et il est aussi recherché un sous-locataire pour partager le loyer de cette association."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Dallot. Mme Marcin."

Mme **Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :**

"Pas d'intervention particulière, vous avez donné les réponses dans votre prise de parole."

CONSEIL DU 12Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Mme Dallot, vous avez été exhaustive dans votre présentation. Je vais mettre la DFPE 128 aux voix. Qui est pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Elle est donc adoptée à l'unanimité et je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de votants : 30 dont 05 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023 – 059 AVIS)

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Délibération n° 12-2023-DU 001 : Secteur d'aménagement Les Messageries, dans le 12ème arrondissement de Paris - Acquisition auprès **d'Espaces Ferroviaires Aménagement (EFA) du terrain d'assiette de l'école et de la crèche.**

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12ème arrondissement, conseiller **d'arrondissement, rapporteur** :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"L'ordre du jour nous amène à examiner la délibération DU 001. Je laisse d'abord le soin à M. Rouveau de la présenter. Ensuite, Mme Atlan-Tapiero s'est inscrite sur cette délibération."

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12ème **arrondissement, conseiller d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Une délibération sur Les Messageries, et plus spécifiquement sur le bâtiment de l'école et de la crèche. Il s'agit de la délibération qui permet à la ville de Paris d'acquérir auprès d'Espaces ferroviaires, la filiale de la SNCF qui est propriétaire et aménageur du site, le terrain sur lequel elle construit le groupe scolaire des Messageries.

Le protocole signé en 2018 par les différents acteurs – la ville, la SNEF et la SNCF – y est rattaché. Il définit le cadre opérationnel et juridique de la cession foncière à la ville de ces terrains. Il s'y attache également une convention de projet urbain partenarial qui spécifie à quelle hauteur la SNEF contribue au financement des équipements publics du projet. Pour rappel, la SNEF finance 100 % de la crèche, 50 % de l'école élémentaire et 50 % du futur jardin des Messageries."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Rouveau. Mme Atlan-Tapiero."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. Conformément au règlement intérieur que nous avons voté pour certains ici, je me suis inscrite sur une délibération qui portait sur le PLU. Vous avez retenu nos noms, mais ne nous avez pas donné un droit de parole puisque vous avez décidé d'organiser un débat ouvert. Je trouve que c'est assez irrespectueux pour les élus bénévoles que nous sommes, car nous avons dû ingurgiter une quantité d'éléments dans un temps record pour pouvoir intervenir.

Je voudrais quand même dire deux ou trois mots sur ce PLU, notamment parce que j'y ai passé du temps et je pense que c'est la moindre des choses que de nous écouter.

Engager la ville de Paris et de fait les Parisiens dans ce projet aurait nécessité un peu plus de prospective qui soit dénuée d'idéologie, mais plutôt empreinte de pragmatisme. En effet, dans la masse des documents, il n'y a aucune étude d'impact de ce PLU. Il me semble que cela aurait pu

être une nécessité et cela aurait pu permettre également d'éclairer les étapes à venir. C'est regrettable. Nous voilà contraints de vous faire confiance.

Or, nous vous avons souvent fait confiance et nous avons donc eu droit à la bétonisation, la densification à marche forcée. Tout cela n'est pas notre vision de la capitale. Nous rejetions bien évidemment tout projet de construction de plus de 37 m. Nous sommes heureux de constater que ce PLU met fin à ces tours de grande hauteur qui sont une aberration écologique, qui surdensifient des quartiers sans accompagnement d'infrastructures de transport, commerces de proximité, sécurité et équipements de santé. Nous préférons des projets à taille humaine qui respectent notre patrimoine tout en proposant des logements pour toutes les catégories socioprofessionnelles. Et je salue l'évolution sémantique du logement « social » vers le logement « public », des espaces verts accessibles à tous et entretenus.

Vous avez beaucoup parlé dans les éléments de langage de la ville du « quart d'heure », qui est un concept pondu sur un coin de table, mais qui, dans les faits, peine à se mettre en place. Nous aurions aimé trouver dans ce document une reconquête des rez-de-chaussée avec un plan d'incitation à l'installation des artisans, professionnels de santé ou autres commerçants. Mais aucune ambition de ce genre ne transparaît dans le PLU. Nous ne pouvons nous résoudre à voir Paris s'endormir, perdre ses familles, ne pas faciliter autant que cela la vie aux personnes à mobilité réduite, au profit de valides à vélo ou autres bolides électriques. Paris est une ville où il devient impossible de circuler, engorgée, et c'est déplorable pour ceux qui en ont le plus besoin. Nous aurions aimé lire dans ce PLU une intention réelle pour l'harmonie architecturale de la ville, des règles pour ne plus voir pousser des immeubles dont l'aspect est complètement dégradé au bout de quelques années parce que les choix n'ont pas été corrects. Nous aurions aimé lire non pas une grammaire de l'esthétique, comme vous l'évoquiez à un moment donné, M. Grégoire, mais plutôt la poésie de l'esthétique avec un engagement fort pour du mobilier urbain de qualité, adapté, innovant, esthétique et en harmonie surtout avec l'environnement architectural.

Enfin, il manque la volonté de la ville de reprendre la main sur les pieds d'arbres afin de mettre fin à ces micro-ZAD et créer une végétalisation harmonieuse. Car, voyez-vous, le PLU devrait considérer qu'il faut bien vivre à Paris. Bien vivre à Paris, c'est pouvoir se loger dignement, pouvoir y trouver un emploi à proximité, au moins en Île-de-France, pouvoir se déplacer de façon apaisée quelle que soit notre mobilité, en sécurité, et pouvoir s'y ravitailler. Avec ce PLU que vous nous avez proposé, on est loin de ce Paris rêvé qui n'est ni celui d'Amélie Poulain ni même celui d'Emily.

Voilà ce que j'avais à dire sur ce PLU.

Maintenant, je voudrais intervenir sur cette DU qui a été programmée en 2017. Là encore, on s'étonne quand même du manque de prospective. Quand on voit diminuer le nombre d'enfants et de familles à chaque rentrée scolaire, à chaque mois de septembre, c'est un petit peu inquiétant.

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

On a souvent, avec Jeanne Dallot, pu constater que dans les crèches, on a un vrai problème de recrutement de personnel, ce qui fait que les crèches ne sont pas remplies à 90 %, mais plutôt à 70 %. Je voudrais savoir quelle est la pertinence de créer encore une crèche à un endroit, quand on sait pertinemment que l'on n'a pas les personnels, à moins qu'elle ne sorte de terre que dans 10 ans, auquel cas cela laisse du temps pour recruter, réviser les salaires, etc.

D'autre part, je voudrais connaître à titre indicatif le prix d'un berceau de crèche en investissement et en fonctionnement. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, Mme Atlan-Tapiero. Je pense que M. Rouveau ne sera pas en capacité de vous donner toutes les infos. Peut-être que Mme Dallot complétera sa réponse."

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12ème **arrondissement, conseiller d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Je vais déjà dire deux ou trois éléments sur le PLU.

Pas d'études impact, j'en ai parlé rapidement, mais je n'ai pas développé. Il y a une évaluation environnementale mise dans le PLU, c'est le fichier « RP éval ». Pour votre information, le PLU est quelque chose de très encadré juridiquement. Tous les documents juridiques sont là, et vous pouvez les consulter et les étudier.

Sur le handicap, le vélo, je l'ai dit aussi, la question du genre, la question des personnes à mobilité réduite, tout ceci est mis dans le PLU et pensé au niveau des logements, mais aussi de l'aménagement de la ville. Quand on fait des pistes cyclables et que l'on élargit les trottoirs, on fait aussi plus de place pour les personnes à mobilité réduite. Il y a des personnes à mobilité réduite qui empruntent les pistes cyclables également. Elles empruntent les trottoirs qu'on élargit partout dans la ville.

Sur la question des pieds d'arbres et de l'esthétisme, il y a beaucoup de choses qui sont aussi dans le PLU, mais il y a aussi beaucoup de choses qui sortent du PLU et sur lesquelles la ville de Paris travaille en dehors du cadre du PLU. Ce sont des choses que l'on met en place.

Sur Les Messageries, pour vous répondre sur la démographie, je suis plutôt fier d'être dans un arrondissement qui construit des écoles, parce que l'on voit beaucoup de classes qui ferment. Là, on est dans un quartier qui va accueillir plus de 600 logements, de nombreuses familles, donc de nombreux enfants. Ces enfants vont avoir des besoins pour étudier. On est en train de construire une école. Vous parlez d'avoir de la prospection. C'est une école un peu révolutionnaire dans la manière d'étudier, on en a déjà parlé dans ce conseil, car elle sera faite en bois, isolée en paille et en terre crue. Il y aura une cour oasis qui donnera sur le jardin des Messageries. Cette cour sera aussi utilisée le week-end par les habitants et les habitantes. Il y aura des espaces modulables pour une meilleure éducation, mais Isabelle Rocca en a déjà parlé dans ce conseil. Donc oui,

plutôt fier d'avoir une école qui se crée et qui s'ouvre. On ne fait pas tout cela en catimini. C'est fait avec l'Éducation nationale.

Sur le prix des berceaux en crèche, je n'ai pas la réponse en tant qu'adjoint à l'urbanisme, mais je ne sais pas si d'autres personnes ici ont la réponse. Ce bâtiment devrait sortir de terre en 2025 pour la rentrée 2026. C'était votre question."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Mme Dallot."

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement :**

"Je ne sais pas si vous avez entendu Jean-Christophe Combe récemment sur France Info. Il répondait au besoin de crèches supplémentaires, au besoin d'augmenter les salaires des personnels des crèches et aussi au besoin d'immeubles sociaux pour accueillir ces aides de puériculture qui œuvrent dans nos crèches."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, Mme Dallot. Sur la question précise de l'investissement et du fonctionnement, on pourra rechercher cette information. Vous dire aussi que c'est une problématique qui touche de plein fouet la crise de vocation dans tous les métiers du « care », de la petite enfance aux soins, mais aussi à nos hôpitaux.

Je remercie le gros travail fourni par Éléonore Slama, notamment sur les dernières commissions où nous avons un regard appuyé pour permettre à ces personnels de se loger dans le 12ème arrondissement. C'est vraiment notre volonté. Sachez que les constructions qui vont être faites iront dans ce sens. On peut quand même se féliciter de ces beaux projets et de cette volonté d'avoir un quartier pleinement accessible, dans tous les sens du terme.

Je vais mettre cette DU 001 aux voix. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité, je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

CONSEIL DU 12Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de votants : 30 dont 05 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023 – 60 AVIS)

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Délibération n° 12-2023-DVD 013 : Stationnement de surface : écartement du droit **d'opposition.**

M. Mathieu Delmestre, adjoint à la maire du 12ème arrondissement, conseiller **d'arrondissement, rapporteur** :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"L'ordre du jour nous amène à examiner la délibération DVD 013 sur laquelle MM Nicolas Bonnet-Oulaldj et Franck Margain ont souhaité s'inscrire. Je laisse d'abord le soin à M. Delmestre de la présenter."

M. Mathieu Delmestre, adjoint à la maire du 12ème arrondissement, conseiller **d'arrondissement :**

"Merci, madame la maire. Le numéro d'immatriculation est considéré comme une donnée à caractère personnel, de sorte que les usagers ont le droit de s'opposer à sa collecte.

Lors d'une note d'éclairage de délibération 2023, le ministère de la Transition écologique a expliqué qu'il y avait une possibilité d'écarter le droit d'opposition à la collecte du numéro d'immatriculation des véhicules dans le cadre du stationnement payant sur la voie publique. Pour cela, il faut qu'il y ait une délibération au sein de notre collectivité et être appuyé par un motif d'intérêt général.

La délibération au sein de notre collectivité est pour aujourd'hui, et sera aussi au conseil de Paris. Il fallait avancer un motif d'intérêt général. En l'occurrence, la taille de la collectivité, son attractivité et le nombre de places de stationnement disponibles rendent nécessaire le recours à une large automatisation via le dispositif de l'API, pour renforcer le contrôle du stationnement et remplir les objectifs de politique de déplacement de la municipalité en matière de rotation des véhicules et de juste recouvrement des recettes publiques liées à la collecte de la redevance du stationnement."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. M. Bonnet-Oulaldj."

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, conseiller de Paris, délégué auprès de la maire du 12ème arrondissement :

"Merci, madame la maire. Nous nous abstiendrons sur cette délibération, non pas sur l'objet même de cette délibération qui nous oblige à nous conformer à une évolution de la loi, mais sur le système qui a évolué en 2018, qui est l'automatisation du contrôle du stationnement payant et qui a poussé à une logique de rentabilité financière par les prestataires, et notamment Streeteo, avec pour objectif de faire progresser le taux de respect du stationnement rotatif, soit

d'augmenter le nombre de contrôles. Quitte à flirter avec la légalité. Quitte à réaliser des contrôles de stationnement fictif. Quitte à infliger illégalement des contraventions.

On évoquait à l'époque en 2018, quand le groupe communiste s'était opposé à ce système, l'idée d'une sulfateuse, c'est-à-dire que l'on arrose largement avec une auto qui prend des photos, sans tenir compte de la diversité des véhicules. À l'époque, on avait dénoncé un grand nombre de personnes en situation de handicap qui avaient été verbalisées alors qu'elles étaient porteuses de la carte de handicap. On avait évoqué des véhicules de service de fonctionnaires, comme La Poste ou la police. Ensuite, on a eu les rapports de recours.

Je voudrais vous dire qu'on l'a rappelé en 2021 au moment de la délibération en conseil de Paris, nous sommes passés de 81 754 recours en 2019 à 206 824 recours en 2021. Cela montre bien une augmentation de 152 % de recours des Parisiens par rapport à ce système. Et la nouvelle, c'est que depuis le début de cette année, nous avons appris que la société Streeteo et ses deux patrons ont été jugés pour escroquerie après des milliers de contrôles fictifs. Voilà ce qui se passe au cœur de Paris dans le système de stationnement, avec sa gestion aujourd'hui par les sociétés privées.

Nous nous inquiétons sur l'ensemble de ces procédures, de ces escroqueries, de ce système qui a remplacé le système que l'on connaissait des « pervenches », qui étaient de la préfecture de police.

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'il faut mettre fin à Streeteo et à ce contrat. Notre collègue Christophe Najdovski s'est exprimé publiquement à la télévision sur ce sujet. Je crois que notre collègue David Belliard aussi s'est exprimé à plusieurs reprises. Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur cette délibération."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Je vous remercie, M. Bonnet-Oulaldj. M. Margain."

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Je vous remercie, madame la maire. Je suis un peu surpris de me trouver au cœur d'un exécutif qui a été extrêmement opposé à tout ce qui était vidéoprotection, atteintes à la liberté individuelle, respect de la circulation, des personnes, et aujourd'hui être appelé à voter pour écarter le droit d'opposition. Il a fallu d'ailleurs que je relise plusieurs fois de quoi on parlait sur ce sujet. On va empêcher, si j'ai bien compris, les gens de pouvoir s'opposer, d'avoir des recours ? Ou alors, il y a quelque chose que j'ai mal interprété.

Nous sommes stupéfaits par le fait que vous puissiez demander ce droit. Je suis tout à fait d'accord avec mon collègue Nicolas. Il faut arrêter les stationnements privés si l'on n'a pas la possibilité de respecter la discrétion, la liberté et la bonne foi. Ou alors, c'est que c'est mal géré.

Cette délibération me gêne profondément. Nous voterons contre. Mais surtout, j'attends des explications. Comment en sommes-nous arrivés là ? Je vous remercie."

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Margain. M. Delmestre pour vous répondre."

M. Mathieu Delmestre, adjoint à la maire du 12ème arrondissement, conseiller **d'arrondissement :**

"En fait, le système proposé aujourd'hui est celui qui existe déjà. C'est juste que l'on a une obligation légale de pouvoir déposer une délibération pour se mettre en conformité avec la loi. Mais il n'y a rien de nouveau par rapport à ce qui existe aujourd'hui.

Ce que vous voulez remettre en cause, c'est le système actuel, si j'ai bien compris. C'est cela ? Mais ce n'est pas l'objet de cette délibération. On peut en discuter à ce moment-là, je veux bien l'entendre. Mais l'objectif, c'est de rentrer en conformité avec la loi. Je suppose que vous aurez l'occasion au moment du conseil de Paris d'en rediscuter à plus haut niveau. Pas que je minimise l'importance du conseil d'arrondissement à ce niveau-là. C'est une question que vous aurez l'occasion de reprendre. Comme le disait Nicolas Bonnet-Oulaldj, ce sont aussi des appréciations différentes sur un système. En l'occurrence, cette délibération pérennise un système qui, apparemment, ne vous convient pas. Mais la solution que vous préconisez, je ne la comprends pas bien, à part revenir à un système antérieur qui ne fonctionnait pas non plus complètement. S'il y a des voies de recours, c'est pour pouvoir contester certaines situations. C'est pour cela qu'il y a plus de recours qu'avant."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Mme Atlan-Tapiero."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Merci. Quand on lit cette délibération, on lit clairement que cela va interdire les voies de recours. Ou alors, c'est un peu abscons comme rédaction. Il y a la protection de la vie privée. D'ailleurs, avec ce nouveau système, les automobilistes ne sont plus informés en temps réel qu'ils ont eu un PV et le découvrent dans leur boîte aux lettres. Ils ne trouvent pas de papier sur leur pare-brise. C'est déjà un petit peu limite comme traitement. Mais là, je ne comprends pas bien où l'on va."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Ce qui est déjà le cas, il me semble, sur la vidéoverbalisation. Vous ne trouvez pas forcément de papier. Ils ont des smartphones, il n'y a plus de papier."

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

M. Mathieu Delmestre, adjoint à la maire du 12ème arrondissement, conseiller **d'arrondissement :**

"Les voies de recours existent toujours. C'est juste la collecte des informations. C'est le fait de pouvoir constater l'infraction qui est l'objet de cette délibération. Ce n'est pas de couper toute voie de recours. Aujourd'hui, la protection RGPD fait que l'on ne peut pas récupérer les données de ces infractions sans cette délibération. Ensuite, il peut y avoir toutes les voies de recours derrière. Il n'y a aucune voie de recours coupée par cette délibération. On reste sur le système qui existe aujourd'hui, où l'on peut faire des recours une fois que l'on a été vidéoverbalisé par ce système. Je ne comprends pas à quel endroit vous voyez que ce n'est plus possible."

Micro hors propos à [03.05.00.00] du REC

M. Mathieu Delmestre, adjoint à la maire du 12ème arrondissement, conseiller **d'arrondissement :**

"Oui, c'est l'opposition à la collecte. C'est le fait qu'une infraction soit collectée par vidéo."

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"On n'a peut-être pas compris. C'est bien une interdiction de respecter la liberté individuelle."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Non, c'est justement pour la protéger."

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Si la CNIL oblige, c'est bien une obligation aux gens de se conformer au fait de se faire répertorier dans ce système et de ne plus avoir d'anonymat et d'indépendance."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Le mieux est de respecter le Code de la route et de ne pas arriver à une verbalisation. Je vais peut-être arrêter les débats ici et mettre aux voix cette DVD 013. Je pense que des informations supplémentaires nous seront apportées au conseil de Paris.

Je mets la délibération aux voix. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui vote contre ? Vous vous abstenez. Le groupe communiste, également. C'est adopté, je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de votants : 30 dont 05 pouvoirs	
Pour : 22	Contre : 00
Abstentions : 08	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023-061 AVIS)

Sortie de Mme Havet (pouvoir de Mme Coffin), après le vote de la DVD 013.

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Délibération n° 12-2023-DVD 025 : Adaptation de conventions de délégation de service public des parcs de stationnement – Avenant n° 9 à la convention de délégation du parc de stationnement Bercy VL et Bercy Autocars – Avenant n° 5 à la convention de délégation du parc de stationnement Méditerranée.

M. Mathieu Delmestre, adjoint à la maire du 12ème arrondissement, conseiller **d'arrondissement, rapporteur** :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"L'ordre du jour nous amène à examiner la délibération DVD 025 sur laquelle MM Nicolas Bonnet-Oulaldj et Franck Margain ont souhaité s'inscrire. M. Delmestre, c'est toujours à vous pour nous la présenter."

M. Mathieu Delmestre, adjoint à la maire du 12ème arrondissement, conseiller **d'arrondissement :**

"Merci, madame la maire. La ville de Paris considère que la plupart des contrats avec les gestionnaires de parcs de stationnement doivent évoluer en raison des mobilités, mais également pour tenir compte des pertes financières liées à la crise du Covid-19.

La ville et la Fédération nationale des métiers du stationnement se sont rapprochées des gestionnaires de parcs afin de mettre en place des mesures d'accompagnement et d'adaptation pour la reprise d'activité des parcs de stationnement. Pour certaines, c'est une évolution des contrats de concession, notamment sur les grilles tarifaires. Pour d'autres, c'est une prolongation de certains contrats.

Cela concerne deux parcs : Bercy Autocars et le parc de stationnement Méditerranée."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Delmestre. M. Bonnet-Oulaldj."

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, conseiller de Paris, délégué auprès de la maire du 12ème arrondissement :

"Merci, madame la maire. Nous voterons pour cette délibération et nous sommes tout à fait d'accord sur l'évolution du parc de stationnement, qui s'adapte notamment aux enjeux environnementaux, aux véhicules propres, à tout ce qui est deux-roues, notamment aux vélos. Nous pensons qu'il faut aller plus loin.

Au-delà du vote pour cette délibération, je me permets de saisir notre conseil sur la question du parking d'autocars de Bercy. Je crois que nous sommes unanimes ici sur le fait que ce parking, du fait des autocars, crée énormément de nuisances dans notre arrondissement. Des nuisances

sur le parc de Bercy, de la pollution sur les quais de Seine, des problèmes de voyageurs qui circulent avec des valises qui font énormément de bruit sur les voies dédiées dans le parc qui ne sont pas du tout adaptées. Et se greffe malheureusement, parce que ce n'est pas forcément lié au transport, de la délinquance autour de cette gare routière avec des trafics, des problèmes de vols, des agressions, etc.

Donc, je suis pour que l'on renouvelle les conventions, puisque l'objectif est de prolonger la convention, mais je pense qu'il faudrait que l'on ait des exigences communes que l'on partage ici et sur lesquelles plusieurs d'entre nous se sont déjà exprimés publiquement.

Et je pense que cette délibération pourrait être l'occasion d'être un peu plus ferme vis-à-vis de l'État, parce que la question n'est pas que liée à la SEMAEST, mais aussi à l'État sur les autocars dits à l'époque « autocars Macron ». Il faut se rappeler qu'à l'époque, c'était le ministre Macron, aujourd'hui président de la République, qui avait permis la libéralisation et transféré beaucoup de voyageurs qui étaient sur le rail vers l'autocar, avec des tarifs évidemment moins chers, mais à des conditions sociales moins bien adaptées pour les chauffeurs et les voyageurs.

Pour toutes ces raisons, on votera pour cette délibération, mais on souhaite aller plus loin pour que d'ici la fin de la mandature, il y ait progressivement une transformation de ce parc à Bercy."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Bonnet-Oulaldj. M. Margain."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Madame la maire, c'est moi qui suis inscrite. Mon intervention va aller dans le même sens que celle de M. Nicolas Bonnet-Oulaldj.

En effet, nous avions eu l'occasion de déposer un vœu en février dernier pour rappeler qu'au départ, la transformation du parking de la gare routière de Bercy n'avait pas fait l'objet d'études d'impact quant au développement de cette activité et au nombre d'usagers et à la fréquentation. On connaît les conséquences.

D'un côté, cette délibération va dans le bon sens sur les engagements en termes environnementaux des véhicules. Mais d'un autre côté, on sait les nuisances et les dégâts environnementaux que cela peut avoir sur le parc de Bercy, qui n'a pas vocation à être un hall de gare et qui l'est hélas devenu, avec des conséquences sur la pelouse, les installations et l'insécurité.

En plus, cette délibération ne traite pas que de Bercy, au niveau du conseil de Paris, mais elle retrace les différentes gares. C'est l'occasion certes d'étudier un lieu de déplacement, c'est facile à dire et moins à faire, mais au moins d'engager déjà une meilleure répartition du trafic. Dans l'historique, la porte Maillot a été fermée. Tout le flux a été complètement concentré sur Bercy. C'est l'occasion d'étudier une meilleure répartition pour le trafic des gares routières.

Cela dit, nous voterons pour la délibération. Mais nous espérons que, dans vos négociations avec les opérateurs, ce soit l'occasion de le faire."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Montandon. M. Delmestre."

M. Mathieu Delmestre, adjoint à la maire du 12ème arrondissement, conseiller **d'arrondissement :**

"Je pense que c'est un débat que vous aurez au conseil de Paris. C'était l'occasion pour chacun de pouvoir réaffirmer notre volonté collective de pouvoir trouver une solution, une sortie par le haut notamment de la gare de Bercy."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Effectivement. Je pense que c'est bien de noter que nous sommes particulièrement attentifs à cette délibération, que je vais mettre aux voix. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est donc adoptée, je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 28	
Nombre de votants : 28 dont 04 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023-062 AVIS)

Retour de Mme Havet (pouvoir de Mme Coffin), après le vote de la DVD 025.

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Délibération n° 12-2023-SG 013 : Règles de détermination du quotient familial applicable aux **services publics de la ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire, mise en place d'un tarif** précarité sociale sur le parc municipal.

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12ème **arrondissement, conseiller d'arrondissement,** rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Pour terminer avec les délibérations avec inscription, nous examinons la SG 013. M. Tabacchi, je vous laisse la présenter avant de donner la parole à M. Margain."

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12ème **arrondissement, conseiller d'arrondissement** :

"Chers collègues, à ce jour, les règles municipales concernant le calcul du quotient familial font explicitement référence aux règles établies par la Caisse nationale des allocations familiales. Ce choix permet de proposer un cadre simple aux familles parisiennes en concordance avec les critères et les modalités de calcul de la CAF. Cependant, ce cadre a été aménagé pour les familles non rattachées à la CAF et pour tenir compte de la situation des familles les plus vulnérables. Ces aménagements ont amené des variations dans la pratique des services de la ville, des sources d'incohérence, des confusions dans les tarifs et de l'incompréhension chez l'usager.

Les objectifs de cette délibération sont multiples. Il s'agit de clarifier et d'harmoniser les modalités de détermination du QF. Il s'agit aussi de réaffirmer et de clarifier le cadre actuel permettant de prendre en compte les situations sociales particulières, notamment celles nécessitant une tranche tarifaire dérogatoire. Il s'agit aussi de mettre en place plusieurs facteurs de simplification du parcours usager et de définir une pièce réglementaire indispensable pour intégrer la détermination automatique du QF de l'usager dans le cadre de la refonte « facil'familles ». Il s'agit aussi d'avoir un moyen d'alléger la charge administrative des services de la ville et des caisses des écoles qui déterminent les QF et les tranches tarifaires associées.

Les propositions de la délibération pour l'ensemble des parisiennes et des parisiens consistent à établir la préséance des documents et des données de la CAF sur les autres sources pour déterminer le QF, et donc de proposer que les services de la ville déterminent systématiquement le coefficient familial des allocataires sur la base du QF déjà calculé par la CAF, soit au moyen d'échanges de données informatisées, soit au moyen d'une attestation produite par la CAF, le QF de la CAF étant calculé sur l'imposition à N-1 basée sur les revenus de l'année N-2. Pour les revenus non-allocataires de la CAF, il est proposé de fonder le calcul du QF sur le revenu fiscal de référence et le nombre de parts précisé dans l'avis d'imposition N-1 sur les revenus N-2, donc la même chose, et de maintenir et de rappeler les règles dérogatoires permettant de tenir compte des situations particulières, notamment les chutes de revenus.

Il s'agit aussi dans cette délibération de mieux encadrer les conditions de réutilisation du coefficient familial entre les services de la ville et les caisses des écoles. Un QF déterminé par un service de la ville ou une caisse d'école reste valable pour le restant de l'année scolaire.

Par ailleurs, un service numérique sera développé pour permettre aux parisiennes et aux parisiens de déterminer leur QF, le conserver et éditer une attestation. Il permettra aussi aux services de la ville et aux caisses des écoles d'avoir accès en temps réel aux données certifiées.

Maintenant, voici les propositions de la délibération pour les personnes vulnérables bénéficiant du tarif dérogatoire : les enfants confiés à l'ASE bénéficieront toujours du tarif le plus bas ; les familles en difficulté qui sollicitent un accompagnement social pourront toujours bénéficier d'une adaptation des tarifs à leur situation ; et un tarif spécifique de précarité sociale, ou TPS, accordé aux familles en situation socialement difficile, notamment sans ressources et sans logement, sera mis en place.

En conclusion, il faut noter que le texte proposé ne change pas les grilles tarifaires des activités facturées. Il précise un mode de détermination du QF précis et commun pour toutes les activités. Je reste à votre disposition."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Tabacchi. M. Margain."

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Merci, madame la maire. Bien évidemment, nous sommes favorables à ce que les familles les plus modestes et les plus en difficulté puissent accéder aux tarifs les plus bas. Tout cela s'inscrit dans une logique très ancienne de politique tarifaire différenciée. Même si je rappelle que dans ce pays, la redistribution est quelque chose d'important et que, finalement, par le biais de l'impôt sur le revenu, on redistribue déjà. Mais je ne m'opposerai bien évidemment pas, et j'encouragerai au contraire à ce que tout le monde puisse déjeuner à la cantine avec des tarifs très bas.

Là où je profite de cette délibération, c'est plutôt pour vous interpeller sur l'innovation que l'on pourrait avoir en matière de gestion des tarifs de cantine. Dans les établissements scolaires, on pourrait réfléchir à des bonus, des primes, des tarifications, des discounts, si l'on avait les assiettes qui étaient finies, par exemple, ou si l'on faisait attention au gâchis, si l'on avait des politiques de recyclage. J'ai vu qu'il y avait quelques expériences. Je suis administrateur au titre de l'opposition dans quelques lycées et collèges parisiens. On voit qu'il y a des initiatives, qui viennent souvent des directeurs d'établissement. Je me demande si l'on ne devrait pas profiter d'une remise à plat globale pour repenser le gaspillage dans nos écoles au cours de cette délibération sur les tarifs. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, M. Margain. Peut-être que Mme Rocca voudra compléter. Je vais vous décevoir, il n'y a plus d'assiettes dans les écoles ni dans les collèges. Nous avons des plateaux en inox. Je vous invite à venir manger. Effectivement, nous avons des tables de tri dans toutes nos écoles. Nous sommes le seul arrondissement à avoir déjà disposé de l'ensemble des tables de tri.

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Je salue encore une fois l'effort des équipes de la caisse des écoles qui pratiquent régulièrement des pesées dans les poubelles des cantines, avec les éco-délégués notamment pour sensibiliser sur le gaspillage alimentaire. Et croyez-moi, il se réduit sensiblement.

Peut-être qu'Isabelle veut rajouter quelque chose."

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12ème **arrondissement, conseiller d'arrondissement** :

"C'est M. Tabacchi à l'appareil. On passe de l'assiette fiscale à l'assiette de l'école."

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement :**

"Je te repasserai la parole après. Merci, madame la maire. Je veux bien compléter. Notre logique commune consiste à dire : « luttons et faisons en sorte que le gaspillage alimentaire dans nos cantines se réduise ». C'est le cas, mais nous faisons le choix d'être dans la pédagogie, au plus proche, d'accompagner les équipes, de travailler avec les enseignants, l'ensemble des communautés éducatives pour éduquer, accompagner, informer, sensibiliser les enfants citoyens dans nos cantines.

Je ne sais pas bien ce que vous nous proposez comme dispositif que nous pourrions opérationnaliser. Je ne parle même pas de quelque chose qui ne passerait nulle part, un bonus ou un malus « si tu finis ton assiette », « si tu ne la finis pas. » Comment imaginez-vous que l'on puisse mettre quelqu'un pour regarder tous les plateaux des enfants ? « Tu as fini ou pas ? Tu as fini 3 fois dans la semaine, 4 fois dans le mois ? » Tout cela est complètement surréaliste.

Peut-être que vous auriez dû plutôt nous parler du PLU, cela aurait été sans doute plus intéressant."

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Vous êtes d'un mépris, c'est effroyable, depuis le début de la mandature."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"M. Tabacchi, puisque c'est quand même sa délibération, pour la réponse."

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12ème **arrondissement, conseiller d'arrondissement** :

"Je note par la voix de M. Margain que l'opposition va voter pour cette délibération. Il faut penser aux citoyens. Cette délibération concerne les plus vulnérables d'entre nous. Nous avons tous à avoir un brin de dignité quand on interroge et que l'on discute autour d'une délibération sur ce type de sujet."

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci pour votre sage réponse. Je mets aux voix la délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe au vote ? Elle est adoptée. Je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de votants : 30 dont 05 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

(DELIB 12-2023 – 063 AVIS)

CONSEIL DU 12Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Vote globale des délibérations :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous sommes arrivés au bout de l'examen des délibérations ayant fait l'objet de demandes d'inscription. Je vais mettre aux voix, comme le prévoit notre règlement, l'ensemble des délibérations inscrites à notre ordre du jour, mais n'ayant pas fait l'objet d'inscriptions.

Qui vote pour? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? Elles sont donc adoptées à l'unanimité et je vous en remercie."

Délibération n° 12-2023-DAC 014 : Subventions de fonctionnement, d'un montant de 1 115 000 euros – Avenants à convention et convention avec cinq structures de création et de diffusion de la danse.

(DELIB 12-2023-064 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DAC 025 : Subvention, d'un montant de 33 000 euros et avenant à **convention avec l'association "Centre du théâtre de l'Opprimé", dans le 12ème** arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2023-065 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DAC 137 : Subvention, d'un montant de 166 000 euros et avenant **avec la "SCIC le 100", établissement culturel solidaire, dans le 12ème** arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2023-066 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DAC 146 : **Convention d'occupation temporaire du domaine public pour le projet d'intervention artistique " Mur des droits humains" sur un mur situé au 36 rue** du Sahel, dans le 12ème arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2023-067 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DAC 254 : Subventions, d'un montant de 23 000 euros à neuf **associations historiques dont sept dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs** signées en 2022.

(DELIB 12-2023 – 068 AVIS)

***

CONSEIL DU 12Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Délibération n° 12-2023-DAC 256 : Subventions, d'un montant de 46 800 euros à dix-huit comités **d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale** des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

(DELIB 12-2023-069 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DAC 492 : Subventions, d'un montant de 13 950 euros à onze **associations "d'anciens combattants et comités du Souvenir".**

(DELIB 12-2023-070 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DAE 019 : Convention de financement avec Eau de Paris pour la mise **en œuvre de la stratégie de** rafraîchissement **dans les zones d'attractivité touristique d'un** montant de 550 000 euros.

(DELIB 12-2023-071 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DAE 032 : Conventions et subventions, d'un montant de 337 700 euros, pour dix structures engagées dans la transition de **l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réemployables.**

(DELIB 12-2023-072 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DAE 091 : Budget Participatif – Conventions, subventions de **fonctionnement et d'investissement, d'un montant de 546** 000 euros et adhésion, de 10 000 **euros en faveur de l'économie circulaire.**

(DELIB 12-2023-073 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DAE 099 : Subvention, d'un montant de 75 500 euros, à quinze associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art.

(DELIB 12-2023-074 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DASCO 018 : Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement, d'un montant de 173 624 **euros, subventions d'équipement, de** 146 840 euros et subventions pour travaux, d'un montant de 158 588 euros.

(DELIB 12-2023 – 075 AVIS)

***

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Délibération n° 12-2023-DASCO 046 **: Agents de l'État logés par nécessité absolue de service** dans un établissement Public Local d'Enseignement (EPLE) – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2023.

(DELIB 12-2023-076 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DDCT 068 **: Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace** public dans les quartiers populaires parisiens – Subventions, d'un montant de 150 000 euros à trente associations pour le financement de trente-et-un projets.

(DELIB 12-2023 – 077 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DEVE 019 : Subventions, d'un montant de 161 000 euros à quatre **associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien** horticole **d'espaces** verts, dans les 12ème, 16ème, 18ème et 20ème arrondissements de Paris.

(DELIB 12-2023-078 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DEVE 020 : Subventions, d'un montant de 410 676 euros à cinq **associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la petite ceinture** (PC) ferroviaire, dans les 12ème, 13ème, 14ème, 15ème, 16ème, 17ème, 18ème, 19ème et 20ème arrondissements de Paris.

(DELIB 12-2023-079 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DEVE 027 : Convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris **pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant** sur le territoire parisien.

(DELIB 12-2023-080 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DEVE 028 : **Subvention de fonctionnement, d'un montant de** 6 400 **euros, attribuée à l'Association "Conservatoire des Collections Végétales Spécialisées" et convention d'objectifs et de collaboration en vue de l'organisation du** colloque **"Patrimoine végétal... patrimoine capital !"** dans le cadre des Universités CCVS 2023 à Paris.

(DELIB 12-2023-081 AVIS)

***

CONSEIL DU 12Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Délibération n° 12-2023-DFPE 027 : Subvention, d'un montant de 2 812 098 euros et avenant n° **3 avec l'association "LA MAISON DES BOUT'CHOU ", dans le 6ème** arrondissement de Paris, **pour ses quinze établissements d'accueil de la petite enfance.**

(DELIB 12-2023-082 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DFPE 043 : Subvention, d'un montant de 3 767 817 euros, avenant n°2 à **l'association "La Maison Kangourou" (L.M.K.), dans le 10ème** arrondissement de Paris, pour ses dix-**huit établissements d'accueil de la petite enfance.**

(DELIB 12-2023 – 083 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DFPE 078 : Subventions, d'un montant de 127 243 euros, convention **d'équipement et avenant n° 3 à l'association "Le Moulin Bleu" dans le 12ème** arrondissement pour la crèche parentale Pic Puce située 60 bis, rue de Picpus dans le 12ème arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2023 – 084 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DFPE 089 : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à Paris Habitat pour la réparation des menuiseries extérieures, de la crèche Marie Rogissard dans le 12ème arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2023-085 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DFPE 114 : Subventions d'un montant de 326 314 euros aux quatre associations, conventions et avenants pour la gestion de six accueils enfants parents dans les 12ème,17ème,18ème et 20ème arrondissements de Paris.

(DELIB 12-2023 – 086 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DFPE 121 : Crèche et logement situés 11 et 7 rue de Gravelle à Paris 12ème arrondissement – Convention de gestion et de remboursement de charges Ville/Paris Habitat, de l'Office public de l'habitat (OPH) de la ville de Paris.

(DELIB 12-2023-087 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DJS 088 : **Subventions d'équipement d'un montant de 20 000** euros **et convention avec une association de jeunesse "La Camillienne" dans le** 12ème arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2023-088 AVIS)

CONSEIL DU 12Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Délibération n° 12-2023-DLH 073 : **Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts** finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP – Garantie par la ville de Paris du prêt PLS finançant un prog**ramme d'acquisition**-amélioration de logements sociaux situés au 10, rue Taine, dans le 12ème arrondissement de **Paris, d'un montant de 732 894** euros.

(DELIB 12-2023 – 089 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DLH 086 : Octroi des garanties d'emprunts finançant plusieurs programmes de rénovation et de création de logements sociaux réalisés par IMMOBILIÈRE 3F – d'un montant de 17 552 000 euros.

(DELIB 12-2023-090 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DLH 111 : Réitération, modification et sollicitation de garanties d'emprunt finançant divers programmes de logement social demandées par Paris Habitat.

(DELIB 12-2023-091 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DLH 112 : **Modification des garanties d'emprunt accordée**s par la ville de Paris pour le financement d'un programme de logement social réalisé par RATP Habitat.

(DELIB 12-2023 – 092 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DLH 123 **: Modification des garanties d'emprunts finançant des** programmes de création et de rénovation de logements sociaux demandée par ELOGIE-SIEMP, d'un montant de 30 857 048 euros – Prêts PLAI, PLUS et PLS, d'un montant de 1 966 382 **euros, d'un programme d'acquisition**-amélioration, 98 quai de la Râpée, dans le 12ème arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2023 – 093 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DPMP 001 : Subventions, d'un montant de 304 000 euros et conventions à cent-neuf associations et SCOOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances **au titre de l'année** 2023.

(DELIB 12-2023 – 094 AVIS)

***

CONSEIL DU 12Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Délibération n° 12-2023-DSOL 009 : Subventions, d'un montant de 230 500 euros à douze associations et avenants à CPO avec cinq d'entre elles pour leurs actions de vacances et loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit aux familles.

(DELIB 12-2023 – 095 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DSOL 013 : Subventions, d'un montant de 146 500 euros à quinze **associations et avenants aux CPO avec huit d'entre elles pour leurs actions inclusives en** direction des personnes en situation de handicap.

(DELIB 12-2023 – 096 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DSOL 032 : Subventions, d'un montant de 75 000 euros et avenant à **CPO avec les associations "HANDI'CHIENS" et "ECGAMVP" pour leurs actions inclusives en** direction des personnes en situation de handicap.

(DELIB 12-2023 – 097 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DSOL 034 : Subventions d'un montant de 36 000 euros, aux dix **associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions sportives en direction** des personnes en situation de handicap.

(DELIB 12-2023-098 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DSOL 052 : Subventions, d'un montant de 10 000 DSOL - 10 000 DAC **et convention avec l'association "AD'REV" pour son action dans le cadre du Mois Parisien du** Handicap.

(DELIB 12-2023 – 099 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DSOL 055 : Subventions, d'un montant de 87 500 euros à neuf associations et avenant N° 1 aux conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) avec trois **d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de** handicap.

(DELIB 12-2023-100 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DSOL 056 : Subventions, d'un montant de 490 000 euros et conventions avec vingt-**huit associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique**.

(DELIB 12-2023-101 AVIS)

***

CONSEIL DU 12Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Délibération n° 12-2023-DSP 057 : Subventions, d'un montant de 264 750 euros à dix **associations et conventions pour quatre d'entre elles pour la mise en œuvre d'actions de** prévention des conduites à risques à destination des jeunes Parisiens.

(DELIB 12-2023-102 AVIS)

***

Délibération n° 12-2023-DVD 056 : Plan Vélo 2021 - 2026 – Autorisation de signature de neuf conventions financières avec la Région Île-de-France (IDF), relatives à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables, d'un montant de 8 354 100 euros.

(DELIB 12-2023 – 103 AVIS)

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de votants : 30 dont 05 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV :
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable La délibération est adoptée	

Départ de M. Grégoire (pouvoir de M. Rebourg), après le vote de la délibération DVD 056.

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

V122023-011 : **Vœu relatif aux moyens et réforme des lycées professionnels, présenté par les élu·es de la majorité municipale du 12ème arrondissement, Groupe Communiste et Citoyen – Groupe les écologistes du 12ème – Groupe Paris en commun-Socialistes 12ème.**

Considérant l'importance de l'enseignement professionnel qui permet à 650 000 jeunes chaque année, notamment ceux des classes populaires, d'accéder à un premier niveau de certification par un diplôme ;

Considérant que l'enseignement professionnel a déjà subi des réformes qui ont largement dégradé les conditions scolaires, parfois difficiles pour certains élèves exclus du lycée général, notamment en diminuant drastiquement les heures d'enseignement général comme professionnel ;

Considérant les nouvelles annonces du président de la République début mai pour réformer l'enseignement professionnel, faisant fi des concertations et engagements avec les organisations syndicales des derniers mois ;

Considérant sa volonté à la fois d'allonger la durée des stages en entreprise au détriment du temps scolaire, de rémunérer par la puissance publique ces stages, de fermer certaines filières afin de faire coïncider la carte de formation aux besoins du patronat local, de revaloriser les personnels enseignants sous condition de nouvelles missions ;

Considérant qu'à l'automne 2022, la réforme proposée par Carole Grandjean avait déclenché une forte mobilisation des enseignants des lycées professionnels qui avait obtenu le retrait de l'augmentation des stages de 50 % ;

Considérant les annonces d'Emmanuel Macron devant les organisations patronales d'une nouvelle loi, laissant craindre le basculement de l'enseignement professionnel vers le ministère du Travail, qui impacterait le statut des élèves et des professeurs, et reviendrait plus de 100 ans en arrière sur son intégration dans l'Éducation nationale ;

Considérant que l'augmentation des stages fera reculer le temps consacré aux enseignements et fragilisera la préparation au diplôme du baccalauréat en année de terminale ;

Considérant la nécessité de donner plus de moyens aux filières professionnelles qui sont le parent pauvre des politiques publiques, alors qu'elles s'adressent à des jeunes aux parcours scolaires et personnels difficiles, notamment en abaissant le nombre d'élèves par classe, et revenant à des parcours en quatre ans en lycée, en améliorant la qualité des stages, et en créant une allocation d'études ;

Considérant l'annonce d'une rémunération des stages financés par l'État et non par les entreprises s'apparente à la mise à disposition des entreprises d'une main-d'œuvre gratuite, alors que les élèves en stage travaillent, bien souvent sur des tâches subalternes, en remplacement de salariés absents ou en congés, ou sur des activités temporairement en croissance ;

Considérant que l'adéquation forcenée entre les cartes de formation des lycées professionnels et les besoins des entreprises locales est une rupture d'égalité en assignant les élèves à leur secteur géographique et à ses spécificités et non à leurs choix, et fragilise leur parcours professionnel, les rendant fortement dépendants des fermetures et délocalisations d'entreprises ;

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Considérant que le pacte spécifique au lycée professionnel censé améliorer la rémunération des enseignant.es de ces filières s'apparente au «travailler plus pour gagner plus» alors que les enseignants sont d'ores et déjà sous-rémunérés par rapport à leurs diplômes et tâches, que la France est en Europe parmi les pays à la plus forte charge annuelle de travail des enseignants et parmi les pays à la plus faible rémunération ;

Considérant les fermetures à venir de filières et les fermetures de sites de lycées professionnels décidées par la présidente de région ;

Considérant que ces fermetures concerneront, dès la rentrée 2023, sept établissements : l'annexe du lycée Théophile-Gautier (12ème), l'annexe du lycée Lucas-de-Nehou (14ème), et les lycées Brassaï (15ème), Suzanne-Valadon (18ème), Georges-Brassens (19ème), Armand-Carrel (19ème), et Charles-de-Gaulle (20ème) ;

Considérant la fermeture de toutes les filières générales du lycée Elisa Lemonnier dans notre arrondissement ;

Considérant que ces fermetures sont dictées par la volonté de récupérer du foncier pour déployer d'autres actions, et de réaliser des économies sur le service public d'éducation ;

Considérant que la démographie des lycées professionnels augmente à Paris grâce à une meilleure communication en direction des collégien·ne·s sur l'intérêt des filières professionnelles, avec notamment une augmentation de 250 inscriptions à la rentrée 2022-2023 ;

Considérant que plus de 120 jeunes n'étaient toujours pas affectés dans la filière professionnelle de leur choix au 15 septembre 2022 ;

Considérant que ces fermetures aboutiraient à augmenter la taille des lycées vers lesquels les élèves des filières professionnelles seront redirigés, dégradant la qualité du climat scolaire, qui est un enjeu important et reconnu de la qualité de formation ;

Considérant que certaines fermetures aboutiraient à perdre la polyvalence à l'œuvre dans certains établissements, positive pour la mixité sociale des établissements scolaires ;

Considérant que ces fermetures pourraient affecter plus de 1100 lycéen·ne·s, particulièrement issu·e·s des classes populaires, et multiplier les dysfonctionnements déjà constatés dans la gestion par la Région du service public d'enseignement ;

Considérant l'interpellation de Mme Pécresse, présidente de région, par les organisations syndicales de l'Éducation nationale et des élu·e·s de gauche et pour lui demander de renoncer à ses projets de fermeture de lycées professionnels ;

Considérant les précédents vœux de la majorité municipale portant sur la fermeture du lycée Théophile Gauthier, la fermeture des filières générales du lycée Elisa Lemonnier et les fermetures de classes, adoptés aux conseils d'arrondissement du 8 novembre 2022 et du 6 mars 2023.

Sur proposition des groupes de la majorité municipale du 12ème, **le conseil d'arrondissement** émet le **vœu** que la ville de **Paris interpelle l'État et la région** Île-de-France afin :

- De renoncer à vouloir imposer une réforme non concertée des lycées professionnels ;
- **D'engager** une réelle concertation avec la communauté éducative et les organisations **syndicales afin de revaloriser l'enseignement professionnel** ;

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

- De renoncer à la fermeture de filières professionnelles et des 7 sites de lycées professionnels à Paris ;
- **D'engager** un travail de redéfinition de la carte des formations en Île-de-France en lien **avec l'ensemble des élu·e·s, des enseignant·e·s et des acteurs de l'Éducation n**ationale.

Mme, Anouchka Comushian, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arr**ondissement, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"L'ordre du jour appelle désormais l'examen des vœux, en commençant par le vœu proposé par l'ensemble des élus de la majorité du 12ème relatif aux moyens et réforme des lycées professionnels. Mme Comushian, vous avez la parole pour le présenter."

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement :**

"Je vous remercie. Après un premier essai en 2022, notre président de la République a détaillé il y a quelques semaines seulement les principales mesures de sa réforme de l'enseignement professionnel public qui inquiète, à juste titre, les personnels enseignants et les parents d'élèves, ainsi que nous, élus. D'autant plus qu'elle pourrait être appliquée dans la précipitation dès septembre 2023, fragilisant ainsi le secteur tout entier.

Cette réforme propose notamment d'augmenter le nombre et la durée de certains stages, réduisant le nombre d'heures de matières générales déjà attaqué par les précédentes réformes. Des stages dont la gratification serait prise en charge par l'État, offrant aux entreprises avec nos impôts et notre argent public de la main-d'œuvre bon marché.

D'autre part, l'État veut faire évoluer la carte des formations professionnelles au niveau de chaque territoire, c'est-à-dire fermer certaines filières et en ouvrir d'autres selon la réalité économique de chaque région, garantissant avant tout la réponse aux besoins des entreprises.

Enfin, si M. Macron promet certaines revalorisations salariales pour les enseignants des lycées professionnels publics, il souhaite également mettre en avant un nouveau système de prime basé sur de nouvelles missions attribuées aux enseignants et enseignantes, autrement dit le rétablissement du classique « travailler plus pour gagner plus ».

Face à si peu de dialogue et de prise en compte des avis des organisations syndicales, lycéennes et de parents d'élèves, nous demandons à l'État et à la région Île-de-France de renoncer à vouloir imposer une réforme non concertée des lycées professionnels, d'engager une réelle concertation avec la communauté éducative et les organisations syndicales afin de revaloriser l'enseignement professionnel, de renoncer à la fermeture de filières générales et professionnelles et des sept sites de lycées professionnels à Paris, qui touche notamment le lycée polyvalent Élisa Lemonnier et le

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

lycée professionnel Théophile Gauthier, annexe Charenton, dans notre arrondissement, et enfin d'engager un travail de redéfinition de la carte des formations en Île-de-France en lien avec l'ensemble des élus, des enseignants et enseignantes et des acteurs de l'Éducation nationale. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Comushian. Mme Atlan-Tapiero, vous êtes inscrite sur ce vœu."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. Effectivement, on a déjà évoqué la problématique des fermetures annoncées des établissements d'enseignement professionnel, des établissements qui perdent des élèves, tel que cela a été rappelé, avec une forte baisse d'effectifs.
Je rappelle à l'occasion de cette délibération que si Paris perd des familles, la responsabilité est quand même liée à un exécutif qui n'incite pas les familles à rester. Nous l'avons vu à de nombreuses reprises. Nous comprenons que cette réforme ne convienne pas à tout le monde.

Ce que l'on peut reprocher à votre vœu, c'est de mélanger d'un côté la réforme, et de l'autre côté les moyens, ce qui fait que c'est absolument impossible de voter un vœu pareil, pour nous, en tout cas.

Nous comprenons que cette réforme ne convienne pas, comme presque toutes les réformes à l'Éducation nationale. Étant personnellement un farouche défenseur de l'enseignement professionnel, je m'étonne du manque d'ambition de votre vœu pour cette filière essentielle.

Si nous regrettons l'augmentation de la durée des stages, lorsqu'on connaît la difficulté pour ces jeunes à trouver des maîtres de stage, nous nous étonnons de votre rejet de l'idée même de mettre en adéquation les formations et les bassins d'emploi. En effet, si l'on forme des jeunes à des emplois qui n'ont pas cours, cela ne présente aucun intérêt.

Nous aurions aimé lire dans votre vœu un véritable engagement pour améliorer l'orientation afin que n'échouent pas dans cette filière des élèves n'ayant aucune appétence pour la matière, ce qui conduit nécessairement nombre de jeunes vers la déscolarisation ou l'absence de débouchés.

Alors oui, l'enseignement professionnel, vous avez raison, mérite un débat sérieux. Mais il mérite un débat qui ne soit pas guidé par des considérants corporatistes. Il faut remettre au centre des préoccupations l'intérêt de l'élève et son avenir professionnel, ce qui nous semble essentiel et qui ne transparaît nullement dans votre vœu.

En conséquence, nous voterons contre votre vœu."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

"Je vous remercie. Mme Charnoz."

Mme Sandrine Charnoz, adjointe à la maire de Paris, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12ème arrondissement :

"Merci, madame la maire. Je pense que je n'ai pas fait la même lecture que Mme Atlan-Tapiero, car j'ai vu dans ce vœu justement l'ambition que nous portions pour toutes les filières et surtout pour l'école, et je voudrais répondre rapidement quand même, car le leitmotiv « Paris perd des familles », oui, Paris perd des familles parce que l'immobilier est trop cher, tout simplement. C'est la principale cause.

De manière que nous puissions aussi avoir le débat dans la clarté, je voudrais apporter mon soutien et le soutien du groupe écologiste à ce vœu qui reprend des débats que nous avons eus dans cette enceinte et qui les prolonge avec la réforme actuelle qui dégrade encore une fois la filière professionnelle, notamment par les stages.

Nous avons de l'ambition pour la filière professionnelle, et justement parce que nous avons de l'ambition, nous dénonçons la suppression des matières généralistes qui, pourtant, outillent ces élèves dans la continuité de leur parcours. Les métiers de demain n'existent pour beaucoup pas encore. C'est pour cela que nous avons dénoncé récemment et que nous continuerons à le faire la suppression de Défi métiers par la région, qui était quand même l'organisme régional qui anticipait ces évolutions de métiers. Pour pouvoir pourvoir aux emplois de demain, il nous faut développer et accompagner des citoyens, continuer à leur donner des heures en français, en histoire, en nombre suffisant, ce qui n'est pas le cas de cette réforme. Notre ambition, c'est de poursuivre ce développement et ces moyens.

Ce que nous vivons dans le 12ème arrondissement n'est pas acceptable. Nous avons accompagné Élisa Lemonnier sur un lycée polyvalent pour recréer de la mixité dans cet établissement pour que les filières générales apaisent le climat scolaire, que les effectifs en filière générale puissent alimenter les filières techniques. Vous voyez que nous avons de l'ambition, de la continuité. Ce que nous voulons promouvoir, c'est la continuité de l'enseignement et que chaque enfant, et notamment les enfants des quartiers populaires, puisse avoir des passerelles. Il est important de rappeler sans cesse que l'axe Macron-Pécresse et le calcul arithmétique dans nos écoles ne nous permettront pas demain d'avoir des citoyens dans notre société qui grandissent et qui aient les outils de leur émancipation.

Donc, nous voterons ce vœu, et autant qu'il le faudra, nous rappellerons cette casse de la filière professionnelle et cette casse de l'école publique.

J'en profite pour vous inviter à la Nuit des écoles le 1er juin, car nous parlons ici de la filière professionnelle, mais la suppression des classes dans nos écoles dès le plus jeune âge nous inquiète grandement. Je vous remercie."

CONSEIL DU 12Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Charnoz."

Propos hors micro à [03.29.58.00] du REC

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Après avoir lieu deux fois à la maternelle Brèche-aux-Loups.

Je mets aux voix ce vœu avec un avis favorable de la majorité. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Il est adopté, je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 28	
Nombre de votants : 28 dont 04 pouvoirs	
Pour : 23	Contre : 05
Abstentions : 00	NPPV :
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable. Le vœu est adopté	

(DELIB 12-2023-104 VŒU)

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

V122023-012 : **Vœu relatif à la mise à disposition de logements** étudiants du CROUS pour **l'organisation des J**eux olympiques de 2024, présenté par les élu·es de la majorité municipale du 12ème arrondissement, Groupe Communiste et Citoyen – Groupe les écologistes du 12ème – Groupe Paris en commun-Socialistes 12ème.

Considérant l'annonce des différents services du CROUS d'Île-de-France de réquisitionner des résidences étudiantes sur le territoire parisien et d'expulser les étudiant·e·s qui y vivent en juin 2024 pour organiser les JOP de Paris 2024 ;

Considérant les deux résidences CROUS Bercy et Citeaux situées dans le 12ème arrondissement, comptabilisant au total 534 logements étudiants ;

Considérant la volonté de la ville de Paris de rendre accessibles les JOP 2024 à la population parisienne, et en particulier aux jeunes ;

Considérant que les étudiant·e·s vivant dans les résidences étudiantes à Paris sont des parisien·ne·s à part entière et à ce titre doivent avoir la possibilité d'assister aux Jeux olympiques et paralympiques ;

Considérant que certains étudiant·e·s n'ont pas d'autres choix que de rester dans leur logement étudiant l'été pour réaliser un stage, poursuivre leur métier à coté de leurs études, ou n'ont aucune autre solution de logement ;

Considérant que la mise à disposition de logements est indispensable à la bonne organisation des JOP 2024 ;

Considérant que seulement 3 000 logements du CROUS Île-de-France seront concernés par ces réquisitions ce qui représente 14 % des logements gérés par le CROUS dans la région ;

Considérant que chaque été 30 % des logements étudiants sont vacants ;

Considérant que, pour le moment, aucune contrepartie financière n'a été communiquée aux services du CROUS pour la mise à disposition de certains de ses logements ;

Considérant que le CROUS de Paris risque d'avoir un bilan financier déficitaire sans entrée d'argent durant tout un été.

Sur proposition des groupes de la majorité municipale du 12ème arrondissement, le conseil **d'arrondissement émet le vœu que** :

- Aucun étudiant·e ne doit être forcé de quitter son logement au pro**fit de l'organisation** des Jeux olympiques et paralympiques de Paris ;
- La mise à disposition de logements du CROUS pour ces Jeux doit se faire sur la base du volontariat ; Les étudiant·e·s acceptant de mettre à disposition leur logement soient **exemptés de payer un loyer durant l'été et soient assurés de récupérer leur logement** avant le début de la rentrée scolaire ;

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

- Le Comité international olympique (CIO) assure financièrement la location des chambres C**ROUS mises à disposition, et l'**É**tat s'assure que cette opération n'ait pas d'impact financier sur le CROUS**;
- La liste des résidences étudiantes concernées par ces mises à dispositions de logements – soit communiquée aux élu·e·s parisien·ne·s.

Mme, Anouchka Comushian, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous examinons désormais le vœu proposé par les élus de la majorité municipale relatif à la mise à disposition de logements étudiants du CROUS pour l'organisation des JO en 2024. M. Bonnet-Oulaldj, vous avez la parole pour le présenter."

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, conseiller de Paris, délégué auprès de la maire du 12ème arrondissement :

"Merci, madame la maire. Nous avons appris par voie de presse que différents services du CROUS d'Île-de-France réquisitionneraient des résidences étudiantes sur le territoire parisien avec le risque d'expulser les étudiants qui y vivent en juin 2024 pour l'organisation des Jeux olympiques et permettre notamment aux volontaires de Paris 2024 d'occuper ces chambres.

Nous avons dans le 12ème deux résidences universitaires, à Bercy et à Citeaux. Ce sont 534 logements étudiants dans le 12ème. Évidemment, on est attachés à organiser des Jeux populaires, mais on est aussi attachés à ce que les étudiants puissent rester dans leur logement durant l'été pour réaliser notamment des stages, pour ceux qui font des stages d'été, pour poursuivre leur métier à côté de leurs études, puisque certains étudiants continuent à travailler l'été et n'ont pas d'autres solutions de logement.

Nous pensons que le COJO pourrait utiliser d'autres logements, notamment les hôtels. Apparemment, ce que l'on nous dit du côté du CROUS, c'est que sur les 3 000 logements en Île-de-France concernés, il y aurait 14 % de logements qui seraient réquisitionnés et gérés par le CROUS.

Par rapport à ces annonces, nous avons souhaité présenter ce vœu dans le 12ème arrondissement pour plusieurs raisons. D'abord, pour s'assurer qu'aucun étudiant ne sera forcé à quitter son logement au profit de l'organisation des JO.

Ensuite, nous demandons que la mise à disposition de logements du CROUS pour ces Jeux se fasse sur la base du volontariat, que les étudiants acceptant de mettre à disposition leur logement soient exemptés de payer le loyer, évidemment, puisqu'ils n'occuperont pas le logement pendant cette durée.

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Et nous demandons au Comité international olympique d'assurer financièrement la location des chambres mises à disposition par le CROUS, par l'État, et que l'État s'assure que cette opération n'ait pas d'impact sur le financement du CROUS.

Enfin, nous demandons que la liste des résidences étudiantes concernées, notamment dans le 12ème, soit communiquée aux élus parisiens. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Bonnet-Oulaldj. Mme Montandon, vous êtes inscrite."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Merci, madame la maire. Tout d'abord, je voulais partager avec vous notre préoccupation. Il est bien sûr évident qu'aucun étudiant ne doit être mis dehors. Cela paraît une évidence, mais vous avez raison de le rappeler dans ce vœu.

En revanche, il y a tout de même quelques approximations que je voulais voir avec vous et qui nous inquiètent dans la rédaction de ce vœu. Tout d'abord, bien sûr, aucun étudiant ne doit être mis dehors, mais vous envisagez que des résidences, là où il y a des chambres libres, puissent être mises à disposition d'un public extérieur et que l'on pourrait avoir une sorte de mixage des résidences où il y aurait des personnes extérieures, des touristes notamment, et des étudiants. Je ne vois pas comment la cohabitation, pour des raisons pratiques ou sécuritaires, peut être possible. Je suppose que les communications qui ont eu lieu de la part du CROUS, c'était que les résidences soient entièrement mises à disposition. Je ne sais pas s'ils font un jeu de vase communiquant entre les étudiants qui sont là et les dispositions. Mais pour nous, ce n'est pas envisageable. Votre vœu laisse présager qu'il y aurait cette possibilité de cohabitation. Mais pour des mesures aussi bien de sécurité que des raisons pratiques, pour nous, ce n'est pas envisageable.

Ensuite, à moins que je ne comprenne pas bien, il y aurait un manque à gagner pour le CROUS. Je ne vois pas pourquoi si c'est loué, cela ne reviendrait pas au CROUS, l'argent de la location, même si ce n'est pas forcément à eux de gérer. Je comprends que ce doit être pris en charge par le COJO, certainement au niveau des assurances. En revanche, il ne doit pas forcément y avoir de manque à gagner pour le CROUS.

À moins que vous n'élucidiez ces points de vigilance, nous nous abstiendrons parce que pour nous, il y a trop d'angles morts. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Montandon. Y a-t-il d'autres explications de vote ?"

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, conseiller de Paris, délégué auprès de la maire du 12ème arrondissement :

"Quelques éléments de réponse. D'abord, on n'a pas tous les éléments. C'est l'objectif de ce vœu, que le CROUS informe les élus locaux, notamment dans chaque arrondissement où il y a des résidences étudiantes. Évidemment, ils ont été épinglés par beaucoup de médias, France Télévisions, Le Parisien, etc. Dans la réponse que le CROUS a faite, c'est une mise à disposition essentiellement pour les volontaires de Paris 2024 et pas pour les touristes. Il ne s'agit pas de louer des chambres aux touristes. C'est mis à disposition du COJO pour les volontaires des JO par rapport à la mixité des bâtiments.

Ensuite, votre question est tout à fait pertinente sur la mixité au sein des établissements. Mais là, nous n'avons aucune réponse de la part du CROUS, d'où l'objectif de ce vœu."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci pour ces échanges. Je mets aux voix ce vœu avec un avis favorable de l'exécutif. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Il est donc adopté, je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 28	
Nombre de votants : 28 dont 04 pouvoirs	
Pour : 23	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV :
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable. Le vœu est adopté	

(DELIB 12-2023-105 VOEU)

Départ de Mme Taïeb, (pouvoir donné à M. Belghith) et de Mme Slama (pouvoir donné à M. Delmestre), après le vote du vœu 122023-012.

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

V122023-013 : **Vœu relatif à l'expérimentation d'une Sécurité sociale de l'alimentation à Paris pour un véritable pouvoir de vivre, présenté à l'initiative de Manon Havet et** du groupe des écologistes du 12ème.

Considérant l'importance d'une alimentation saine et équilibrée pour vivre en bonne santé, mais également son rôle social et culturel, construisant l'identité, créant du lien social et luttant contre l'exclusion ;

Considérant les hausses alarmantes des prix de l'alimentation qui ont atteint 15,9 % en mars 2023 selon l'Insee ;

Considérant que le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire en France a triplé entre 2011 et 2022 d'après le réseau d'aide des Banques alimentaires ; À Paris, l'enquête du Secours populaire français annonce qu'environ 200 000 personnes ont recours à l'aide alimentaire, mais que nous pourrions estimer que ce chiffre serait le double, voire le triple, en tenant compte de tout type de public confondu qui ne franchit pas la porte des associations.

Considérant que l'aide alimentaire se doit d'être un moyen d'urgence, et non une réponse structurelle, face aux situations de détresse les plus visibles ;

Considérant le manque d'engagement de l'État face à cette situation ne proposant que des solutions d'urgence ne répondant pas à un projet politique alimentaire d'égalité pour tous et toutes ;

Considérant qu'une mauvaise alimentation est responsable de plus de 40 % des décès liés à des maladies chroniques, dont les maladies cardiovasculaires, le cancer et le diabète, d'après un rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) de 2017 ;

Considérant les inégalités sociales, économiques et géographiques d'accès à une alimentation de qualité, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville, dont le constat a été dressé dans la Stratégie de Paris pour une alimentation durable ;

Considérant que l'alimentation compte pour 17 % dans l'empreinte carbone du territoire parisien et constitue ainsi le deuxième poste d'émissions de gaz à effet de serre à Paris ;

Considérant la procédure actuelle de révision du Plan climat pour 2024-2030, dont l'un des trois objectifs est d'être "plus juste" et de renforcer les liens entre enjeux écologiques et sociaux ;

Considérant les initiatives d'utilité publique qui ont émergé à Paris ces dernières années autour de l'alimentation saine, durable et accessible ; par exemple dans le 12ème arrondissement, Nous anti-gaspi, Farinez'vous, ou encore Food2rue ;

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Considérant l'initiative de l'association La Marmite rouge qui a lancé dans le 12ème arrondissement une réflexion et mis en place une expérimentation à son échelle de la Sécurité sociale de l'alimentation ;

Considérant les politiques de soutien à ce type de structures menées par la ville de Paris, notamment via des aides à l'installation et à la consolidation dans le cadre de l'appel à projets Alimentation durable et solidaire, ou encore via des aides d'urgence face aux difficultés financières rencontrées depuis l'épidémie de Covid-19 et aujourd'hui renforcées par l'inflation et la crise énergétique ;
Considérant le vœu du groupe Les Écologistes relatif au soutien des bailleurs sociaux aux structures de l'alimentation durable et accessible à toutes et tous, adopté en conseil de Paris des 14, 15, 16 et 17 mars 2023 ;

Considérant la lettre ouverte de 70 organisations environnementales, de consommateurs, de santé et de solidarité, adressée à la Première ministre pour une véritable stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat qui fasse de l'accès de toutes et tous à une alimentation saine et durable une priorité et qui mette en place des mesures concrètes pour atteindre cet objectif, notamment en donnant le pouvoir d'agir aux populations les plus précaires socialement ;

Considérant que la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) propose d'instaurer démocratiquement un droit à l'alimentation grâce à l'allocation d'un budget mensuel pour l'achat de denrées alimentaires fléché dans des structures conventionnées ;

Considérant qu'au-delà des bénéfices pour les habitant.es, la SSA permet de soutenir une transformation du système alimentaire et agricole, en structurant les filières et en assurant un débouché aux producteur·trices, ainsi qu'aux initiatives de l'ESS et de l'innovation sociale engagées en faveur d'une alimentation durable et de qualité ;

Considérant les expérimentations de SSA qui émergent dans toute la France, par exemple à Montpellier ou en Gironde.

Sur proposition du groupe Les Écologistes du 12ème, **le conseil d'arrondissement émet le vœu** que :

- **La mairie de Paris planifie pour 2024 l'expérimentation puis la généralisation d'une politique de Sécurité sociale de l'alimentation, en** priorité dans les quartiers populaires de la ville et en lien avec **les acteurs de l'ESS parisiens** ;

- **La mairie de Paris plaide auprès du gouvernement pour la mise en place d'une véritable** stratégie volontariste et pérenne dans la réduction des inégalités d'accès à une alimentation saine et durable, en s'appuyant sur les demandes des collectifs et sur les expérimentations SSA mises en place par les collectivités.

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement,** rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"L'ordre du jour appelle désormais l'examen du vœu proposé par les élus écologistes relatif à l'expérimentation d'une Sécurité sociale de l'alimentation à Paris pour un véritable pouvoir de vivre.

Mme Havet, vous avez la parole pour le présenter."

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Ce vœu propose le lancement d'une expérimentation de la Sécurité sociale de l'alimentation. Quel est l'objectif de ce dispositif? C'est de porter un projet politique d'égalité d'accès à une alimentation saine. C'est d'instaurer démocratiquement un droit à l'alimentation pour toutes et tous, y compris les plus fragiles, les plus précaires.

Concrètement, la Sécurité sociale de l'alimentation propose l'allocation d'un budget mensuel aux individus pour l'achat de denrées alimentaires fléchées dans les structures conventionnées, structures de l'ESS et de l'innovation sociale, comme dans le 12ème arrondissement Food2rue et Farinez'vous. Cette expérimentation parisienne prendrait ainsi sa place au sein du mouvement qui existe actuellement autour de la Sécurité sociale de l'alimentation que de nombreuses communes et collectives expérimentent sous différentes formes, par exemple à Montpellier et en Gironde où les initiatives essaiment.

Dans notre arrondissement également, l'association La Marmite rouge mène d'ores et déjà des actions d'expérimentation et de réflexion sur la Sécurité sociale de l'alimentation.

Dans le contexte social extrêmement compliqué que l'on connaît avec une inflation de +16 % sur les prix de l'alimentaire en un an et qui touche de plein fouet les plus modestes à une période où l'on constate une augmentation des publics de l'aide alimentaire, cela vient répondre à un enjeu social, d'égalité et de santé.

Nous demandons par ce vœu une expérimentation à petite échelle à Paris en 2024 en lien avec les acteurs de l'ESS parisiens et dans les quartiers prioritaires, puis à ce que le gouvernement s'appuie sur les expérimentations de la Sécurité sociale de l'alimentation des collectivités pour la mise en place d'une véritable stratégie volontariste dans la réduction des inégalités d'accès à une alimentation saine et durable. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Havet. Mme Montandon, vous avez la parole."

CONSEIL DU 12Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Merci, madame la maire. En préambule, je voulais déjà vous informer ou vous alerter de ne pas dévoyer le mot « sécurité sociale » qui est d'abord une assurance alors que, là, on parle plutôt d'une allocation qui aurait même tendance à être des prémices de revenu universel.

À la base, je voulais juste rappeler que la promotion de cette Sécurité sociale alimentaire a été portée par un collectif du même nom qui, depuis 2019, rassemble plusieurs structures militantes et milite pour une SSA. Le principe défendu par ce collectif est de créditer une somme de 150 euros sur une carte vitale. Cette somme serait fléchée sur des dépenses alimentaires, que l'on soit pauvre ou riche. Ils sont vraiment plutôt sur un revenu universel avec un universalisme, quelles que soient les ressources.

Vous, vous prenez ce concept et vous l'adaptez à votre sauce en le fléchant simplement sur les quartiers prioritaires de la ville, apparemment. Mais dans votre vœu, nous avons plusieurs interrogations et plusieurs questionnements assez forts. Comment organisez-vous par exemple le choix des critères sur les produits qui seraient éligibles ou pas ?

Vous fléchez directement sur des associations ou des structures de l'ESS. Mais là encore, qui, comment, pourquoi ?

N'êtes-vous pas en train de vous apparenter à une sorte de subventionnement indirect en fléchant des structures qui pourraient recueillir ces fonds ou pas ? Quels produits ? Quels acteurs ? Quelles sources de financement ? Je ne sais pas si vous savez que la ville de Paris est très endettée. Pas plus tard qu'au dernier budget, vous avez voté l'augmentation de la taxe foncière pour pouvoir équilibrer ou combler le trou des caisses de la ville. Est-ce qu'on a les moyens ? Dans votre vœu, il n'y a même pas de prémices de financement.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Montandon. M. Bonnet-Oulaldj."

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, conseiller de Paris, délégué auprès de la maire du 12ème arrondissement :

"Je ne sais pas si Anouchka avait prévu d'intervenir pour le groupe, sinon, je veux bien le faire."

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement :**

"Oui, j'avais prévu d'intervenir rapidement pour expliquer notre positionnement. Sur le fond, nous partageons vos préoccupations sur les questions de précarité alimentaire, bien entendu. Nous ne sommes pas contre une expérimentation au niveau parisien de ce que vous proposez. Bien sûr, il faudrait l'étudier, le discuter, l'organiser collectivement.

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Cependant, dans la forme de ce que vous proposez, on est un peu en désarroi par rapport aux financements qui ne sont pas détaillés et au fait que le projet tel qu'il est présenté ressemble à une allocation qui, malheureusement, n'embrasse pas notre vision de la Sécurité sociale. Il ne peut pas s'appeler ainsi. Nous sommes plutôt pour un service public de l'alimentation qui permettrait de lutter contre les questions de production capitaliste, de soutien de systèmes d'agriculture qui ne sont pas du tout fidèles à ce que nous revendiquons ensemble.

Pour cette raison, nous nous abstiendrons sur ce vœu."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Comushian. M. Paris."

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12ème **arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

"Merci, madame la maire. Notre groupe votera favorablement ce vœu. Je sais qu'il y a d'ores et déjà des discussions engagées avec l'exécutif municipal parisien pour permettre de l'améliorer parce qu'effectivement, il y a quelques questions qui se posent et sûrement des précisions à apporter. Cela a été dit notamment par Anouchka Comushian, des questions se posent quand on parle d'expérimentation. Encore faut-il en définir plus précisément le périmètre. Mais encore une fois, ces précisions, je crois, seront reprises par l'exécutif municipal par un vœu de la majorité.

C'est dans cette perspective et en attendant ces précisions qui me paraissent nécessaires que nous voterons favorablement."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Paris. Mme Charnoz."

Mme Sandrine Charnoz, adjointe à la maire de Paris, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12ème arrondissement :

"Peut-être un mot. Quand on parle d'expérimentation, c'est justement pour tester et faire des allers-retours. En aucun cas, il s'agit de ne pas afficher l'ambition globale.

Quand on parle de Sécurité sociale, c'est bien une assurance alimentation où chacun contribue selon ses moyens et peut se nourrir au regard de ses besoins. Donc, c'est bien un système assurantiel que nous visons, de manière que l'ensemble de la population puisse manger sainement et favoriser des structures qui sont plutôt vertueuses. C'est effectivement un projet global.

Je pense que vous regarderez avec intérêt l'expérimentation de La Marmite rouge qui commence dans deux semaines sur du pain avec les boulangeries qui se sont engagées de manière solidaire,

où il y a une somme selon ses moyens pour avoir une baguette de manière régulière tous les jours et une meilleure rémunération des boulangeries. Je pense que sur ce cas d'école, on pourra voir concrètement que c'est bien un système assurantiel qui vise à ce que chacun puisse payer selon ses moyens et manger selon ses besoins. C'est le 1er juin, je crois, comme la Nuit des écoles, le lancement de La Marmite rouge. J'en profite pour faire des annonces. Cela peut être intéressant pour ceux qui ont la curiosité d'aller voir.

Le terme de « sécurité sociale » est bien sûr à maintenir comme objectif final. Quant au revenu universel d'existence, pour l'avoir porté dans la campagne de Benoît Hamon, je peux vous assurer que ce n'est pas cela."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Charnoz. Je vais donc mettre aux voix ce vœu. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Il est donc adopté. Je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 28	
Nombre de votants : 28 dont 06 pouvoirs	
Pour : 20	Contre : 05
Abstentions : 03	NPPV :
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable. Le vœu est adopté	

(DELIB 12-2023-106 VOEU)

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

V122023-014 **: Vœu relatif au maintien de la** ligne ferroviaire Paris-Clermont-Ferrand-Béziers, **présenté à l'**initiative de Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12ème arrondissement, et des groupes PEC-socialistes 12ème et Communiste et Citoyen 12ème – Groupe les écologistes 12ème.

La ligne de chemin de fer de Paris à Béziers via Clermont-Ferrand est à nouveau menacée. C'est pourtant une ligne capitale pour Paris. Long de 805 kilomètres, cet axe structurant relie Paris à la Méditerranée depuis près de 140 ans. La ligne irrigue 5 régions, 13 départements et plusieurs villes et métropoles : Paris, Nevers, Moulins, Vichy, Clermont-Ferrand, Issoire, Saint-Flour, Mende (via Marvejols), Millau, Béziers et l'arc méditerranéen;

Considérant qu'elle constitue le seul moyen de déplacement écologique à disposition des habitantes et habitants du Massif central pour rejoindre Paris, que la ligne est également utile aux parisiennes et aux parisiens pour leurs déplacements en région notamment, pour celles et ceux, nombreux, qui ont gardé des attaches dans leur territoire de naissance;

Considérant que la ligne dessert de très nombreuses destinations classées, dont 6 parcs naturels régionaux et nationaux, 5 sites et territoires classés au Patrimoine mondial de l'Humanité (UNESCO), 9 Villes et Pays d'Art et d'Histoire; qu'elle répond ainsi à des attentes touristiques fortes de la part des citadins en leur permettant de pratiquer une autre forme de tourisme plus vertueuse et particulièrement adaptée à l'aspiration grandissante de retour à la nature ;

Considérant que la Zone à Faible Émissions (ZFE) métropolitaine franchira prochainement une nouvelle étape; que l'offre de transport urbain et longue distance doit donc se fiabiliser et monter en puissance pour constituer une alternative crédible aux modes de transport les plus polluants et à la voiture; que la suppression de la ligne ferroviaire rentrerait en contradiction avec la volonté d'incitation «à l'usage des mobilités douces» (quatrième objectif de la ZFE);

Considérant la législation, la jurisprudence et les études récentes, particulièrement :

- La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, qui fixe l'objectif d'atteindre la neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050;
- La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, qui fixe l'objectif de tendre vers le doublement de la part modale du fret ferroviaire d'ici 2030;
- Les nombreuses décisions rendues par le juge administratif dans le cadre du contentieux climatique (Les Amis de la Terre, L'Affaire du Siècle, Commune de Grande-Synthe…), dans lesquelles l'État a été condamné au paiement d'astreintes pour non-respect de ses engagements climatiques.
- Le rapport du Comité d'orientation des infrastructures (COI), remis à la Première ministre le 24 février 2023, qui identifie comme des priorités le «renouvellement et [la] modernisation des infrastructures existantes», la priorisation des «mobilités du quotidien y compris dans les zones peu denses» et la «décarbonation des transports, en mettant

l'accent particulièrement sur les transports de marchandises et le report modal vers les modes massifiés».

Considérant que la ligne est menacée à très court terme ; que RFF et SNCF Réseau alertent depuis plus de 15 ans sur le besoin d'effectuer en priorité des travaux de renouvellement complet de la voie sur 26 kilomètres (40 M€) ; que ces opérations sont nécessaires et urgentes pour que les trains continuent à rouler au-delà de 2023 ; que pour être réalisés en 2024, ces travaux doivent être financés et actés d'ici la fin du mois de mai 2023 ; qu'à défaut, la ligne sera suspendue à compter du mois de décembre 2023 ;

Considérant que la ligne est d'intérêt national, qu'elle est classée parmi les 11 grandes lignes Intercités (statut train d'équilibre du territoire), qu'elle est également primordiale pour le transport de marchandises en figurant au Schéma Fret européen depuis 1999 ; que ces travaux constituent la première étape afin de pérenniser durablement la ligne pour plusieurs dizaines d'années, accroître le trafic voyageurs (trains du quotidien, trains de nuit) et fret (trains massifs, délestage de la vallée du Rhône) ;

Considérant que la ligne ferroviaire Clermont-Ferrand–Béziers est utilisée par une usine de la société sidérurgique Arcelormittal Méditerranée à Saint-Chély-d'Apcher (48), forte de près de 200 salariés et que la suppression de cette ligne ferroviaire menacerait des emplois et aggraverait son bilan carbone ;

Considérant que depuis des années des forces associatives, syndicales et politiques se mobilisent pour la défense et le développement de la ligne ferroviaire Clermont-Ferrand-Neussargues-Béziers.

C'est pourquoi, sur proposition de Richard Bouigue et des groupes de la majorité municipale du 12ème**, le conseil d'arrondissement demande à la maire de Paris d'interpeller le gouvernement afin qu'il respecte ses engage**ments concernant la ligne Paris–Clermont-Ferrand-**Béziers et de lui rappeler le risque qu'une défaillance de sa part dans le financement des travaux ferait courir un risque au maintien d'une ligne stratégique pour Paris et utile aux** parisiennes et aux parisiens.

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12ème arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"L'ordre du jour appelle l'examen d'un vœu à l'initiative de M. Bouigue et des groupes de la majorité municipale relatif au maintien de la ligne ferroviaire Paris-Clermont-Ferrand-Béziers. M. Bouigue, vous avez la parole."

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12ème arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Merci, madame la maire. Au regard de l'heure, je vais aller vite. La ligne de chemin de fer qui relie Paris, Clermont-Ferrand, Neussargues et Béziers est aujourd'hui en danger. Elle intéresse particulièrement le 12ème arrondissement pour plusieurs raisons.

D'abord, le départ de ce train se fait à la gare de Bercy. D'autre part, c'est un train utilisé par de nombreux habitants de l'arrondissement qui ont des liens particuliers avec le Massif central dans sa version la plus large et avec la Méditerranée. D'autre part, nous avons de nombreux échanges à travers ce train, notamment des personnes qui rentrent le week-end après une semaine de travail ou qui reviennent sur Paris en début de semaine, car c'est le seul train utilisé dans ce cadre-là et qui peut être utilisé pour ce trajet. C'est un trajet qui dessert 5 régions, 13 départements, de nombreuses métropoles, mais aussi des préfectures et des sous-préfectures.
C'est aujourd'hui une ligne en danger pour les raisons suivantes. Depuis des années, la SNCF et RFF demandent que des travaux d'urgence soient réalisés pour 40 millions d'euros sur une portion de 26 km de cette ligne. Il se trouve que l'État s'y était engagé. L'État ne souhaite plus accomplir ce financement, alors qu'il s'y était engagé. Les régions qui sont elles-mêmes engagées sur le financement des trains régionaux, je pense notamment à la région Auvergne-Rhône-Alpes et principalement à la région Occitanie, n'ont pas l'intention de reprendre cette somme qui est normalement dévolue à l'État. Si l'argent nécessaire n'est pas engagé et financé d'ici la fin du mois de mai, les travaux d'urgence ne seront pas réalisés avant la fin de l'année, donc la ligne devra être déclarée en cessation et ne pourra plus fonctionner, car la voie sera beaucoup trop dangereuse.

Ce que ce vœu demande, c'est que la maire de Paris interpelle l'État pour qu'il respecte ses engagements, qu'il permette la rénovation de cette partie de la ligne, qui est nécessaire à une rénovation plus globale de l'ensemble de la ligne. Mais là, si ces travaux d'urgence ne sont pas faits, c'est une ligne qui ne pourra plus fonctionner. Bien évidemment, c'est à la fois un moyen de transport écologique, c'est finalement une politique d'aménagement du territoire à lui tout seul, et c'est bien évidemment aussi un moyen de déplacement social puisque le coût de transport est souvent moindre avec ce train.

Je finis en disant qu'il y a déjà eu beaucoup de mobilisation autour de ce projet. Il y en a eu sur place, puisque des industries dépendent aussi du bon fonctionnement de ce train. Je pense à une usine d'Arcelor qui est dans le coin. Je pense aussi à tous ceux qui utilisent ce train, notamment les étudiants et les jeunes travailleurs, pour se rendre à leur stage ou sur leur lieu de travail. Sa cessation serait donc un problème.

Madame la maire, on a rencontré il y a quelques mois ensemble une association qui défendait cette ligne. À l'époque, il n'y avait pas ce danger, mais il y avait quand même avec urgence pour que de gros travaux soient réalisés. Mais là, on est dans un autre temps."

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Bouigue. Mme Atlan-Tapiero."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Merci beaucoup. M. Bouigue, ce vœu nous pose un problème, non pas sur la nécessité de maintenir une liaison entre les territoires, mais sur les entités que vous interpellez.
À notre sens, ce n'est pas seulement l'État qui doit assurer les réfections, mais aussi la SNCF et RFF qui doivent maintenir en état de fonctionnement, avec toutes les garanties de sécurité, l'ensemble du réseau, et ce tout au long de l'année, pas de façon exceptionnelle.

Nous craignons que cette ligne pourtant ne soit pas la seule à mériter l'attention des pouvoirs publics, mais pourrais-je dire, avec cynisme, que ces lignes n'ont pas toutes la chance d'avoir un élu parisien qui les emprunte.

Pour ne pas être contre ce vœu, nous ne participerons pas au vote. Nous vous remercions."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Atlan-Tapiero. M. Bouigue pour vous répondre."

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12ème arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Mme Atlan-Tapiero, je comprends et, en même temps, je m'étonne de votre décision. Elle vous appartient, mais je ne comprends pas la logique. Vous êtes d'accord pour dire qu'il y a des besoins. Je précise que ce sont des besoins d'investissement, pas d'entretien du quotidien. Il faut différencier les deux. C'est pour cela que ça revient à l'État et qu'il y a un protocole d'accord entre l'État et les régions, et que l'État s'était engagé à financer ces 40 millions. C'est juste qu'il revient sur sa décision. Il est rappelé qu'il tienne l'engagement qu'il avait pris.

Si l'on ne soutient pas ce vœu, je ne vois pas comment, demain, on soutiendra les mêmes vœux pour les autres lignes dont vous parlez. Il vaudrait mieux dire que l'on fait celui-là et les autres, plutôt que de n'en faire aucun. Ce que vous faites, c'est condamner les lignes. C'est un peu paradoxal. Au nom de la sauvegarde des lignes, vous en condamnez une. C'est un chemin que j'ai du mal à comprendre politiquement."

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Bouigue. Nous allons mettre aux voix ce vœu avec un avis favorable de l'exécutif. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Il est adopté. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 28	
Nombre de votants : 23 dont 06 pouvoirs	
Pour : 23	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 05
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable. Le vœu est adopté	

(DELIB 12-2023-107 VŒU)

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

V122023-017 : **Vœu relatif à la réhabilitation du boulevard de la Bastille à l'image du boulevard** Bourdon, dans le 4ème arrondissement de Paris, présenté par Franck Margain et les élus du groupe Changer Paris 12ème.

Considérant que la mairie de Paris Centre et la ville de Paris ont aménagé une trame verte sur le boulevard Bourdon, le long du bassin de l'Arsenal, dont les travaux se sont achevés au printemps 2022;

Considérant les différents aménagements qui ont ainsi été mis en place : nombreuses jardinières en pleine terre pour relier les arbres, végétalisation des pieds d'arbres de la seconde rangée côté canal, nombreux bancs et tables de jeux au niveau de la passerelle de Mornay, revêtement clair anti-îlot de chaleur utilisé au sol;

Considérant que le boulevard de la Bastille (12ème) situé de l'autre côté du bassin de l'Arsenal représente les mêmes caractéristiques et enjeux que l'ancien boulevard Bourdon (4ème) et pourrait alors faire l'objet d'une réhabilitation similaire.

Sur proposition de Franck Margain et des élus du groupe Changer Paris du 12ème, le conseil **d'arrondissement émet le vœu que** :

- La mairie du 12ème arrondissement étudie la possibilité de réhabiliter le boulevard de la Bastille sur le modèle du boulevard Bourdon (4ème).

M. Franck Margain, conseiller de Paris, rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous passons à l'examen d'un vœu proposé par M. Franck Margain et le groupe Changer Paris du 12ème arrondissement. M. Margain, vous avez la parole."

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Comme il est un peu tard, je crois que le vœu est assez explicite. Vous avez en face du boulevard de la Bastille une rénovation assez intéressante, avec une végétalisation des pieds d'arbre qui a été bien faite avec des matériaux de qualité. En face, son parallèle, tout est un peu abîmé. Il y a eu des tentatives d'engazonnement. Je crois que sous les arbres, le gazon, ce n'est pas ce qui pousse le mieux. Je ne sais pas ce qui s'est passé, mais cela pousse mal. Il y avait un projet d'augmenter les terrains en nombre des boulistes, qui est un endroit assez sympathique.

Je souhaite que vous vous engagiez à étudier la possibilité de réaménager complètement cette partie du boulevard de la Bastille, qui fera suite au square Philippe de Broca jusqu'à la Bastille. Je défends depuis pas mal de temps cette idée de la place Mazas, ce square, le boulevard de la Bastille qui est dans un état, pas d'abandon car il ne faut pas exagérer, mais de déshérence. Je vous remercie."

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, M. Margain. M. Delmestre pour vous répondre."

M. Mathieu Delmestre, adjoint à la maire du 12ème arrondissement, conseiller **d'arrondissement :**

"Merci, madame la maire. Déshérence, quand même… J'étais d'accord sur le fait que ce qui a été fait dans le 4ème est très beau, c'est vrai. On peut être d'accord là-dessus. Comme vous le savez, on a beaucoup travaillé ces derniers mois avec les habitants sur la démarche « embellir votre quartier » Aligre-Gare de Lyon. Il y avait beaucoup de beaux projets. Il a fallu aussi choisir des endroits où il n'y avait aujourd'hui pas de trame verte, pas de plantation d'arbres et très peu de choses, notamment sur la rue Parrot, la rue Michel Chasles, la rue Abel, la rue Hector Malot. Cette démarche « embellir votre quartier », c'est une démarche avec 5,5 millions d'euros, dont les travaux commenceront dès le mois de juin. Il a fallu choisir, aussi.

En l'occurrence, à cet endroit, je ne suis pas complètement d'accord avec vous, car il y a quand même beaucoup de monde qui passe, notamment le week-end, et c'est un endroit qui vit. Donc, il a fallu faire des choix. C'est vrai que contrairement au 4ème, sur la partie du 12ème, de notre côté, il y a un espace en bas qui est très végétalisé.

Puisqu'il faut faire des choix sur l'aménagement de l'espace public, on a fait les choix notamment de pouvoir privilégier d'autres endroits. Nous y reviendrons peut-être par la suite, mais sur ce mandat, dans le cadre d'« embellir votre quartier », c'est sur d'autres projets que nous avons avancés. Comme vous le savez, la démarche « embellir votre quartier » Aligre-Gare de Lyon 2, sa rénovation a eu lieu au mois d'octobre. Donc, je suis un peu désolé que l'on n'ait pas pu discuter avant ensemble de ce projet qui est intéressant, mais il n'était pour l'instant pas une priorité.

Je vous propose de continuer à échanger, mais aussi de retirer ce vœu."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Delmestre. Je vais mettre aux voix ce vœu avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Il est donc rejeté."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

CONSEIL DU 12Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 28	
Nombre de votants : 28 dont 06 pouvoirs	
Pour : 05	Contre : 23
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable. Le vœu est rejeté	

(DELIB 12-2023-108 VŒU)

CONSEIL DU 12Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

V122023-018 : **Vœu relatif à la sécurité de la Foire du Trône, présenté par Valérie Montandon** et les élus du groupe Changer Paris 12ème.

Vu la loi n° 2008-136 du 13 février 2008 relative à la sécurité des manèges, machines et installations pour fêtes foraines ou parcs d'attractions ;

Considérant les multiples accidents ayant eu lieu les années précédentes et encore cette année :

- En 2017, une adolescente a porté plainte pour blessures involontaires, sa tête ayant heurté une barrière de sécurité.
- En 2018, un couple a été légèrement blessé sur un manège dont l'un des câbles avait lâché. De plus, quelques jours plus tard, une barre de sécurité s'est désolidarisée d'un manège, entraînant l'ouverture d'une enquête pour blessure involontaire.
- En 2022, un employé de manège est décédé, percuté par une nacelle des montagnes russes sur lesquelles il travaillait.
- En 2023, le 30 avril dernier, un enfant de 4 ans a été happé par le mécanisme du manège sans que celui-ci ne s'arrête, provoquant une blessure grave.

Considérant que la ville de Paris peut mener des enquêtes administratives en complément des enquêtes réalisées par la préfecture de police.

Sur proposition de Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris du 12ème, le conseil **d'arrondissement émet le vœu** :

- Que les contrôles de sécurité opérés sur les manèges de la Foire du Trône soient renforcés tout au long de l'événement.

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12ème arrondissement, conseiller **d'arrondissement,** rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"L'ordre du jour appelle l'examen du vœu proposé par les élus du groupe Changer Paris relatif à la sécurité de la Foire du Trône. Mme Montandon, vous avez la parole."

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Merci, madame la maire. Cela va être très rapide. Ce n'est pas la première fois que je dépose des vœux similaires. Chaque fois, la liste continue à s'alourdir sur le nombre d'accidents, involontaires certes, à la Foire du Trône. Je rappelle dans ce vœu les différents accidents qui ont pu avoir lieu, en précisant que si en 2020 et 2021, il n'y a pas eu d'enregistrement d'accidents, c'est parce que la Foire du Trône n'était pas ouverte en raison du Covid. Chaque année, on voit que cela continue.

On vous demande que les contrôles de sécurité opérés sur les manèges de la Foire du Trône soient renforcés tout au long de l'événement, pas simplement au début, et que l'on arrive quand même à avoir un lieu où, quand on sort en famille, on ne repart pas avec des amputations ou des problèmes très graves. Merci."

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci, Mme Montandon. M. Paris pour vous répondre."

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12ème **arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

"Merci, madame la maire. Malgré l'heure tardive, je me permets de prendre 30 secondes supplémentaires pour un droit de suite par rapport au précédent conseil d'arrondissement, puisque comme vous le rappeliez tout à l'heure, madame la maire, nous avons signé cet après-midi le contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement avec tous les acteurs partenaires, notamment préfecture, parquet, Éducation nationale, GPIS, etc.

Nous avions souhaité qu'avant cette signature et avant la version définitive, il y ait un débat en CICA et en conseil d'arrondissement pour que ce document puisse être enrichi, et je m'étais engagé à ce que toutes les propositions qui seraient faites au sein de notre assemblée soient prises en compte et que j'explique pourquoi elles seraient reprises ou éventuellement pas reprises.

Notamment, Mme Atlan-Tapiero avait trouvé que les questions de prévention des pratiques addictives, et notamment les questions de consommation de drogue, étaient trop peu présentes dans le document final. Elle suggérait que cela fasse l'objet d'une fiche action particulière. Nous avons entendu cette demande, que je trouve tout à fait légitime. Malheureusement, entre-temps, les actualités dramatiques, pas dans le 12ème mais au niveau national, sur ces questions ont montré qu'il y avait quand même des sujets à traiter. Donc, il n'y a plus désormais 11 fiches actions, mais 12, car nous avons repris cette suggestion pour faire une fiche dédiée. Vous voyez que quand les suggestions sont bonnes, nous les reprenons. Nous ne sommes pas aussi sectaires que, parfois, il peut être sous-entendu ici ou là.

Cela étant dit, Mme Montandon, nous partageons évidemment votre souci des conditions de sécurité dans lesquelles s'exercent les activités de manège de la Foire du Trône, et vous avez raison de rappeler les différents accidents qui ont pu avoir lieu ces dernières années. Mais en cette matière comme dans les autres, nous sommes tenus par le cadre réglementaire qui s'impose à nous. Je veux vous rappeler que le contrôle des manèges et le respect des consignes de sécurité relèvent de la préfecture de police, ce qui ne veut évidemment pas dire que nous ne nous en préoccupons pas. C'est d'ailleurs pour cela qu'Emmanuelle Pierre-Marie, Olivia Polski et Nicolas Nordman, dès le 24 février dernier, ont cosigné à l'intention du préfet de police un courrier demandant un renforcement des actions en la matière. Je cite : « Comme pour les précédentes éditions, nous réitérons par ailleurs notre souhait que la préfecture de police renforce les examens de sécurité mis en œuvre afin de prévenir d'éventuelles défaillances des métiers forains et d'augmenter le nombre d'experts dédiés à ces opérations. »

Je crois utile d'expliquer le plus rapidement possible comment cela marche concrètement, car cela intéresse pas mal de gens et que le nombre d'accidents suscite évidemment des

interrogations légitimes. Conformément à la législation, le forain doit produire un contrôle technique valide au moment de son inscription et 48 heures avant le passage de la commission de sécurité. Pour les petits métiers, le contrôle doit avoir lieu tous les trois ans. Pour les gros métiers, tous les ans. Charge aux forains de faire appel aux organismes de sécurité agréés par l'État pour faire contrôler leurs manèges. Lorsque le contrôle technique n'est plus valide, il doit être fait sur site et transmis à la préfecture de police, qui valide sur pièces les documents qui sont une nouvelle fois montrés à la commission de sécurité. Une fois le montage du métier forain exécuté, le forain remet une attestation de bon montage indiquant que le métier a été monté dans les règles, engageant ainsi sa responsabilité, y compris potentiellement pénale. La DAE et la préfecture de police travaillent de concert pour obtenir les documents précités. Aucun métier forain n'est autorisé à ouvrir s'il n'a pas fourni ces documents accompagnés de l'assurance. Quand le forain ne les fournit pas à temps, le manège n'est pas autorisé à ouvrir. Une surveillance accrue est mise en œuvre pour vérifier la non-ouverture du métier tant qu'il n'a pas fourni le document à la DAE qui le transmet à la préfecture pour validation. Voilà le cadre légal dans lequel nous sommes amenés à agir.

Quant aux enquêtes administratives que vous évoquez que pourrait mener la ville de Paris, elles n'existent pas. Les seules enquêtes administratives du ressort de la ville concernent les vérifications des documents administratifs que je viens d'évoquer, mais aussi le K-bis. Il n'y a pas de service de la ville et encore moins de capacité juridique qui lui permettrait de procéder à des contrôles matériels des manèges.

C'est pourquoi l'exécutif émet un avis défavorable à ce vœu, en espérant vous avoir apporté toutes les réponses que vous souhaitiez."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Paris. J'en profite pour remercier l'ensemble des équipes qui sont à pied d'œuvre au quotidien, et cela nous occupe. Je remercie aussi mon cabinet parce qu'effectivement, pour coordonner toutes ces interventions journalières, c'est un engagement très important.

Je mets donc aux voix ce vœu avec un avis défavorable. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Il n'est pas adopté. Je vous en remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 28	
Nombre de votants : 28 dont 06 pouvoirs	
Pour : 05	Contre : 23
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable. Le vœu est rejeté	

(DELIB 12-2023-109 VOEU)

CONSEIL DU 12Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

V122023-020 : **Vœu relatif à un renforcement de la végétalisation et de l'ombre sur la place d'Aligre, présenté par Franck Margain et les** élus du groupe Changer Paris 12ème.

Considérant que la place d'Aligre, avec ses marchés couverts et découverts, est un lieu structurant de la vie de son quartier et du 12ème arrondissement ;

Considérant que Paris est une ville particulièrement vulnérable aux canicules et que nos projets d'aménagements doivent à la fois intégrer ces contraintes climatiques et les caractéristiques de l'urbanisme parisien (forte densité, caractéristiques morphologiques [forte minéralité/faible végétation], activité économique) ;

Considérant les préconisations 17 à 19 de la Mission d'Information et d'Évaluation «Paris à 50° : s'adapter aux vagues de chaleur» proposant des pistes pour réaménager des lieux de vie de nos quartiers dans l'objectif d'en faire des lieux de socialisation et de fraîcheur ;

Considérant que malgré la présence d'une trentaine d'arbres sur la place, une grande partie de sa superficie reste très minérale et soumise à un fort ensoleillement ;

Considérant que la végétalisation de l'espace public est un moyen de lutter contre le dérèglement climatique et de lutter contre la hausse des températures, contre les pollutions de l'air, visuelles et sonores ;

Considérant le besoin pour les riverains de disposer d'espaces luttant contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain en proposant de l'ombre pour se rafraîchir ;

Considérant qu'une réflexion pour réaménager la place d'Aligre afin d'y renforcer l'ombre et la végétalisation doit respecter les activités qu'elle accueille régulièrement (marchés, forains, etc.).

Sur proposition de Franck Margain et des élus du groupe Changer Paris 12, le conseil du 12ème **arrondissement émet le vœu** :

- Que soit étudié **un réaménagement de la place d'Aligre en incluant** :
  - **L'installation d'une fontaine entourée** de bancs et de parterres de fleurs ;
  - La pose de revêtements rendant le sol moins perméable tout en permettant la continuité des usages actuels du site (installation des étals du marché notamment) ;
  - **L'installation de mobilier urbain proposant de l'ombre aux passants et aux riverains** comme des ombrières végétalisées.

M. Franck Margain, conseiller de Paris, rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"L'ordre du jour appelle l'examen du vœu relatif à un renforcement de la végétalisation et de l'ombre sur la place d'Aligre présenté par M. Franck Margain et les élus du groupe Changer Paris."

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Là aussi, je serai assez rapide, le vœu portant lui-même les considérations sur cette place qui accueille les forains, que ce soient des fripiers ou des puces. Donc, une nécessité de préserver des espaces où les forains peuvent travailler et à la fois renforcer la végétalisation puisque cette place reste quand même très minérale.
Voilà l'objet de ce vœu. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, M. Margain. M. Delmestre pour vous répondre."

M. Mathieu Delmestre, adjoint à la maire du 12ème arrondissement, conseiller **d'arrondissement :**

"Merci, madame la maire. Cela arrive un peu en fin de conseil. Comme je vous le disais tout à l'heure, la place d'Aligre fait partie de la démarche « embellir votre quartier ». Je regrette un peu qu'on en parle en fin de concertation alors qu'elle a déjà eu lieu un petit peu l'année dernière.

Pour répondre un peu sur ces propositions-là, on a réfléchi à ce que l'on pourrait faire pour végétaliser plus la place d'Aligre. Comme vous le dites, notamment sur la place, il y a la présence des maraîchers et des brocanteurs. Aujourd'hui, rajouter une fontaine, des assises ou des arbres, c'est enlever une partie de ces personnes-là. On a un peu réfléchi sur l'extérieur, et notamment là où il y a des places de stationnement aujourd'hui. Des parterres de fleurs ne sont pas compatibles avec un nettoyage six jours sur sept sur place comme celle-ci. On y a réfléchi un petit peu comme vous, on aurait pu en discuter ensemble peut-être en dehors d'un conseil d'arrondissement ou d'un vœu un peu pieux. En tout cas, à votre disposition pour en discuter et discuter du quartier."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Les concertations et les réunions sont publiques. Tout est public, M. Margain. Vous n'êtes absolument jamais là. Je mets ce vœu aux voix. Qui est pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Il n'est donc pas adopté."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

CONSEIL DU 12Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 28	
Nombre de votants : 28 dont 06 pouvoirs	
Pour : 05	Contre : 23
Abstentions : 00	NPPV :
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable. Le vœu est rejeté	

(DELIB 12-2023-110 VOEU)

CONSEIL DU 12Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Q 12-2023-004 : Question orale relative à la qualité de **l'accueil et la prévention de la** maltraitance dans les crèches, présentée par Corinne Atlan-Tapiero et les élus du groupe Changer Paris du 12ème.

Madame la maire,

Mardi 11 avril, l'IGAS rendait un rapport très attendu sur la qualité de l'accueil et la prévention de la maltraitance dans les crèches.

Ce rapport a été commandé à la suite du décès, en juin 2022, d'une enfant dans une micro-crèche.

Ce rapport a mis en évidence d'importants dysfonctionnements (allant de la négligence, la privation de nourriture, le mépris de la souffrance de l'enfant aux mauvaises relations avec les familles, etc.) dans des crèches en France et dresse une liste de 39 recommandations.

Nous savons le travail formidable mené dans les crèches parisiennes et l'importance de la socialisation des plus petits.

Toutefois, ces révélations de maltraitance – proches de celles révélées dans les EPADH – sont de nature à perturber les familles.

Nous voudrions savoir si vous avez envisagé :

- De communiquer sur le sujet dans le 12ème afin de mettre en avant l'expertise des personnels ;
- De mener une étude qualité dont les résultats seraient accessibles à tous les partenaires (personnels, parents, élus, etc.).

En effet, la transparence sur ce sujet est la garantie de la confiance mutuelle.

En vous remerciant de vos réponses.

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Mesdames et messieurs, nous terminons cette séance par trois questions orales. La première est de Mme Atlan-Tapiero et du groupe Changer Paris."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Merci beaucoup, madame la maire. Je vais essayer de faire court. En avril, l'IGAS rendait un rapport très attendu sur la qualité de l'accueil et la prévention de la maltraitance dans les crèches. Cela a mis en évidence d'importants dysfonctionnements, qui vont de la négligence à la privation de nourriture, du mépris de la souffrance de l'enfant, aux mauvaises relations avec les familles dans certaines crèches en France. Le rapport a dressé une liste de 39 recommandations.

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Nous savons le travail formidable mené dans les crèches parisiennes, notamment dans le 12ème arrondissement, et l'importance de la socialisation des tout petits. Toutefois, ces révélations de maltraitance, proches de celles révélées dans les EHPAD, sont de nature à perturber les familles.

Nous voudrions savoir si vous avez envisagé de communiquer sur le sujet dans le 12ème afin de mettre en avant l'expertise des personnels et si vous avez envisagé de mener une étude qualité dont les résultats pourraient être accessibles à tous les partenaires, personnels, parents, élus, etc. En effet, la transparence sur ce sujet est la garantie de la confiance mutuelle. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Atlan-Tapiero. Mme Dallot pour vous répondre."

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement :**

"Merci, madame la maire. Pour aller rapidement, mais c'est vrai que c'est une question d'importance, la DFPE au niveau parisien a contribué au rapport en relayant les questionnaires à destination des équipes et des parents qui étayent l'analyse des inspecteurs et leurs conclusions.

Les services centraux ont été auditionnés pour présenter les actions développées en faveur de la qualité et de la bientraitance dans les établissements de la petite enfance à Paris, tant au titre des missions de la protection maternelle et infantile qu'à destination des établissements d'accueil.

La ville de Paris a réaffirmé son soutien aux structures d'accueil, et en particulier aux responsables qui ont été les premiers et les premières à être confrontés aux inquiétudes des familles à la suite de la publication de ce rapport. Certaines structures ont choisi de communiquer sur ce rapport auprès des familles pour les rassurer et répondre à leurs interrogations légitimes.

En ce qui concerne le modèle en régie municipale, le rapport énonce des recommandations dont la ville de Paris s'est saisie depuis plusieurs années déjà. Premièrement, l'enjeu de la bientraitance est au cœur de nos priorités et de nos actions sous de multiples formes. Tout geste inadapté ou maltraitant fait l'objet d'un signalement, d'une enquête, d'un suivi disciplinaire, d'un accompagnement de l'équipe concernée et d'un retour d'expérience visant à empêcher son renouvellement. La nécessité d'un temps de travail en équipe hors temps auprès des enfants, soulignée dans le rapport, se traduit déjà pour nous dès cette année par une quatrième journée pédagogique. La prévention des risques professionnels pour garantir les meilleures conditions de travail possible est un axe de travail prioritaire de la DFPE.

Enfin, la ville de Paris travaille à l'ouverture à la rentrée 2023 d'une école des métiers de la petite enfance, qui sera le fer de lance du renforcement en cours de la formation continue des professionnels de la petite enfance."

CONSEIL DU 12Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Dallot. Merci d'en avoir rappelé l'importance. Merci pour votre question, Mme Atlan-Tapiero, qui nous tient particulièrement à cœur dans cet arrondissement. Vouliez-vous réagir ? Non. Merci beaucoup."
Q 12-2023-005 : Question orale relative à la prolifération des rats, présentée par Corinne Atlan-Tapiero et les élus du groupe Changer Paris du 12ème.

Madame la maire,

Selon certaines estimations, Paris compterait jusqu'à 2 fois plus de rats que d'habitants et notre arrondissement n'est pas épargné.

Cette prolifération ne manque pas d'inquiéter les Parisiens qui les rencontrent dans leur vie quotidienne : dans les rues, les squares, les parties communes de certains immeubles et parfois même jusque dans les logements (tel que signalé rue des Meuniers, par exemple).

Un rapport de l'Académie nationale de médecine rappelle que les rats sont vecteurs de maladies telles que la leptospirose et hébergent des bactéries pathogènes pour l'homme.

Nous nous étonnons que dans un tel contexte, certaines voix invitent les Parisiens à partager l'espace public avec les "surmulots"… Ce n'est pas en changeant le nom de ces nuisibles que l'on éradiquera les risques inhérents à leur surreprésentation sur le territoire parisien.

Face à une telle situation, nous souhaiterions connaître les mesures prises pour mettre un terme à cette prolifération, que ce soit en matière de traitement des nuisibles ou d'un changement de pratique dans la collecte des déchets.

En vous remerciant de vos réponses.

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Je vais vous redonner la parole pour la question suivante relative à la prolifération des rats."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Merci beaucoup. Selon certaines estimations, Paris compterait jusqu'à deux fois plus de rats que d'habitants, et notre arrondissement n'est pas épargné. Cette prolifération ne manque pas d'inquiéter les Parisiens qui les rencontrent dans leur vie quotidienne, les rues, les squares, les parties communes de certains immeubles, et parfois même jusque dans les logements, tel qu'il nous l'a été signalé rue des Meuniers, par exemple.

CONSEIL DU 12Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Un rapport de l'Académie nationale de médecine rappelle que les rats sont vecteurs de maladies, telle que la leptospirose, et hébergent des bactéries pathogènes pour l'homme. Nous nous étonnons que, dans un tel contexte, certaines voix invitent les Parisiens à partager l'espace public avec les surmulots. Ce n'est pas en changeant le nom de ces nuisibles que l'on éradiquera les risques inhérents à leur surreprésentation sur le territoire parisien.

Face à une telle situation, nous souhaiterions connaître les mesures prises pour mettre un terme à cette prolifération, que ce soit en matière de traitement des nuisibles ou d'un changement de pratiques, notamment dans la collecte des déchets. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Atlan-Tapiero. Mme Havet pour vous répondre."

Mme Manon Havet, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, c**onseillère d'arrondissement** :

"Merci, madame la maire. Mme Atlan-Tapiero, vous nous interrogez sur les mesures mises en place pour assurer une meilleure gestion des rats en ville, ou surmulots si vous voulez. Elles sont nombreuses.

Sur l'espace public, dans les espaces verts, un plan de gestion intégrée, qui repose principalement sur la meilleure gestion des déchets, a été mis en place. Il mobilise plusieurs directions de la ville et est coordonné localement par le Département faune et actions de salubrité du service parisien de santé environnementale.

Le levier essentiel que nous actionnons et que vous mentionnez est bien celui de la prévention par la réduction des sources de nourriture sur la voie publique et dans les espaces verts. C'est l'outil majeur pour maîtriser le nombre de rongeurs en ville, de manière non létale et efficace. Le confinement du printemps 2020 l'avait d'ailleurs montré, la baisse généralisée de présence de nourriture et de déchets dans l'espace public permet une diminution très significative de leur présence dans cet espace public, puisqu'ils restent alors dans les égouts.

Concrètement, avec ce plan de gestion intégrée, une enquête est réalisée sur chaque site ayant fait l'objet d'un signalement. L'enquête identifie les facteurs explicatifs et permet de définir les actions coordonnées à mettre en place.

Parmi ces actions au niveau de la gestion des déchets, il y a l'adaptation des conteneurs à ordures pour les rendre inaccessibles aux rats. Dans les espaces verts, il y a la pose d'abris-bacs, les corbeilles de rue Cybel, celles où il est impossible d'extraire le sac. Parmi les actions également, les luttes contre les incivilités, l'abandon des déchets hors conteneurs sur la voie publique, etc., avec des verbalisations et de la sensibilisation à assurer. Troisièmement, la communication auprès du public pour inciter au comportement adapté, et enfin un suivi effectué sur chaque site et des actions ajustées à l'évolution des situations. L'ensemble des mesures à court et à long

terme définies par ce plan vise à obtenir des effets notables et durables, d'être au-delà de la réaction à l'urgence.

Ce plan de gestion intégrée a permis de diminuer la présence des rongeurs courant 2022 de façon significative dans les squares du 12ème, en particulier le square Eugène Thomas, le square Foureau, le square Carnot et le square Philippe Farine. Une attention toute particulière a été donnée au square Jean Morin, au secteur de la rue Érard, de la rue Eugénie Éboué et de la rue d'Artagnan. En particulier, des actions ont été mises en place sur ces secteurs pour gérer les incivilités, la pose de déchets qui avait été vraiment identifiée. Square Charles Péguy, malgré les incivilités qui existent et une forte fréquentation, les actions coordonnées ont aussi permis d'avoir des résultats. Parc de Bercy, la fréquentation très dense du site – touristes, gare routière, nombreux pique-niques – en fait un site compliqué. Il y a une surveillance plus intense des services.

Je voudrais signaler qu'un projet pilote a été lancé avec le bailleur Paris Habitat pour mettre en place sept méthodes de gestion intégrée reposant principalement sur l'adaptation de la gestion des déchets dans les espaces verts des bailleurs. Il s'agit de construire des actions communes sur les sites présentant des contiguïtés de zone, donc responsabilité ville et responsabilité bailleur.

Je souhaite signaler également une expérimentation visant les méthodes innovantes reposant sur le nettoyage en fin de journée et la plantation d'essences répulsives qui est en cours de réflexion à l'initiative du 11ème arrondissement et en collaboration avec le Muséum d'histoire naturelle. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Havet. Mme Atlan-Tapiero, voulez-vous réagir ?"

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la maire du 12ème arrondissement, conseillère **d'arrondissement :**

"Je vous conseille de regarder le film que l'on a raté ce soir sur France 2, qui s'appelle « Vivant » et qui dit que les rats permettent de faire disparaître la moitié des ordures."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Jeanne, pour ta précision."

CONSEIL DU 12ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Q 12-2023-009 : **Question orale relative à l'occupation des parties communes des résidences** locatives sociales, présentée par Françoise Marcin et les élus du groupe Changer Paris du 12ème.

Madame la maire,

Les attroupements dans les parties communes des résidences locatives sociales du 12ème arrondissement constituent une situation de plus en plus préoccupante pour les locataires de ces immeubles.

Cette occupation illicite des halls d'entrée des cages d'escaliers, des cours entrave la libre circulation et entraîne de nombreuses nuisances : nuisances sonores, affrontements verbaux, consommation de substances illicites, incivilités violentes.

Nombreux sont les riverains qui alertent régulièrement et attirent l'attention sur l'impérieuse nécessité de régler durablement cette situation d'insécurité grandissante.

Madame la maire, quelles actions la mairie du 12ème arrondissement entend-elle mettre en place en partenariat avec les bailleurs sociaux ? Quelles sont les perspectives du dispositif de gardiens assermentés lancé lors de la précédente mandature ?

En vous remerciant de vos réponses.

Mme Françoise Marcin, conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Nous allons passer à la dernière question orale de Mme Marcin et du groupe Changer Paris relative à l'occupation des parties communes des résidences locatives sociales. Bon courage, Mme Marcin, car je sens que cela se dissipe."

Mme **Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :**

"Cela se dissipe et l'attention baisse, mais le sujet est intéressant. Madame la maire, les attroupements dans les parties communes des résidences locatives sociales du 12ème arrondissement constituent une situation de plus en plus préoccupante pour les locataires de ces immeubles.

Cette occupation illicite des halls d'entrée, des cages d'escalier, des cours entrave la libre circulation et entraîne de nombreuses nuisances : nuisances sonores, affrontements verbaux, consommation de substances illicites, incivilités violentes. Nombreux sont les riverains qui alertent régulièrement et attirent l'attention sur l'impérieuse nécessité de régler durablement cette situation d'insécurité grandissante.

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Aussi, quelles sont les actions que la mairie du 12ème arrondissement entend mettre en place en partenariat avec les bailleurs sociaux ? Quelles sont les perspectives du dispositif de gardien assermenté lancé lors de la précédente mandature ? Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Mme Marcin. M. Paris pour vous répondre."

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12ème **arrondissement, conseiller d'arrondissement :**

"Merci, madame la maire. Last but not least. Mme Marcin, effectivement, l'occupation des halls est un phénomène qui mérite une action renforcée, et cela est étayé par des faits et pas seulement par un ressenti potentiel. Ce sont des faits confirmés par une augmentation sensible des sollicitations du GPIS par les riverains en 2022 par rapport à 2021. Nous avons bien conscience du phénomène.

Je vais prendre votre question en commençant par la fin et la question des gardiens assermentés, c'est-à-dire des gardiens qui peuvent, sur la base du volontariat, verbaliser les infractions au règlement intérieur des résidences. On en avait parlé lors du précédent conseil. On avait échangé sur le sujet avec Mme Montandon pour constater que l'idée était bonne, mais que le dispositif marche mal parce qu'évidemment, les gardiens sont réticents à accomplir cette mission au sein de résidences dans lesquelles ils vivent et où ils pourraient subir certaines mesures de rétorsion s'ils venaient à accomplir des missions de police. C'est vrai non seulement sur le 12ème mais sur tout Paris, il y a peu de gardiens qui se sont portés volontaires pour ce dispositif. Dans le 12ème, c'est environ une dizaine, donc c'est marginal. On constate sur tout Paris que même les volontaires, une fois qu'ils ont été assermentés, n'utilisent pas du tout le nouveau pouvoir qui est le leur pour les raisons que je viens d'évoquer et que l'on peut partager.

Donc, les missions d'intervention au sein des halls d'immeuble relèvent essentiellement de la police nationale, mais surtout du GPIS. À cet égard, la loi sur la sécurité globale leur confie d'autres missions. Une loi que la majorité municipale et moi-même entre autres avons critiquée, notamment pour les atteintes aux libertés individuelles ou à la liberté de la presse qu'elle pouvait contenir. Mais il y a aussi quelques dispositions qui peuvent trouver satisfaction, notamment l'assermentation des agents du GPIS pour verbaliser au sein des halls d'immeubles. C'est une priorité aujourd'hui du GPIS. Les formations sont en cours, puisque ce nouveau cadre juridique nécessite une formation juridique des personnels avant assermentation. D'ici quelques semaines ou quelques mois, les agents du GPIS seront assermentés pour intervenir avec de nouveaux outils dans les halls. C'est un travail partenarial.

Vous demandiez ce que faisait la mairie du 12ème en partenariat avec les bailleurs sociaux. C'est évidemment un travail partenarial PN/GPIS/mairie 12ème. La police nationale et le GPIS, parce qu'ils sont autorisés à intervenir dans des parties privées, contrairement à la police municipale qui n'intervient que dans l'espace public et les bâtiments publics. Mais la mairie du 12ème et la DPMP

sont évidemment le réceptacle de nombreuses plaintes, et les élus locaux peuvent permettre d'orienter les actions et aider à la coordination. Il y a eu six actions coordonnées police nationale/GPIS en 2021, et cela est monté à 66 en 2022. Vous voyez que ce travail progresse de manière exponentielle et que des actions fortes sont menées en nombre. J'ajoute que le GPIS en 2022, par rapport à 2021, a saisi deux fois plus de produits stupéfiants. Mais là, je ne peux pas vous dire si c'est lié à l'augmentation de la quantité de drogue aux endroits fouillés ou si c'est lié au fait que les équipes interviennent davantage, mais c'est un phénomène inquiétant sur lequel nous agissons évidemment. Ce sera d'ailleurs le même dispositif de fouille que nous mettons en place, j'anticipe la question pour le prochain conseil d'arrondissement, pour les mortiers d'artifice qui sont souvent légion au 14 juillet. Ces fouilles accentuées auront lieu dans les parties communes des immeubles, et la police municipale et les services de la ville y prendront leur place dans l'espace public, chacun pour ce qui les concerne, notamment pour fouiller les armoires électriques, les bouches d'égout, toutes les planques possibles et imaginables que l'on connaît dans certains quartiers. Vous voyez que notre mobilisation est entière.

Le GPIS aujourd'hui a beaucoup insisté non seulement pour être partenaire, mais pour cosigner officiellement le contrat aux côtés de la préfecture et du parquet, ce qui montre aussi l'importance qu'ils accordent à ce travail partenarial avec la mairie du 12ème arrondissement.

Enfin, au-delà des actions de répression ou de dissuasion que j'ai pu évoquer, je n'oublie jamais que tout cela commence aussi par la prévention pour que ces phénomènes ne se développent pas. Notamment dans un quartier qui vous est cher et dont vous nous reprochiez tout à l'heure de ne pas y porter assez attention, il y aura bientôt de nouveaux locaux. Le projet est en train d'aboutir pour le club de prévention Feu vert qui aura pignon sur rue et pourra monter en direction des publics concernés des actions de prévention, notamment en lien avec d'autres acteurs locaux, associatifs. Je pense par exemple au centre Maurice Ravel.

Voilà les éléments que je souhaitais vous apporter. Je vous remercie et je souhaite à tout le monde une excellente soirée et un bon appétit à ceux qui n'ont pas mangé."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12ème arrondissement, conseillère de Paris :

"On n'a pas mangé, effectivement. Merci, M. Paris.

Merci, mesdames et messieurs. Nous en avons terminé avec notre ordre du jour et notre séance. Je vous remercie vraiment de votre présence ce soir et pour le bon déroulement de nos échanges pour faire vivre ici non seulement notre assemblée, mais notre démocratie de proximité.

Notre prochain conseil est prévu le mardi 20 juin 2023 à 19 h 00.

Je tiens à remercier tout particulièrement les services et les agentes et agents de la direction générale des services, et bien évidemment l'ensemble de mon cabinet parce que c'est un travail de longue haleine pour préparer ce conseil.

Séance du mardi 23 mai 2023 – 19H

Je vous souhaite donc moi aussi ce qu'il reste de cette soirée, et surtout un bon appétit. À bientôt."

La séance est levée à 23 h 32.

Signature	Signature
Mme Pierre-Marie Emmanuelle Maire du 12ème arrondissement de Paris.	Mme Anouchka Comushian Conseillère d'arrondissement, Secrétaire de séance.